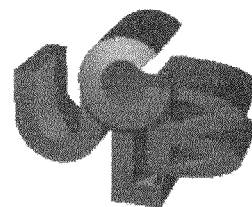




**Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**



**Université  
Claude Bernard  
Lyon I**

**DESS en Informatique Documentaire**

**Rapport de stage**

**La mise en réseau des centres de  
documentation**

**Réseau du Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon**

**Dominique CATHALA**

Sous la direction de

**François PLASSARD**

**Laboratoire RIVES**

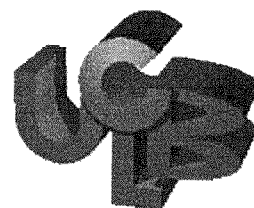
**ENTPE (Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat)**

**1998**





**Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**



**Université  
Claude Bernard  
Lyon I**

**DESS en Informatique Documentaire**

**Rapport de stage**

**La mise en réseau des centres de  
documentation**

**Réseau du Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon**

**Dominique CATHALA**

Sous la direction de

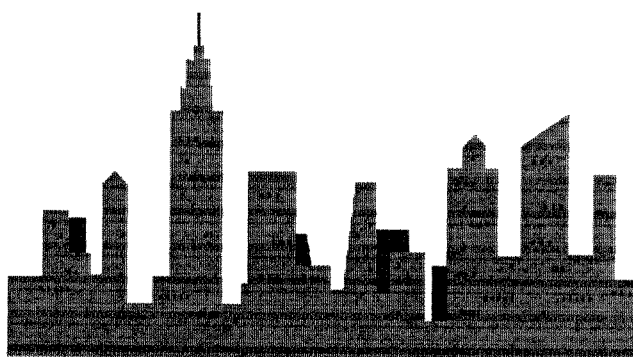
**François PLASSARD  
Laboratoire RIVES**

**ENTPE (Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat)**

**1998**



Vers un réseau des professionnels de l'Urbanisme à  
Lyon, pour partager et valoriser les compétences et  
les ressources documentaires....



"L'Homme connaît le monde non point par ce qu'il y  
dérobe mais par ce qu'il y ajoute".

Paul Claudel

"Connaître n'est point démonter, ni expliquer. C'est  
accéder à la vision. Mais pour voir, il convient d'abord  
de participer. Cela est dur apprentissage..."

Antoine de Saint-Exupéry.

---

<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>4</b>
<b>RESUME</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION :</b>	<b>6</b>
<b>1 PRÉSENTATION DES ORGANISMES :</b>	<b>7</b>
1.1 LE PÔLE DE COMPÉTENCE EN URBANISME À LYON :	7
1.2 L'ENTPE :	10
1.3 LE LABORATOIRE RIVES :	11
1.4 L'ESPACE VILLE :	13
<b>2 PRÉSENTATION DU STAGE :</b>	<b>14</b>
2.1 LE PROJET GLOBAL :	14
2.2 OBJECTIFS DU STAGE :	15
<b>3 LA METHODOLOGIE :</b>	<b>16</b>
3.1 L'ORGANISATION DU PROJET :	16
3.2 SCHÉMA SYNOPTIQUE :	17
3.3 DESCRIPTION DES PHASES :	18
3.4 LISTE DES DOCUMENTS PRODUITS (LES LIVRABLES) :	19
3.5 LE PLANNING	20
3.6 LA NORME DE PRÉSENTATION DES DOCUMENTS :	21
<b>4 LES PHASES DU PROJET :</b>	<b>23</b>
4.1 INITIALISATION DU PROJET :	23
4.2 ANALYSE DE L'EXISTANT :	26
4.3 ÉTUDE DE FAISABILITÉ :	26
4.4 ÉTUDE GLOBALE ET DÉFINITION DES SCÉNARIOS :	27
4.5 LISTE DE DIFFUSION :	30
4.6 SITE WEB :	32
4.7 L'ACCÈS AUX CATALOGUES :	33
4.8 BILAN :	40
<b>5 LES PROBLÈMES RENCONTRES :</b>	<b>41</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>43</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>44</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>46</b>

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier vivement :

- ◆ François PLASSARD pour m'avoir proposé ce stage et m'avoir laissé une grande autonomie.
- ◆ Thierry PAIRAULT pour sa collaboration et son soutien amical tout au long de ces quatre mois.
- ◆ Olivier MESNARD et Mickael PEREL pour leur accueil sympathique au sein de l'Espace Ville.
- ◆ Véronique PELOT pour sa disponibilité, sa bonne humeur et sa collaboration sympathique au cours du stage. Qu'elle trouve ici l'expression de toute mon amitié et de tous mes encouragements pour la suite de ses études.
- ◆ Le Groupe INTERNET des documentalistes du Pôle pour leur professionnalisme, leur aide et leurs encouragements tout au long du stage. Qu'elles trouvent ici l'expression de toute ma sympathie et de ma reconnaissance de m'avoir fait connaître et apprécier leur environnement professionnel.
- ◆ L'équipe de l'Agence d'Urbanisme pour l'accueil toujours sympathique et convivial à chacune de mes visites.
- ◆ Mes parents pour m'avoir toujours fait confiance et encouragée dans mes études. Je les remercie pour leur présence de tous les instants et leur soutien dans chacun de mes choix.

## RESUME

### Mise en réseau des centres de documentation du Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon

*Dominique CATHALA*

#### **Résumé :**

Les nouvelles technologies, dont Internet, offrent de nouvelles perspectives aux professionnels de l'information et de la documentation. Le nombre croissant de réseaux documentaires témoigne d'une réelle volonté de partager et valoriser les ressources documentaires au sein de regroupements interprofessionnels.

Ce projet, sur l'initiative du Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon, s'inscrit dans cette dynamique de réseau. Ce rapport comprend une étude de faisabilité et des propositions techniques pour la connexion des centres de documentation, l'accès aux catalogues hétérogènes, la création d'un site Web et d'une liste de diffusion.

#### **Descripteurs :**

Documentation - Réseaux - Internet - Extranet - Urbanisme

#### **Abstract :**

The new technologies, including Internet, offer new prospects to the professionals of research and information sciences. The increasing number of documentary networks testifies to a new impulse to share and improve on documentary resources among interprofessional clusters.

This project, initiated by the "Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon", is completely part and parcel of the new network technological breakthrough. This report includes a feasibility study and technical proposal concerning the documentary sites connection, the access to various catalogues, the creation of a website and a mailing list.

#### **Descriptors :**

Information sciences - Networks- Internet - Extranet - Town planning

## INTRODUCTION :

Les réseaux ne sont pas nouveaux dans le monde de l'informatique et des spécialistes de l'information. Cependant, le développement des nouvelles technologies, et d'Internet en particulier, offre de nouvelles perspectives de regroupements interprofessionnels et de partage des compétences. Les centres de documentation et les bibliothèques s'engagent largement dans cette voie, comme en témoigne le nombre croissant de réseaux documentaires régionaux. A leur instar, le Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon s'inscrit dans une volonté de créer un véritable réseau des professionnels de l'Urbanisme, afin de partager et valoriser les ressources documentaires de ce domaine.

Ce projet de mise en réseau des centres de documentation du Pôle a fait l'objet d'un contrat d'objectif, à la suite duquel une étude préalable a été planifiée pour l'été 1998. C'est dans ce cadre que s'est inscrit ce stage de quatre mois.

## 1 PRESENTATION DES ORGANISMES :

### Un environnement pluriel.....

Ce stage s'inscrit dans le projet de mise en réseau des centres de documentation du **Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon**. Il s'est déroulé sous la direction de M. Plassard, directeur du laboratoire **RIVES** de l'**ENTPE**. Pour des questions de logistique, j'ai effectué ce stage dans les locaux de l'**Espace Ville** où un bureau a été mis à ma disposition.

Le laboratoire **RIVES**, l'**ENTPE** et l'**Espace Ville** sont regroupés dans un même établissement et sont tous trois partenaires du Pôle.

### 1.1 LE POLE DE COMPETENCE EN URBANISME A LYON :

A l'occasion du Congrès des Agences d'Urbanisme (Biennale des Villes et des Urbanistes d'Europe, **décembre 1995**), certains professionnels ont exprimé le souhait de faire connaître la diversité et l'étendue des compétences en Urbanisme sur la région. Leur volonté de se regrouper et de créer un **véritable réseau interprofessionnel** a donné naissance au "**Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon**".

Le Pôle s'est peu à peu organisé : des réunions régulières ont permis de définir les objectifs et les projets du Pôle, une plaquette de présentation des d'organismes partenaires a été conçue et un **bulletin du Pôle** a été créé en février 1998. Au rythme d'un numéro tous les quatre mois, il diffuse des informations centrées autour de différents thèmes : la vie du Pôle, la recherche, la formation, les pratiques professionnelles, etc. La participation de chacun est sollicitée pour la rédaction des articles. Ce bulletin est réservé aux seuls membres du Pôle.

Un groupe de travail centré sur les services de documentation s'est également rapidement structuré, à l'initiative de l'Agence d'Urbanisme, de l'INSA et du CERTU. Dès le



---

mois de **mars 1997**, des réunions trimestrielles ont permis de créer des liens privilégiés et de commencer un véritable travail d'échange. Une première étape a permis de créer un **annuaire interne** des services de documentation du pôle, diffusé en décembre 1997. Ce groupe de travail, nommé "**Groupe Internet**", est formé par 8 documentalistes qui participent activement au projet de mise en réseau des centres de documentation

Actuellement, le Pôle compte une trentaine d'organismes partenaires dont 21 disposent d'une bibliothèque ou d'un centre de documentation. (Voir liste page suivante).

**Liste des centres de documentation de l'annuaire interne du Pôle**

<b>Sigles</b>	<b>Organismes</b>	<b>Groupe Internet</b>
-	Agence d'Urbanisme	Corinne BENANT
-	Espace Ville	
<b>CAUE</b>	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône	Jocelyne VALLET
<b>CCI</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie	
<b>CERTU</b>	Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions Publiques	Ghislaine de la PERRIER
<b>CETE</b>	Centre d'Etudes Techniques de l'Equipelement	
<b>CNRS</b>	UMR 5600 "Environnement- Ville- Société"	Chantal GIRARD
<b>DDE</b>	Direction Départementale de l'Equipelement	
<b>EAL</b>	Ecole d'Architecture de Lyon	
<b>EH</b>	Economie et Humanisme	
<b>ENTPE</b>	Ecole Nationale des Travaux Publics d'Etat	
<b>GRAND LYON</b>	Communauté Urbaine de Lyon	
<b>INGUL</b>	Institut National du Génie Urbain	Fathia ZAZOUI
<b>INRETS</b>	Institut National de Recherche sur les Transports et la Sécurité	Odile ROSSIGNOL
<b>INSA</b>	Institut National des Sciences Appliquées	Monique JOLY
<b>INSEE</b>	Service Documentation de l'INSEE	
<b>IUL</b>	Institut d'Urbanisme de Lyon	
<b>LET</b>	Laboratoire d'Economie des Transports	
<b>RIVES</b>	Laboratoire de recherche "Ville- Espace- Société"	Chantal SALSON
<b>SEMALY</b>	Service Documentation de la SEMALY	
<b>SGAR</b>	Secrétariat Général pour les Affaires Régionales Rhône-Alpes	

## 1.2 L'ENTPE :

L'ENTPE (Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat) a été créée en 1954. D'abord installée à Paris, elle est délocalisée à Vaulx-en-Velin en 1975. Le recrutement se fait sur concours après une classe préparatoire et la formation des ingénieurs en travaux publics dure 3 ans. Depuis 1987, l'école forme dans un même cursus des ingénieurs relevant de deux statuts différents :

- Ingénieurs fonctionnaires ayant choisi d'exercer dans la fonction publique d'Etat ou territoriale.
- Ingénieurs non fonctionnaires ayant choisi d'exercer dans le secteur privé, parapublic ou dans les collectivités locales.

De plus, l'école développe une forte **activité de recherche** organisée en 6 **laboratoires** (dont 4 sont associés au CNRS : "Centre Nationale de la Recherche Scientifique") :

- ☞ Laboratoire de Géomatériaux (LGM) : effectue des travaux de recherche sur l'amélioration des méthodes de dimensionnement des ouvrages du génie civil.
- ☞ Laboratoire des Sciences de l'Habitat (LASH) : effectue des travaux de recherche sur la physique du bâtiment et l'analyse du milieu ambiant.
- ☞ Laboratoire des Sciences de l'Environnement (LES) : travaille sur l'analyse et la modélisation de l'impact des activités humaines sur les écosystèmes.
- ☞ Laboratoire d'Economie des Transports (LET) : effectue des analyses, évaluations et simulations des politiques alternatives de transports.
- ☞ Laboratoire de Recherches Interdisciplinaires Ville Espace Société (RIVES) : étudie et analyse les politiques publiques en matière d'aménagement urbain.

☞ **Laboratoire d'Ingénierie Circulation Transports (LICIT)** : travaille sur la modélisation, la simulation et la régulation des réseaux de transports routiers ou aériens.

**Organisation interne :**

**Direction** : François PERDRIZET

**Bibliothèque** : Chantal SALSON

6 laboratoires de recherche (dont RIVES)

500 élèves chaque année

600 enseignants

**La bibliothèque :**

**Responsable** : Chantal SALSON

**Bibliothécaires** : Jacques LEROY

: Nicole VATISTE

**Les fonds** : Environ 25 000 notices.

**Les domaines traités** : Génie civil - Sciences de l'environnement - Urbanisme - Gestion - Transports - Habitat - Bâtiment - Informatique.

**Les Cédéroms** : Ubadisc - Pascal - Myriade - Universalis.

**1.3 LE LABORATOIRE RIVES :**

Le laboratoire **RIVES** (**R**echerches **I**nterdisciplinaires **V**ille **E**space **S**ociété) est créé en 1994 suite à la fusion de deux laboratoires : ASTER et CEOPS. Il fait partie de l'UMR CNRS 5600 "Environnement, Ville, Société" et se positionne sur le double créneau des sciences humaines et sociales et de l'urbanisme. Cette unité de recherche développe ses thématiques au sein d'un programme de recherche pluridisciplinaire : économie, science politique, géographie, anthropologie. Ce

programme est centré sur l'analyse des politiques publiques en matière d'aménagement urbain et se décline selon quatre axes :

- **Habitat, différenciation, ségrégation urbaine** : étude des processus entraînant la différenciation au sein de l'espace urbain.
- **Services publics urbains** : étude des approches techniques, économiques et sociales dans le domaine des politiques locales.
- **Gouvernement urbain** : étude des différentes formes de gouvernements urbains.
- **Ecologie urbaine et environnement** : étude des processus d'organisation de l'espace urbain faisant référence à la protection de la nature.

**Organisation interne :**

<b>Direction :</b>	François PLASSARD
<b>Documentation :</b>	Chantal SALSON
<b>Personnel technique et administratif :</b>	Florence DEJOUX
<b>Enseignants :</b>	8 personnes
<b>Doctorants :</b>	19 personnes

**Le centre de documentation :**

<b>Responsable</b>	: Chantal SALSON
<b>Les fonds</b>	: Environ 2 200 notices.
<b>Les domaines traités</b>	: Sociologie - Sciences politiques - Sociologie urbaine - Politique de la ville - Aménagement urbain - Environnement - Logement - Administration locale.
<b>Les Cédéroms</b>	: Urbadisc - Francis - Myriade - Electre.
<b>Les serveurs</b>	: ESA - QUESTEL

#### 1.4 L'ESPACE VILLE :

Cet espace dédié à la ville a ouvert ses portes en **février 1998** dans les locaux de l'ENTPE. Sa vocation est d'être un **espace ressource** pour les étudiants et les chercheurs en urbanisme, un lieu d'animation locale ouvert vers l'extérieur, et un vecteur d'actions partenariales. Il est accessible à un large public : étudiants, chercheurs, professionnels, acteurs de la vie locale.... Il propose la visite d'expositions, la participation à des conférences ou des débats. Le centre de documentation accueille également un public varié qui peut consulter des études locales, des rapports de recherches ainsi que des périodiques.

##### Organisation interne :

**Responsable :** Olivier MESNARD  
**Assistante :** Marie-Anne CHAUMEAU  
**Service national :** Mickaël PEREL

##### Le centre de documentation :

**Responsable** : Olivier MESNARD  
**Assistante** : Marie-Anne CHAUMEAU  
**Les fonds** : Environ 200 notices.  
**Les domaines traités** : Vaulx-en-Velin - Politique de la ville - Aménagement urbain.

## 2 PRESENTATION DU STAGE :

### 2.1 LE PROJET GLOBAL :

Suite au contrat d'objectif rédigé pour le projet de mise en réseau des centres de documentation du Pôle, une étude préalable a été planifiée pour l'été 1998. Dans ce cadre, deux stages ont été proposés : l'un en Maîtrise de Documentation (pris en charge par l'Agence d'Urbanisme), l'autre en DESS Informatique Documentaire (pris en charge par le laboratoire RIVES de l'ENTPE).

#### La mission :

- Etudier et analyser l'existant (informatique et documentaire)
- Proposer des solutions en terme de gestion de la documentation
- Proposer des solutions techniques pour la mise en réseau des centres :
  - ⇒ Connexion des centres
  - ⇒ Accès aux catalogues documentaires
  - ⇒ Mise en place d'une liste de diffusion
  - ⇒ Création d'un site Web pour le Pôle

L'ensemble de l'étude a été réparti entre les deux stagiaires et un travail en étroite collaboration a été effectué durant ces quatre mois. Les résultats de l'étude préalable devront permettre au Pôle de faire des choix en terme de structure, d'organisation et de stratégie d'accès à l'information pour ce nouveau réseau documentaire.

#### Intervenants :

- **Véronique Pelot** : analyse de l'existant documentaire et propositions d'actions communes pour une meilleure gestion de la documentation (stage de Maîtrise de Documentation : mai à août 1998).

- **Dominique Cathala** : analyse et propositions de solutions pour la partie informatique documentaire du projet (stage de DESS Informatique Documentaire : juin à septembre 1998).
- **Le groupe Internet** des documentalistes du Pôle : encadrement et suivi des deux stages précédents au cours de réunions mensuelles.
- **Arnaud Voog** : réalisation du site Web du Pôle (Poste provisoire à l'ENTPE : août à novembre 1998)

## 2.2 OBJECTIFS DU STAGE :

Ce stage s'inscrit dans le projet global du Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon. Il a pour objectif de réaliser une étude complète et de proposer des scénarios pour la mise en réseau des centres de documentation du Pôle. Cette étude porte sur différents axes :

### **Renforcer les liens et la communication :**

- La création d'une liste de diffusion pour les documentalistes

### **Faciliter l'accès à l'information :**

- La connexion des différents organismes au réseau
- L'accès aux catalogues informatisés des centres de documentation
- La conception d'un site Web

La majeure partie du stage repose sur des phases d'analyses conduisant à la rédaction de cahiers des charges et de propositions de solutions. En terme de réalisation, seule la liste de diffusion pour les documentalistes devra être mise en place au terme de la mission.



### 3 LA METHODOLOGIE :

#### 3.1 L'ORGANISATION DU PROJET :

Après avoir pris connaissance des objectifs du stage et de la problématique à résoudre, la première étape a été de définir un **plan d'action** afin de mener la mission dans le délai imparti. Pour cela, il a fallu :

- ✂ **Identifier** les différentes phases du projet (*découpage en tâches*)
- ⚖ **Estimer** la charge de travail pour chacune d'elles (*en nombre de jours*)
- 🕒 **Planifier** les différentes phases sur la durée du stage (*70 jours de travail*)

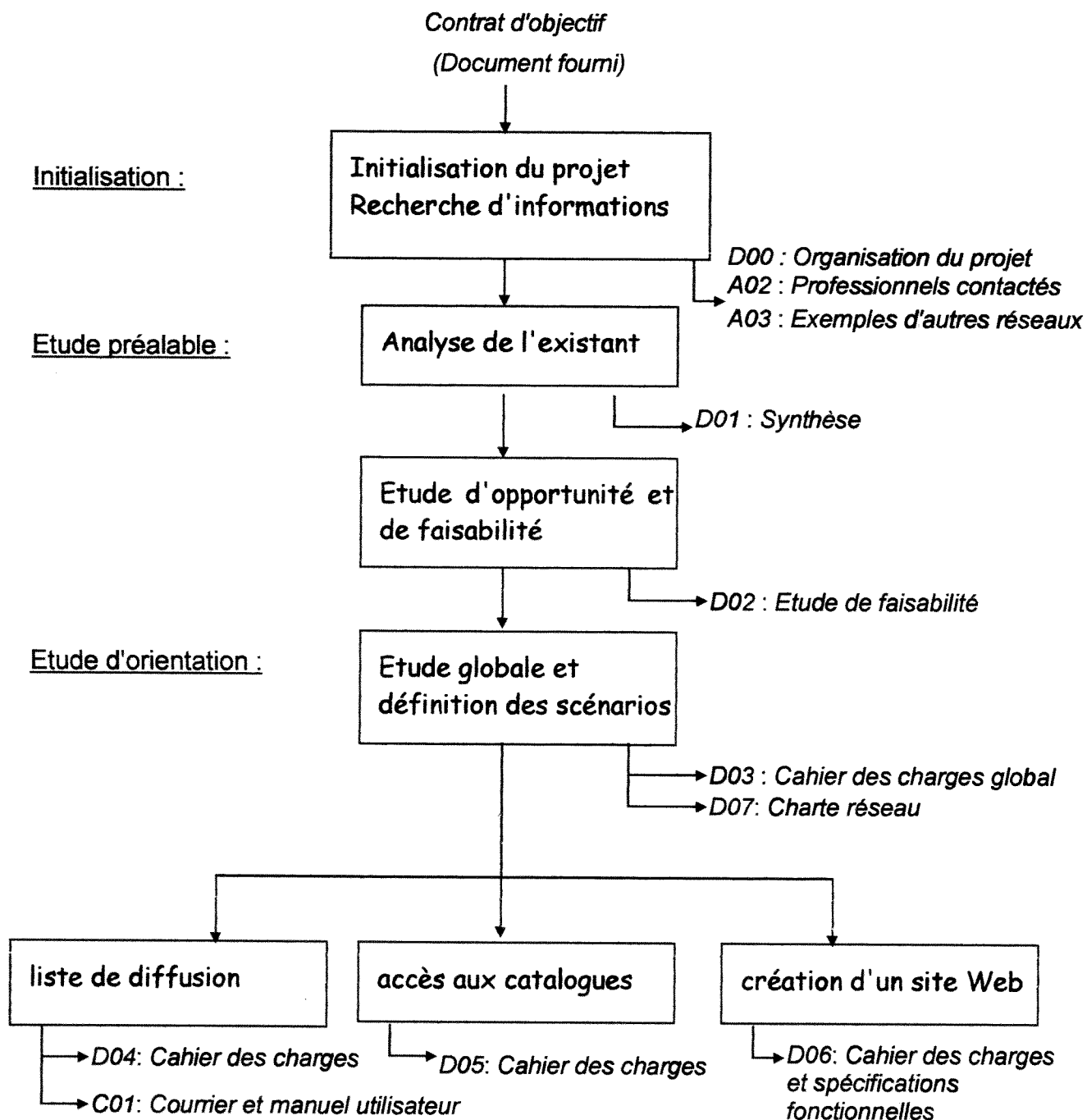
Outre les différentes phases identifiées pour le projet, une charge de travail a été prévue pour les tâches ponctuelles et récurrentes au cours de la mission (présentations des travaux aux documentalistes, réunions, rédaction de courriers, synchronisation des deux stages, etc.).

D'autre part, une réunion avec le bureau du Pôle étant prévue le **14 septembre 1998**, l'étude du projet devait être terminée à cette date pour être présentée à cette occasion. C'est pourquoi le planning ne compte que **70 jours** de travail bien que le stage couvre une période de **80 jours** (de juin à septembre).

Le **suivi d'avancement** du projet, effectué chaque semaine, a permis de prévenir les éventuels dépassements de délais et de respecter ainsi les charges initialement prévues. Aucun logiciel de gestion de projet n'étant à ma disposition, le suivi a été réalisé en imputant hebdomadairement le nombre de jours passés sur chacune des tâches, et en comparant la charge réalisée par rapport à la charge estimée dans le planning. Les délais et impératifs de dates ont ainsi pu être respectés.

Les différentes phases du projet sont présentées sur le schéma synoptique ci-après. Il indique également les documents produits (les livrables) issus de chacune des étapes.

### 3.2 SCHEMA SYNOPTIQUE :



#### Légende :

□ Phases du projet

↳ Xxx : Livrables (Documents, Courriers, Annexes) issus des différentes phases

### 3.3 DESCRIPTION DES PHASES :

- ◇ **Initialisation** : phase d'organisation du projet et de recherche d'informations. De nombreux contacts et rendez-vous ont été pris avec des spécialistes en informatique, en documentation, et avec les responsables de réseaux documentaires existants (Redoc, PUL, Brise, etc.). Des recherches sur Internet et dans la presse spécialisée ont complété ces sources informations.
- ◇ **Analyse de l'existant** : phase d'analyse et de synthèse de l'existant informatique et documentaire des centres de documentation du Pôle. Cette phase s'appuie essentiellement sur les résultats d'enquêtes menées par Véronique Pelot.
- ◇ **Etude de faisabilité** : à partir de l'analyse de l'existant, les atouts et les faiblesses de la structure actuelle sont mis en évidence et permettent d'estimer la faisabilité du projet.
- ◇ **Etude globale** : cette étude permet de formaliser dans un cahier des charges global les impératifs et contraintes à respecter pour l'ensemble du projet. Elle présente les scénarios proposés pour chaque étape de la mise en réseau :
  - Connexion des centres
  - Liste de diffusion
  - Accès aux catalogues
  - Site Web

Les trois dernières étapes seront reprises dans un cahier des charges détaillé.

- ◇ **Liste de diffusion** : les différentes possibilités pour créer et gérer une liste de diffusion ont été étudiées, en s'appuyant sur les offres des prestataires et sur les compétences internes des organismes du Pôle. Elles sont présentées dans un cahier des charges détaillé.
- ◇ **Accès aux catalogues** : à partir des expériences d'autres réseaux documentaires et des possibilités offertes par les nouvelles technologies, les différentes solutions techniques permettant l'accès à des catalogues hétérogènes ont été étudiées et comparées. Ces solutions sont présentées dans le cahier des charges détaillé, avec

les avantages et inconvénients de chacune. Un tableau récapitulatif multicritère permet d'évaluer les différents scénarios proposés.

- ◇ **Site Web** : les différentes contraintes à respecter lors de la création d'un site Web ont été répertoriées et formalisées dans un cahier des charges détaillé. Ce dernier précise également les différentes possibilités d'hébergement et de gestion d'un site. Les spécifications fonctionnelles et la conception technique site ont été ébauchées afin de préparer la phase de réalisation, confiée à Arnaud Voog.

### 3.4 LISTE DES DOCUMENTS PRODUITS (LES LIVRABLES) :

#### 📁 Documents :

- D00 : Organisation du projet (*les phases du projet et les livrables*)
- D01 : Synthèse de l'existant (*réalisée à partir des informations recueillies par Véronique Pelot au cours de ses enquêtes*)
- D02 : Etude de faisabilité et d'opportunité
- D03 : Propositions de scénarios et cahier des charges global pour le projet
- D04 : Liste de diffusion (*Cahier des charges détaillé*)
- D05 : Accès aux catalogues documentaires (*Cahier des charges détaillé*)
- D06 : Conception du site Web (*Cahier des charges détaillé et maquette*)
- D07 : Charte réseau (*Proposition de charte d'engagement*)

#### 📁 Courriers :

- C01 : Courrier pour la liste de diffusion (*Manuel d'utilisation*)

#### 📁 Annexes :

- A00 : Synthèse de documents (*Aide à la lecture du rapport : synthèse des livrables*)
- A01 : Liste des membres (*centres de documentation de l'annuaire interne du Pôle*)
- A02 : Liste des contacts (*professionnels contactés dans le cadre du projet*)
- A03 : Les autres réseaux documentaires (*Exemples de solutions*)

### 3.5 LE PLANNING

<b>Tâches</b>	<i>Livrables (documents produits)</i>	<b>Charges (Nb jours)</b> <i>Mois</i>
<b>Initialisation</b> Prise de connaissance du projet, recherche de documentation, rencontres avec des professionnels, informaticiens, fournisseurs, etc. Détermination des phases du projet	<i>Organisation du projet Liste des contacts Les autres réseaux</i>	<b>13</b> <b>(Juin)</b>
<b>Analyse de l'existant</b> Analyse et synthèse de l'existant informatique et documentaire des centres de documentation, s'appuyant sur des enquêtes	<i>Synthèse de l'existant</i>	<b>5</b> <b>(Juin)</b>
<b>Analyse de faisabilité</b> Analyse des faiblesses et atouts pour la réalisation du projet	<i>Etude de faisabilité</i>	<b>3</b> <b>(Juillet)</b>
<b>Etude globale</b> Etude globale du projet et des différentes étapes : cahier des charges et propositions de scénarios. Rédaction d'une proposition de charte d'engagement des membres au sein du réseau	<i>Cahier des charges global Charte réseau</i>	<b>15</b> <b>(Juillet)</b>
<b>Liste de diffusion</b> Rédaction du cahier des charges détaillé et des différents scénarios pour la mise en place de la liste de diffusion	<i>Cahier des charges détaillé</i>	<b>3</b> <b>(Sept.)</b>
<b>Mise en place de la liste</b> Mise en place de la liste et envoi d'un courrier et d'un manuel utilisateur aux documentalistes du Pôle	<i>Courrier et manuel utilisateur</i>	<b>2</b> <b>(Sept.)</b>
<b>Accès aux catalogues</b> Rédaction du cahier des charges détaillé et propositions de différents scénarios pour l'accès aux catalogues via le réseau	<i>Cahier des charges détaillé</i>	<b>9</b> <b>(Août)</b>
<b>Site Web</b> Rédaction du cahier des charges détaillé pour la réalisation du site Web : spécifications fonctionnelles, conception technique et proposition d'une maquette	<i>Cahier des charges détaillé</i>	<b>5</b> <b>(Août)</b>
<b>Tâches récurrentes</b> Réunions avec le groupe Internet des documentalistes, préparation des réunions et de présentations Power-Point, synchronisation des 2 stages par des demi-journées de travail en commun, etc.	<i>Présentations Power-Point, compte-rendu de réunion</i>	<b>15</b>
<b>Total</b>		<b>70</b>

### 3.6 LA NORME DE PRESENTATION DES DOCUMENTS :

Le projet comportant une grande part d'analyse et peu de réalisation, l'essentiel de la production est sous forme de documents. Il m'a donc semblé nécessaire d'adopter **une norme de présentation** et de nomenclature de la documentation produite au cours de ces quatre mois.

J'ai choisi de présenter les documents sous la forme suivante :

#### 3.6.1 Référence des documents :

Chaque document porte une référence sur 3 caractères :

☛ 1<sup>o</sup> caractère : *type de document*

D : Document projet

A : Annexe projet

C : Courrier

☛ 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> caractères : *numéro séquentiel*

Numéro de séquence dans un même type de document.

#### 3.6.2 Page de garde :

Chaque document porte une première page indiquant :

☛ Le nom du rédacteur

☛ Les noms des personnes à qui une copie est envoyée :

Pour chacune d'elle, il est spécifié s'il s'agit d'une copie pour validation ou pour diffusion. Dans le cas d'une validation, le document ne sera diffusé qu'après validation.

### 3.6.3 Entête de page :

Réf. D00 Version 1	<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>	Pôle de Compétence en Urbanisme de Lyon
Date :01/09/98	Organisation du projet	

L'entête de chaque page contient un cadre portant les indications suivantes :

- ☛ La référence du document sur 3 caractères
- ☛ La version du document (Version + n° séquentiel) : si un document est modifié après sa diffusion, la version 1 est archivée et une version 2 est créée.
- ☛ La date de dernière mise à jour
- ☛ L'intitulé du projet (Mise en réseau des centres de documentation)
- ☛ Le cadre du projet (Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon)
- ☛ Le titre du document (Ex : "Organisation du projet")

D'autre part, une **synthèse de documents** (A00) a été rédigée et jointe en début du rapport final livré à l'ENTPE. Il s'agit d'un document **d'aide à la lecture** permettant d'avoir **une vue synthétique** du rapport et de **se positionner** rapidement et facilement sur les chapitres recherchés.

## 4 LES PHASES DU PROJET :

Dans le schéma synoptique page 17, on voit que le projet a été découpé en phases, dont la plupart sont la source de production d'un ou plusieurs documents (les livrables). Ces derniers constituent le rapport d'étude livré à l'ENTPE et joint en annexe de ce mémoire. Il s'agit ici d'expliquer la démarche adoptée lors des différentes étapes.

### 4.1 INITIALISATION DU PROJET :

La phase d'initialisation du projet s'est appuyée d'une part sur les documents fournis (contrat d'objectif, plaquettes du Pôle, annuaire interne, etc.), d'autre part sur les réunions avec le groupe Internet des documentalistes du Pôle. Dès le mois de mars 1998, une première réunion avait permis de prendre contact avec les documentalistes et de définir les missions respectives des deux stages. Une deuxième réunion, le 2 juin 1998, a permis de faire le point sur l'état d'avancement du stage de Véronique Pelot (analyse de l'existant documentaire débuté en mai) et de préciser les objectifs du second stage (DESS Informatique Documentaire) pour les quatre mois à venir.

C'est sur cette base qu'ont été définis les différentes phases et le planning associé. Afin de pouvoir réaliser l'étude demandée, une **recherche d'informations** a tout d'abord été menée sur différents axes :

#### ☞ Les réseaux documentaires :

Il existe de nombreux réseaux documentaires intégrant les possibilités offertes par Internet, dont REDOC (Pôle Européen de Grenoble) qui a sans doute été un précurseur dans ce domaine. Il était donc intéressant de pouvoir contacter les responsables de tels réseaux afin de connaître les solutions techniques adoptées et les problèmes rencontrés. La plupart des personnes contactées se sont montrées très disponibles. Leurs conseils et leurs expériences ont été d'une aide précieuse lors de la phase de proposition de scénarios pour la mise en réseau des catalogues documentaires. La consultation sur Internet des sites de ces différents réseaux



s'est également avérée riche en renseignements, tant en terme d'ergonomie des sites que de stratégie d'accès à la documentation. Les contacts avec le CISM (Centre d'Informatique Scientifique et Médicale) ont été très intéressants concernant les possibilités offertes par les bases WAIS. Ce centre possède en effet une grande expertise dans ce domaine.

#### **Les produits et solutions proposés par les fournisseurs :**

Les principaux fournisseurs des logiciels utilisés par les centres de documentation du Pôle ont été contactés afin de connaître les possibilités qu'offrent leurs produits, en particulier en terme d'accès aux catalogues par les interfaces Web. La plupart ont accepté de fournir les prix de leur module Web, d'autres n'ont pas souhaité le faire sans une demande écrite, précisant que les prix sont variables en fonction de la configuration du système et du type de demande. Ces contacts ont également permis d'apprendre que certains d'entre eux travaillent actuellement à l'élaboration de modules d'interfaces Z39.50 pour leurs logiciels (dont GB Concept, dont l'interface Z39.50 pour Alexandrie devrait être opérationnelle en novembre 1998).

#### **Les prestataires d'accès :**

Pour pouvoir évaluer les différents modes de connexion des sites à Internet, plusieurs prestataires d'accès Internet ont été consultés. Cela a permis de connaître les coûts des prestations proposées, tant pour les connexions au réseau que pour les possibilités d'hébergement sur des serveurs (liste de diffusion, site Web, bases de données). La société ASI (Accès et Solution Internet) s'est montrée très disponible et de très bon conseil, au-delà même des prestations qu'elle propose. Des recherches ont été faites sur RENATER et les possibilités offertes par ce réseau. Accessible par ARAMIS, il permet un raccordement à Internet sous certaines conditions. D'autres recherches sur Internet et dans la presse spécialisée ont permis de compléter les informations obtenues.

### ☛ Les listes de diffusion :

Pour s'informer sur les différentes possibilités de gérer des listes de diffusion, le site du CRU (Comité Réseau des Universités) s'est avéré très riche en renseignements. Cependant, il y a pléthore de logiciels de gestion de liste, possédant chacun leurs caractéristiques propres, et il n'est pas toujours facile de comparer les avantages et les inconvénients de chacun. Les conseils d'informaticiens utilisant de tels logiciels ont été très utiles pour orienter les choix. Parmi eux, Michel Mounier et Thierry Pairrault m'ont apporté leur expertise dans ce domaine et m'ont présenté plusieurs moteurs de listes, dont ListServ, Sympa et Mercury.

### ☛ Les sites Web et leur réalisation :

Au-delà même du contenu des pages Web, des spécificités liées à la conception d'un site doivent être prises en compte : les questions de droit, d'ergonomie, d'hébergement sur un serveur, de maintenances et évolutions du site, etc. Il est souvent difficile d'estimer la charge réelle portée par la mise en place d'un site Web. La presse spécialisée diffuse de nombreux articles sur le sujet, donnant de précieux conseils sur les pièges et les erreurs à éviter. Les informations recueillies soulignent toutes le même point : l'importance de la phase de conception et de définition des chartes navigationnelles et graphiques avant d'entamer la réalisation.

*Livrables joints en annexe :*

☛ *Référence D00 : "Organisation du projet"*

☛ *Référence A02 : "Liste des professionnels contactés"*

☛ *Référence A03 : "Les autres réseaux documentaires : exemples de solutions"*

## 4.2 ANALYSE DE L'EXISTANT :

Les deux enquêtes de Véronique Pelot, menées au cours de son stage, ont servi de support à l'analyse de l'existant informatique et documentaire des 21 centres de documentation du Pôle de Compétence en Urbanisme. Une analyse très détaillée de la partie documentaire a été effectuée par Véronique. L'ensemble des informations qu'elle a recueillies m'a permis de rédiger la synthèse de l'existant et m'a servi de base pour l'étude préalable du projet de mise en réseau des centres. Un travail en collaboration a permis de faire l'état des lieux tant en terme de ressources documentaires que de matériel ou logiciels informatiques.

On constate une **grande hétérogénéité**, tant au niveau des fonds documentaires que des moyens informatiques. D'autre part, les enquêtes de Véronique ont montré que les positions adoptées par les différents centres de documentation étaient très variables quant à l'accès à leurs catalogues par le réseau. Cela s'explique essentiellement par le caractère de confidentialité de certaines informations gérées par ces centres. Dès lors, il a semblé nécessaire d'envisager un réseau souple dans lequel chacun pourrait s'engager à différents niveaux.

*Livrable joint en annexe :*

☞ *Référence D01 : "Synthèse de l'existant"*

## 4.3 ETUDE DE FAISABILITE :

En s'appuyant sur l'analyse de l'existant, les atouts et les faiblesses de l'organisation actuelle des centres de documentation ont été formalisés dans un document synthétique afin d'évaluer la faisabilité du projet.

### **Les atouts :**

- Bien qu'hétérogènes, les différents centres présentent globalement un fort potentiel informatique et un bon niveau d'infrastructure. Plusieurs organismes possèdent leur

propre serveur, tous les fonds sont informatisés, plusieurs catalogues sont déjà équipés d'une interface Web, etc.

- La forte motivation des documentalistes du groupe Internet est un gage de réussite et leur rôle moteur est essentiel dans le projet.
- Les nouvelles technologies et Internet offrent de nouvelles perspectives et permettent d'envisager plusieurs scénarios, du plus simple au plus ambitieux.
- Ce projet s'inscrit dans une tendance actuelle et valorisante pour chacun (le regroupement en réseau). Les exemples donnés par d'autres réseaux documentaires prouvent la réussite de tels projets et montrent la satisfaction générale qui en résulte.

#### **Les faiblesses :**

- Quelques centres présentent un certain retard au niveau informatique (pas de connexion Internet).
- Les documentalistes attendent un réel ~~au~~ soutien de leur direction et ont quelques appréhensions quant aux moyens qui leur seront donnés de s'investir dans ce projet.

Les atouts sont nombreux, mais ne doivent pas faire négliger les difficultés qu'il faudra surmonter.

*Livrable joint en annexe :*

☞ *Référence D02 : "Etude de faisabilité et d'opportunité"*

#### **4.4 ETUDE GLOBALE ET DEFINITION DES SCENARIOS :**

Dans le cadre de l'étude globale du projet, un **schéma des flux** de circulation de l'information entre les acteurs potentiels a été présenté lors de la réunion du 18 juin 1998 avec

les documentalistes. Cela a permis de soulever le problème de **l'ouverture du réseau au grand public**. En effet, certaines appréhensions quant à l'ouverture vers Internet ont été révélées lors de cette réunion et au cours des enquêtes précédentes. Les motivations peuvent être diverses : problème de confidentialité des documents, crainte d'un accroissement des demandes de prêts et des consultations sur place, etc. Il a donc été décidé que l'accès aux catalogues par le réseau ne serait autorisé **qu'aux documentalistes du Pôle** dans un premier temps. Une éventuelle ouverture à un plus large public pourra être envisagée par la suite, forts de cette première expérience.

Par contre, le bureau du Pôle souhaite que les informations d'ordre général portées par le site Web (Présentation des organismes, des objectifs, du bulletin du Pôle, etc.) soient destinées non seulement aux membres du réseau mais aussi à la diffusion vers l'extérieur. On constate donc qu'il faudra prendre en compte ces deux dimensions, et les scénarios proposés devront répondre à ces impératifs.

Le réseau aura donc deux niveaux d'ouverture :

- **Internet** : pour la diffusion d'informations sur le Web
- **Extranet** (réseau de partenaires) : pour l'accès aux catalogues documentaires via le site Web. Ce dernier étant réservé à l'usage des documentalistes du Pôle.

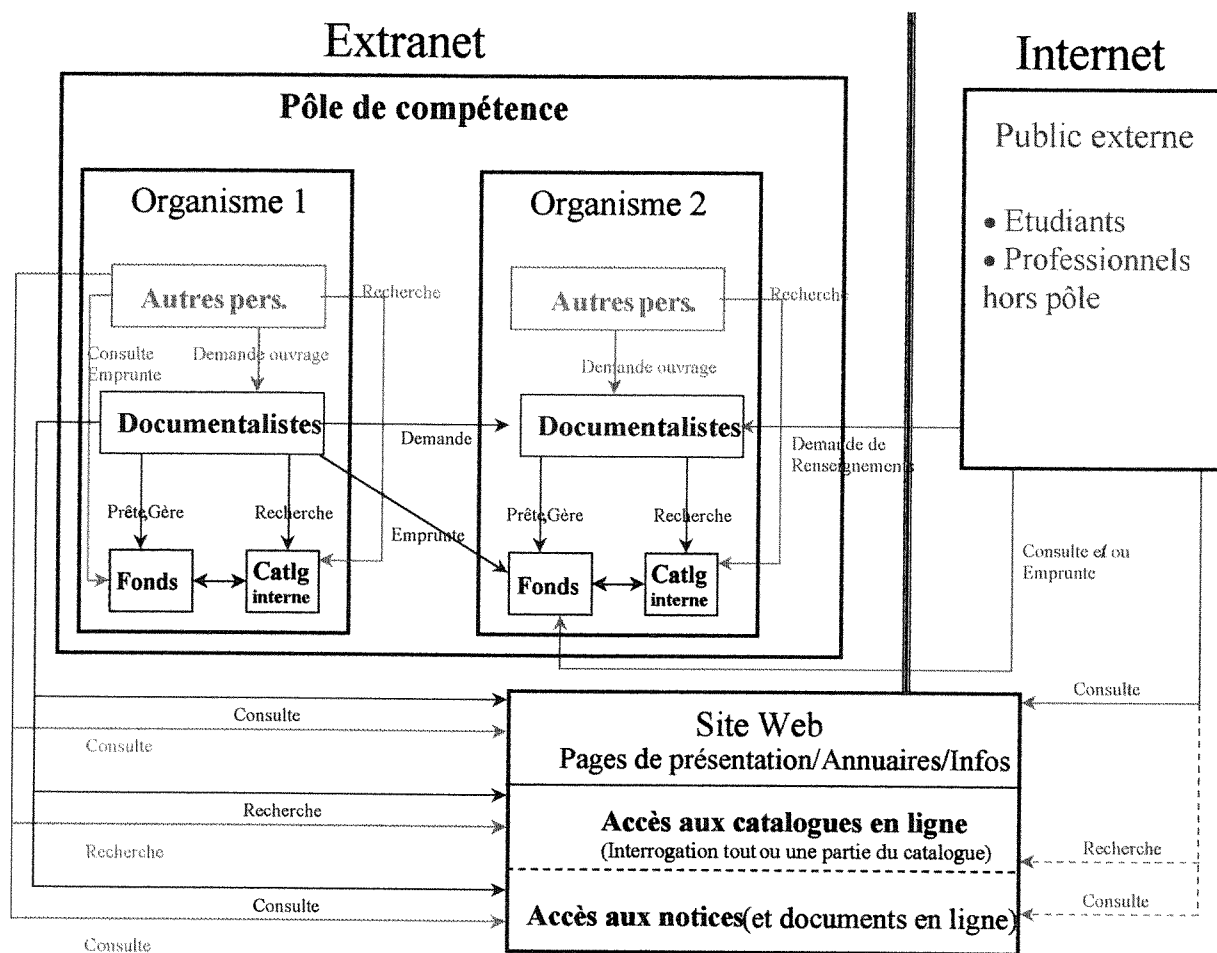
En terme d'accès Internet, les prix sont très variables selon les prestataires et en fonction du type de connexion. A titre indicatif :

- Connexion ponctuelle par modem : Environ 100 Frs/Mois (1,2 KF/An)
- Connexion permanente par liaison spécialisée 256 Kbits/s :
  - ↳ ASI (Accès et Solutions Internet) : Environ 156 KF/An
  - ↳ RENATER : Environ 148 KF/An

Le choix du type de connexion dépendra des choix qui seront faits en terme d'accès aux catalogues documentaires via le réseau.

## Schéma des flux

(Présenté lors de la réunion du 18 juin 1998)



*NB : ce schéma présente les flux potentiels entre les différents acteurs : il convient de définir ceux que l'on autorisera dans le cadre du futur réseau.*

L'étude globale du projet a permis de déterminer les contraintes à respecter en terme d'organisation et de fonctionnement du réseau. Différentes solutions techniques ont été proposées pour sa mise en place, se déclinant en plusieurs étapes :

- ☞ La connexion des centres
- ☞ La création d'une liste de diffusion
- ☞ La création d'un site Web
- ☞ L'accès aux catalogues documentaires via le réseau

Un cahier des charges global a été rédigé, et les trois derniers points ont fait l'objet d'un cahier des charges plus détaillé présentant les différents scénarios proposés.

D'autre part, à l'instar du réseau REDOC de Grenoble, il a semblé intéressant de proposer une **charte réseau** permettant de formaliser les engagements respectifs des membres du réseau et du bureau du Pôle. Cette proposition ayant été acceptée par le groupe Internet des documentalistes, une charte réseau a été rédigée conjointement par les deux stagiaires (Véronique Pelot et Dominique Cathala).

*Livrables joints en annexe :*

- ☞ Référence D03 : "*Etude globale et propositions de scénarios*"
- ☞ Référence D07 : "*Charte réseau*"

#### 4.5 LISTE DE DIFFUSION :

L'objectif de cette liste de diffusion est de favoriser les échanges et la communication entre les documentalistes des différents centres de documentation, qui sont très dispersés géographiquement. Cet outil supplémentaire doit être un vecteur convivial renforçant les liens et favorisant la collaboration entre les services.

Après avoir étudié les différentes solutions de gestion et d'hébergement d'une liste de diffusion, un cahier des charges détaillé a été rédigé. Il prend en compte les possibilités de

gestion de la liste sur un serveur interne au Pôle ou par un prestataire informatique. Plusieurs organismes du Pôle gérant déjà des listes de diffusion, la solution retenue s'est naturellement orientée vers une gestion interne, permettant de mettre en place rapidement la liste de diffusion entre les documentalistes. L'INSA a accepté de prendre en charge cette nouvelle liste sur son serveur, au titre du partenariat de Doc'INSA et du Pôle. Cette liste est **privée** (réservée aux documentalistes du Pôle) et fonctionne **sans modérateur**. La validation des inscriptions est contrôlée par le **propriétaire** de la liste : Monique Joly (Responsable de Doc'INSA) a accepté de tenir ce rôle. Le logiciel utilisé est **LISTSERV** et le paramétrage relatif à l'installation de la liste a été défini lors d'un rendez-vous avec le responsable informatique.

Une **enquête téléphonique** a été réalisée courant juillet auprès d'un certain nombre de documentalistes, afin de déterminer des thèmes et des sujets de discussions susceptibles de **fédérer** les participants dès la mise en place de la liste. Bien qu'aucun animateur officiel ne soit nommé, il semblait important d'animer et de dynamiser cette liste dès ses débuts, afin de susciter la plus grande participation possible. Un courrier a été envoyé début septembre à l'ensemble des documentalistes pour leur annoncer que la liste était désormais opérationnelle. Un manuel d'utilisation et un récapitulatif des thèmes répertoriés lors des enquêtes téléphoniques ont été fournis à cette occasion.

Bien que cette liste ait été accueillie avec enthousiasme, nous n'avons pas assez de recul pour estimer le taux de participation et l'efficacité de ce nouveau média de communication mis à la disposition des documentalistes.

*Livrables joints en annexe :*

☞ *Référence D04 : "Création d'une liste de diffusion"*

☞ *Référence C01 : "Courrier et manuel d'utilisation"*



#### 4.6 SITE WEB :

Les informations contenues sur le site WEB ont été déterminées en accord avec les documentalistes et M. Plassard. Il a été décidé d'organiser le site en plusieurs branches distinctes :

- ☞ Présentation du Pôle et de ses objectifs
- ☞ Présentation des organismes membres du réseau
- ☞ Présentation des centres de documentation
- ☞ Bulletin du Pôle
- ☞ Les actualités du Pôle

En ce qui concerne la documentation, la présentation des centres sera disponible à partir d'Internet, mais l'interrogation des catalogues sera en accès privé Extranet. Un système de verrouillage sera donc prévu : soit par la saisie d'un login et d'un mot de passe, soit par le jeu des adresses IP lors de la connexion sur le site (seules les adresses IP des machines des documentalistes du Pôle seront reconnues comme ayant le droit d'accès à la recherche sur les catalogues).

Le cahier des charges précise les impératifs à respecter en terme de navigation, d'ergonomie et de droits relatifs à la création d'un site Web. **Les spécifications fonctionnelles et la conception technique** ont été formalisées dans ce même document. Elles n'ont pas été très approfondies puisque la phase de réalisation a débuté plus tôt que prévu, suite à l'arrivée d'Arnaud Voog. Souvent négligée, cette étape préalable à la réalisation est cependant très importante pour structurer, organiser et analyser le contenu et le contenant. Elle permet également d'évaluer le volume du site, de normaliser la navigation et la présentation des pages. Des discussions avec les futurs utilisateurs permettent de finaliser la présentation du site et les informations qu'il contient.

*NB : la phase de réalisation a été confiée à Arnaud Voog (Poste provisoire à l'ENTPE août/novembre 1998) et une maquette sera présentée au cours de la réunion du 14 septembre.*

*Livrable joint en annexe :*

☞ *Référence D06 : "Conception du site Web"*

#### 4.7 L'ACCES AUX CATALOGUES :

A l'heure actuelle, il est difficile de parler d'accès aux catalogues sans évoquer les architectures client/serveur. Ces termes s'appliquent aussi bien au matériel qu'aux logiciels. Au niveau du matériel, on parle de "machine serveur" (le serveur) et de "machines clientes" (les postes clients). Quant à eux, les logiciels serveurs servent de l'information suite aux requêtes de logiciels clients. Le couple client/serveur permet un dialogue répondant à des normes strictes et à un protocole précis.

Les logiciels clients et serveurs peuvent être installés sur une ou plusieurs machines. Le puzzle de répartition des logiciels permet à une machine d'être serveur pour une application et cliente pour une autre, située en amont. Les architectures peuvent ainsi devenir très complexes.

Dans le cadre du projet, l'hétérogénéité des catalogues et des logiciels documentaires utilisés par les différents centres de documentation a conduit à s'orienter vers deux grands types de solutions.

☞ **La création d'une base commune**, alimentée régulièrement par migration des données des différents catalogues vers la base cible.

☞ **L'utilisation des interfaces des logiciels documentaires** pour rendre l'information de chaque catalogue accessible directement par le réseau.

- **Dans le premier cas**, chaque centre devra exporter régulièrement, sous forme d'un fichier envoyé par FTP, les données qu'il souhaite rendre accessibles sur le réseau.

Ces données devront être définies sous un **format standard unique** : celui de la base cible. L'interrogation des ressources documentaires via le réseau portera donc sur cette **base cible**, avec le risque que les données ne reflètent pas l'état des catalogues réels à un instant donné, en raison de la périodicité des migrations de données (tous les 15 jours ou tous les mois, par exemple). Un des avantages de cette solution est qu'elle n'impose pas aux centres d'être connectés en permanence au réseau.

Solutions proposées :

*Bases WAIS (Fig. 1 - p.36)*

*Bases ODBC (Type Access, Oracle, Informix...)*

- **Dans le second cas**, le jeu des interfaces installées sur les logiciels documentaires permet d'envisager l'accès direct aux données réelles des différents catalogues. Cela pose le problème de l'accès à des catalogues hétérogènes, utilisant des langages différents. Pour des questions de convivialité et d'efficacité, on ne désire pas que l'utilisateur interroge tout à tour chaque catalogue dans un langage de requête spécifique. Afin de faciliter l'interrogation et de simuler un catalogue collectif, on propose d'avoir un formulaire de requête **unique** pour la recherche de documents sur un ou plusieurs catalogues. Cela implique donc :
  - Soit de programmer une interface générant les requêtes dans les différents langages, à partir d'une requête unique et de la sélection d'un ou plusieurs catalogues.
  - Soit d'utiliser des interfaces Z39.50 permettant de normaliser l'interrogation multibase.

Solutions proposées :

*Interface Web (Fig. 2 - p.37)*

*Interface Web/Z39.50 (Fig. 3 - p.38)*

- **Dans les deux cas**, il s'agit de créer un **catalogue collectif virtuel**, étant donné qu'on ne prévoit pas de faire une gestion commune et unique des différentes ressources documentaires sous un seul et même catalogue.

Les avantages et inconvénients des solutions proposées sont exposés dans le cahier des charges détaillé, en s'appuyant sur l'expertise de réseaux documentaires existants (Rédoc, Réseau de Strasbourg, etc.). Des précisions sont également apportées quant aux moyens humains et financiers qu'implique chaque scénario.

Le Pôle devra choisir la solution la plus adaptée à ses besoins, en fonction des priorités qu'il donnera : le coût de mise en place, la richesse et la qualité des informations présentées, le caractère évolutif et ouvert du système, etc. Un tableau multicritère permet d'avoir une vue synthétique des caractéristiques de chacune des solutions.

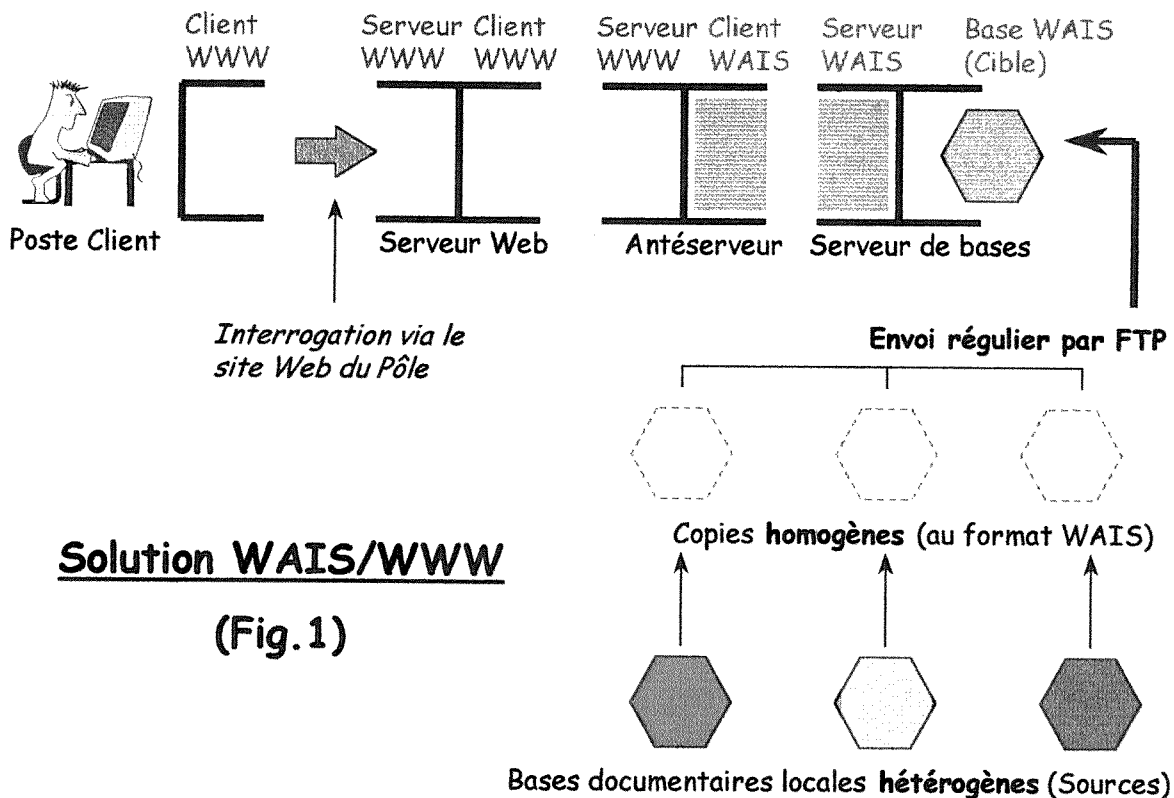
Quelle que soit la solution envisagée, il existe un problème commun, lié à l'**indexation hétérogène** des documents au sein des différents centres de documentation. En effet, chacun utilise son propre mode d'indexation, basé sur un thesaurus standard (Urbamet, Delphes, Isabel, etc.) ou développé en interne. La recherche de documents par les mots clés est donc rendue difficile si l'on souhaite interroger plusieurs catalogues. Lorsqu'un utilisateur formule sa requête sur le catalogue collectif virtuel, il utilise les mots clés relatifs au langage contrôlé qu'il utilise habituellement. Certains documents provenant d'autres centres de documentation risquent donc de ne pas être trouvés suite à sa demande, en raison de leur indexation différente. Etant donné ce problème, la seule solution facilement et rapidement envisageable pour améliorer la pertinence des réponses est l'utilisation d'un **champ de recherche multicritère**. Il permet à la fois l'utilisation d'un langage non contrôlé et une recherche sur l'ensemble des champs de la notice (y compris le résumé s'il existe) : une amélioration sensible des résultats devrait être apportée par cette solution, qui n'est cependant pas totalement satisfaisante.

Une synthèse des solutions proposées dans le cahier des charges (Réf. D05) est présentée ci-après (schémas des architectures clients/serveurs).

*Livrable joint en annexe :*

☞ *Référence D05 : "Gestion et accès aux catalogues"*

Catalogue collectif virtuel par migration des données dans une  
base cible commune (Ex : Base WAIS)



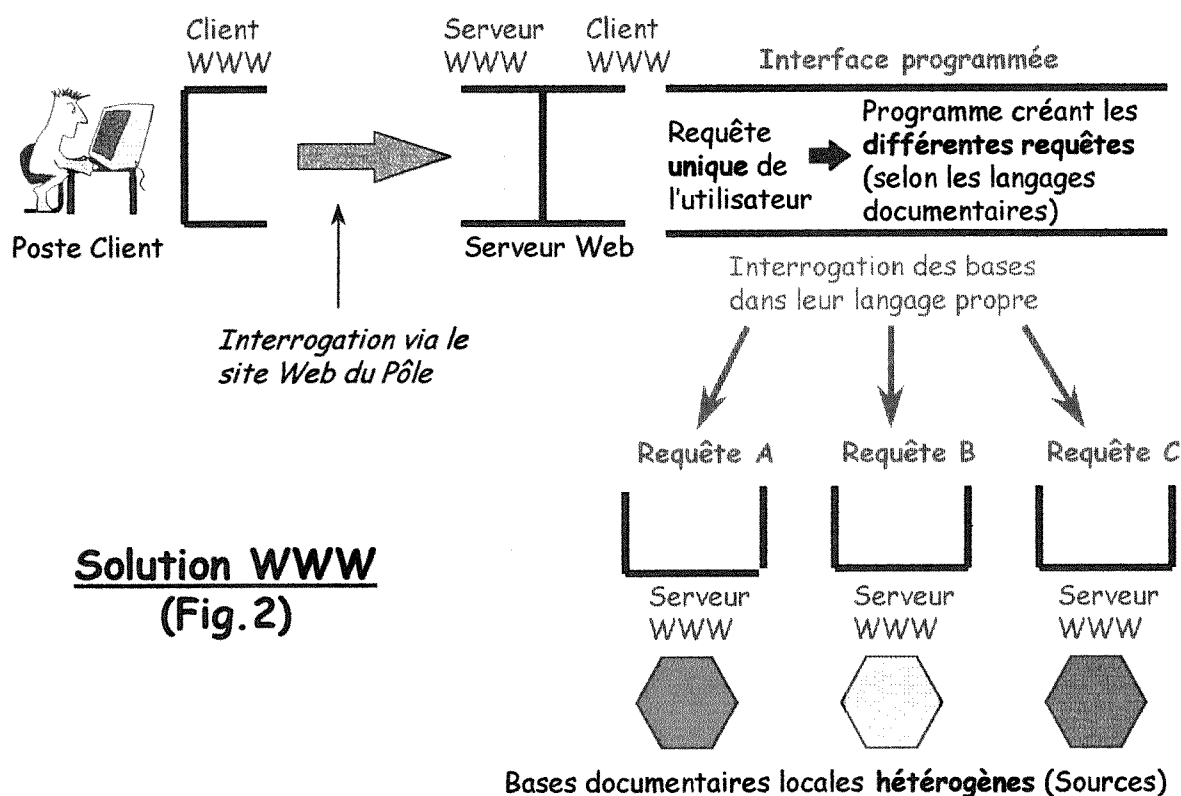
**Solution WAIS/WWW**  
**(Fig.1)**

Remarques : Solution rapide à mettre en place, peu coûteuse, mais ne donnant pas un reflet exact des catalogues sources à un instant donné.

Cette solution ne nécessite pas de connexion permanente au réseau.

Il est possible d'exploiter les richesses offertes par les catalogues déjà équipés d'une interface Web, en restituant la notice d'origine au moment de l'affichage (au lieu de la notice stockée sur la base WAIS). Ce système "mixte" permet à chacun d'intégrer le système sans grande contrainte.

## Catalogue collectif virtuel par accès aux catalogues via une interface Web

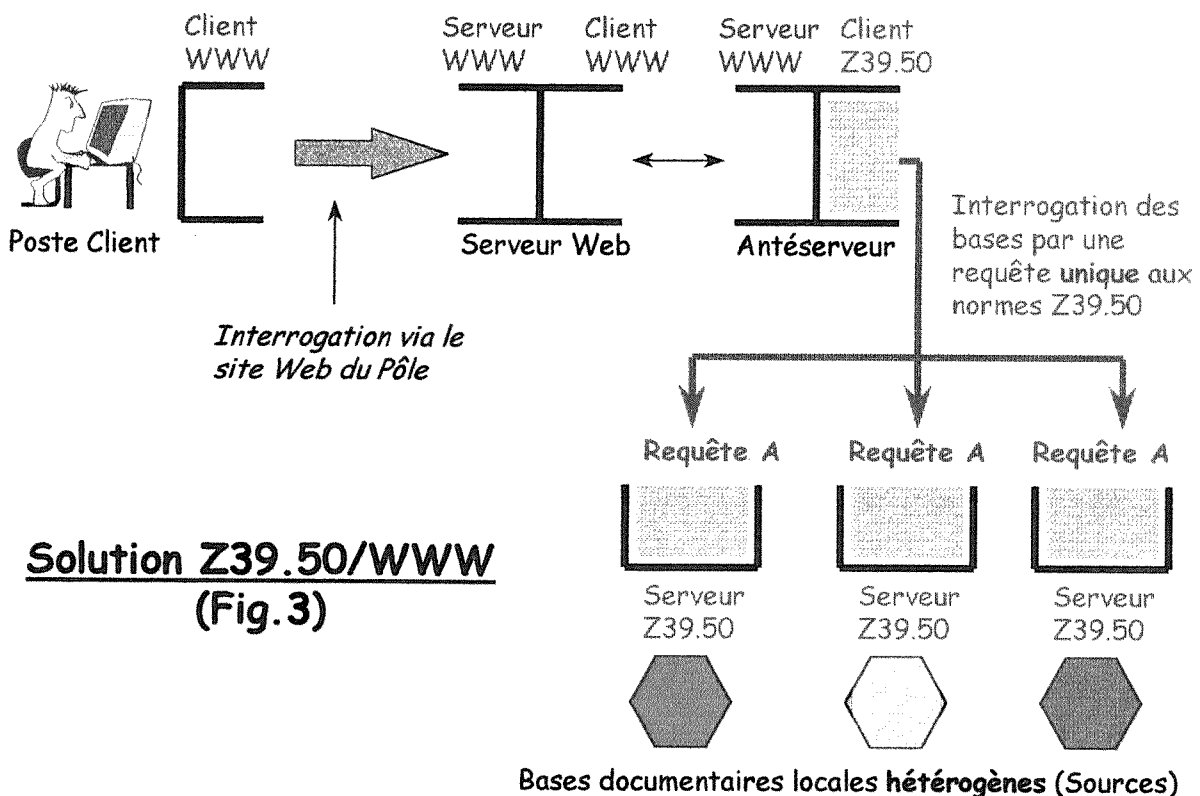


Solution WWW  
(Fig.2)

Remarques : Solution rapide à mettre en place, assez coûteuse (achat des modules d'interface Web pour les logiciels), donnant un reflet exact des catalogues sources à un instant donné, mais nécessitant de programmer une interface spécifique pour l'interrogation des catalogues par un formulaire de requête unique.

Il faut une connexion permanente au réseau.

Catalogue collectif virtuel par accès aux catalogues via une  
interface Web/Z39.50



Solution Z39.50/WWW  
(Fig. 3)

Remarques : Solution longue et coûteuse en recherche et développement (car il y a encore peu d'expertise en France sur ces solutions), donnant un reflet exact des catalogues sources à un instant donné, permettant de normaliser le langage d'interrogation (requête unique ne nécessitant pas de programmer une interface spécifique), mais pouvant conduire à la perte d'une certaine richesse des informations suite à l'utilisation de la norme Z39.50.

Il faut une connexion permanente au réseau.

## SYNTHESE DES SOLUTIONS PROPOSEES :

	<b>Solution WAIS</b>	<b>Interfaces Web</b>	<b>Interfaces Z39.50</b>
<b>Installation :</b>	<b>Facile et rapide.</b> <i>Le CISM pourrait héberger la base WAIS du Pôle.</i>	Nécessite de programmer <b>une interface spécifique</b> si l'on veut un formulaire de requête unique. Il faut installer les logiciels des fournisseurs	Deux solutions : ♦ Installation des logiciels d'interface Z39.50 s'ils sont vendus par le fournisseur ♦ Installation des logiciels Freeware ( <b>long et coûteux en recherche et développement</b> )
<b>Coûts :</b>	Logiciels <b>gratuits</b>	Logiciels <b>payants</b> . Prix des modules Web <b>entre 5 000 et 50 000 Frs</b> selon les produits : <i>SuperDoc : 5 000 F</i> <i>Alexandrie : 15 000 F</i> <i>Texto : 40 000 F</i> <i>Doris/Loris : 50 000 F</i>	♦ Logiciels <b>payants</b> : <b>Peu de fournisseurs</b> proposent déjà une interface Z39.50 pour leurs produits. ♦ Logiciels <b>gratuits</b> : A disposition sur certains sites Internet.
<b>Connexions au réseau :</b>	<b>Ponctuelle autorisée</b> Environ 1,2 KF/An	<b>Permanente obligatoire</b> Environ 150 KF/An	<b>Permanente obligatoire</b> Environ 150 KF/An
<b>Remarques :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Envoi d'un fichier sur le système cible</li> <li>♦ <b>Facilité d'intégration</b> de nouveaux catalogues</li> <li>♦ Mise en place <b>facile</b> pour tous les catalogues existants</li> <li>♦ <b>Seuls 2 centres</b> n'ont pas encore le minimum requis (connexion)</li> <li>♦ <b>Possibilité d'exploiter les richesses</b> des catalogues équipés d'une interface Web tout en intégrant facilement l'ensemble des catalogues sur une base WAIS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ <b>Accès direct</b> aux catalogues réels</li> <li>♦ Maintenances à effectuer pour intégrer de nouveaux catalogues</li> <li>♦ <b>Seuls 4 centres</b> ont une interface Web : achat et installation des modules pour les 17 autres</li> <li>♦ <b>11 centres</b> n'ont pas de connexion permanente</li> <li>♦ Notices affichées avec leurs <b>liens hypertextes</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ <b>Accès direct</b> aux catalogues réels</li> <li>♦ <b>Facilité d'intégration</b> de nouveaux catalogues aux normes Z39.50</li> <li>♦ <b>Aucun centre</b> n'a une interface Z39.50 à l'heure actuelle</li> <li>♦ <b>11 centres</b> n'ont pas de connexion permanente</li> <li>♦ Notices affichées avec leurs <b>liens hypertextes</b></li> <li>♦ Les caractéristiques propres à chaque système documentaire sont limitées par l'utilisation de la norme</li> </ul>



#### 4.8 BILAN :

Les différentes phases du projet ont permis de mener l'étude selon les axes définis au début du stage et de proposer des solutions en terme d'organisation et d'architecture du réseau.

En terme d'accès aux catalogues, la solution WAIS est très certainement la plus simple et la moins contraignante à mettre en place. Elle n'impose pas aux centres de documentation d'investir dans une connexion permanente au réseau ni dans des logiciels coûteux. Par contre, elle présente une certaine lourdeur liée au formatage et à l'envoi régulier des fichiers de données.

Plus ambitieuse, l'utilisation des interfaces Web exploite les fonctionnalités et les richesses qu'offrent les nouvelles technologies. Conviviale et interactive, cette solution implique cependant des investissements financiers beaucoup plus lourds, tant au niveau de l'achat des logiciels que des connexions au réseau. Elle nécessite également les compétences d'un informaticien pour développer une interface spécifique.

Prometteuse, l'utilisation des interfaces Z39.50 permet de normaliser l'accès aux catalogues et d'envisager à terme une ouverture facile vers tout système équipé de cette même norme. Le peu d'expertise en France à l'heure actuelle en fait cependant une solution plus risquée, qui nécessite un investissement en recherche et développement.

En ce qui concerne le site Web, une maquette réalisée à partir des spécifications fonctionnelles et de la conception technique pourra être présentée prochainement.

Quant à la liste de diffusion, elle est active depuis le début du mois de septembre.

Une présentation des conclusions de l'étude globale est en cours de rédaction conjointe par les deux stagiaires. Elle servira de support lors de la réunion du 14 septembre, à l'issue de laquelle des choix devront être faits pour la suite du projet et la mise en place du réseau.

## 5 LES PROBLEMES RENCONTRES :

A chaque problème sa solution.....

Certains problèmes ont dû être gérés durant ce stage, liés à l'organisation et à la nature même du projet :

☞ **La structure actuelle du Pôle de Compétence en Urbanisme** : le Pôle fonctionne depuis sa création avec une structure très souple, basée une identité à la fois collective et autonome et fondée sur des relations de réciprocité et d'échange. Il n'a pour l'instant aucun statut officiel et le bureau du Pôle repose sur le volontariat de ses membres. C'est une force, mais également un handicap : il est parfois difficile d'identifier les décideurs susceptibles de valider des propositions.

↳ *Une réunion du bureau ayant lieu le 14 septembre 1998, le groupe Internet des documentalistes a demandé à ce que les propositions faites au cours des deux stages soient présentées et discutées à cette occasion. Des décisions quant à la suite du projet de mise en réseau devront être prises par le bureau, en accord avec les documentalistes.*

☞ **La répartition géographique et le nombre de centres** : les centres de documentation participant au projet sont nombreux (21), hétérogènes et dispersés sur l'agglomération lyonnaise. Il m'était difficile de communiquer avec l'ensemble des documentalistes pour valider et suivre l'avancement du projet, d'autant plus que je n'ai pas eu l'opportunité d'être intégrée au sein d'une équipe sur mon lieu de travail.

↳ *Le groupe Internet des documentalistes, constitué de 8 personnes, a suivi le déroulement des deux stages au cours de réunions mensuelles et m'a permis d'avoir des interlocuteurs privilégiés.*

- ↳ *La présence de Véronique Pelot a permis un échange constant des informations dont chacune de nous disposait. Cette collaboration m'a donné l'occasion de travailler ponctuellement au sein de l'équipe de l'Agence d'Urbanisme, dynamique et sympathique, et de retrouver le plaisir d'un réel échange professionnel.*
- ☞ **Les congés d'été** : l'absentéisme lié à la période estivale durant laquelle s'est déroulé le stage a parfois rendu difficile la prise de contacts. Dans les phases d'enquêtes téléphoniques ou de recherche active de renseignements, cela a constitué un obstacle à la progression du projet, entraînant une perte de temps.
- ↳ *L'utilisation de la messagerie électronique (lorsque cela était possible) s'est avérée être un bon moyen pour répondre à ce problème. La plupart des personnes auxquelles des messages ont été envoyés durant leurs congés ont répondu dès leur retour, permettant d'intégrer les renseignements ainsi obtenus au fil du temps.*

## CONCLUSION

La réunion du 14 septembre marquera très certainement un tournant dans ce projet. Des choix quant à la mise en place du réseau devront être faits suite à la présentation des conclusions des deux études menées au cours de ces quatre mois, tant en terme d'architecture informatique que de stratégie d'accès à la documentation.

Pour ma part, j'ai eu un réel plaisir à m'investir dans ce projet d'envergure au sein de l'agglomération lyonnaise. Ce stage s'est révélé riche en enseignements et m'a permis d'approfondir mes connaissances grâce à l'expertise des professionnels rencontrés.

Olivier Roumieux a intitulé un de ces derniers articles<sup>1</sup> :

*"Le réseau fait la force".*

Mais il ne faut pas oublier que  
l'informatique n'est qu'un outil pour le construire,  
la documentation, la matière pour le nourrir,  
et que sa force vient avant tout d'une réelle volonté  
de **participer**, de **communiquer** et de **partager**.

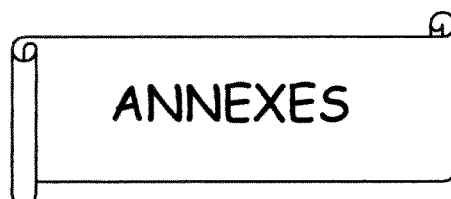
---

<sup>1</sup> ROUMIEUX, Olivier. Le réseau fait la force. *Archimag*, mai 1998, N° 114, p 39-40.

## BIBLIOGRAPHIE

1. **CHERHAL, Elizabeth** et **ROUHET, Michèle**. REDOC, réseau documentaire de Grenoble : conte, bilan et perspectives. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1995, T.40, N° 2, p 38-43.
2. **CRU (Comité Réseau des Universités)**. Catalogue des listes de diffusion francophones. [01.07.1998]. Available from Internet : <URL:<http://www.cru.fr/listes>>
3. **CRU (Comité Réseau des Universités)**. Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les listes de diffusion sans jamais oser le demander. Supports du cours de listes de novembre 1995. [01.07.1998]. Available from Internet : <URL:<http://www.cru.fr/listes/atelier>>
4. **CZAPLINSKI, Jean-Marc**. L'avenir des formats de communication : Z3950 et l'échange de données bibliographiques en ligne. [Mise à jour 08.10.1996]. Available from Internet : <URL:<http://www.acctbief.org/avenir/z3950.htm>>
5. **DIZ, José** et **LOPEZ, Michel**. Comment choisir votre prestataire d'accès ? *Internet Professionnel*, septembre 1996, N° 1, p 56-61.
6. **FERAL-SCHUHL, Christiane**. Les incidences légales de la création d'un site Web. *Le monde informatique [On-line]*, 06 février 1998, N° 752, [16.07.1998]. Available from Internet : <URL:<http://www.lmi.fr/lmi/752/752p35.html>>
7. **GRUN, Serge**. Quel logiciel pour votre serveur Web ? *Internet Professionnel*, mars 1997, N° 7, p 58-63.
8. **LAFONT, Denis** et **ALIN, Frédéric**. Maîtrisez le budget de votre Web. *Internet Professionnel*, avril 1997, N° 8, p 84-87.
9. **LAHARY, Dominique**. Le jeu de puzzle de l'accès aux catalogues. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1° trimestre 1997, N° 174, p 82-85.
10. **LEBAS, Patrick**. Profession : concepteur de site. *.net*, mai 1998, N° 18, p 67-69.

11. **LEVEJAC, Anne-Lise.** Z39.50, l'information bibliographique structurée sur le Net. [01.07.1998]. Available from Internet :  
<URL:<http://wwwperso.hol.fr/~alevejac/Z3950.htm>>
12. **MORINEAU, Elisabeth** et **BOILLOT, René.** L'accès aux banques de données documentaires via le réseau Internet/Intranet : les passerelles du marché. *Documentalistes - Sciences de l'information*, juillet-octobre 1997, Vol.34, N° 4-5, p 239-245.
13. **ROUMIEUX, Olivier.** Connaissez vos cyberdroits. *Archimag*, mai 1998, N° 114, p 30-31.
14. **ROUMIEUX, Olivier.** Le réseau fait la force. *Archimag*, mai 1998, N° 114, p 39-40.
15. **SAMAIN, Thierry.** L'accès aux catalogues des bibliothèques par Internet. Mémoire d'étude de DCB : ENSSIB, 1996, 62 p. [16.07.1998]. Available from Internet :  
<URL:[http://www.enssib.fr/Enssib/f\\_txtint.html](http://www.enssib.fr/Enssib/f_txtint.html)>
16. **TURNER, Fay.** Ressources documentaires sur la norme Z39.50. *Flash réseau [On-line]*, 21 février 1997, N° 43, [mise à jour 29.07.1997]. Available from Internet :  
<URL:<http://www.nlc-bnc.ca/pubs/netnotes/fnotes43.htm>>



♦ Annexes 1 :

### Etude de projet

Ces annexes contiennent le rapport d'étude remis à l'ENTPE et présenté lors de la réunion du 14 septembre 1998 avec le bureau du Pôle et le groupe Internet des documentalistes.

Il s'agit de l'ensemble des documents produits au cours du stage (Documents projet, annexes et courriers).

**(Pages : 1 à 103)**

♦ Annexes 2 :

### Enquêtes de Véronique Pelot :

Ces annexes contiennent les deux questionnaires élaborés par Véronique Pelot au cours de son stage. Le premier questionnaire vise à faire un état des lieux de l'existant informatique et documentaire des différents centres de documentation. Le second a pour objectif de connaître les engagements respectifs des centres au sein du réseau.

**(Pages : 104 à 118)**

## Annexes 1 :

### ⇒ Rapport d'étude remis à l'ENTPE

<b>SYNTHÈSE DE DOCUMENTS (A00) .....</b>	<b>1</b>
<b>ORGANISATION DU PROJET (D00) .....</b>	<b>3</b>
<b>SYNTHÈSE DE L'EXISTANT (D01) .....</b>	<b>8</b>
<b>ETUDE DE FAISABILITÉ (D02) .....</b>	<b>17</b>
<b>ETUDE GLOBALE ET PROPOSITIONS DE SCÉNARIOS (D03).....</b>	<b>22</b>
<b>LISTE DE DIFFUSION (D04).....</b>	<b>40</b>
<b>ACCÈS AUX CATALOGUES DOCUMENTAIRES (D05).....</b>	<b>48</b>
<b>CONCEPTION DU SITE WEB (D06).....</b>	<b>65</b>
<b>PROPOSITION D'UNE CHARTE RÉSEAU (D07).....</b>	<b>81</b>
<b>LISTE DES MEMBRES DU PÔLE (ANNEXE A01).....</b>	<b>85</b>
<b>LES PROFESSIONNELS CONTACTÉS (ANNEXE A02).....</b>	<b>88</b>
<b>LES AUTRES RÉSEAUX DOCUMENTAIRES (ANNEXE A03).....</b>	<b>91</b>
<b>COURRIER POUR LA LISE DE DIFFUSION (C01).....</b>	<b>98</b>



Pôle de Compétence en Urbanisme à  
Lyon

Projet de mise en réseau des centres de  
documentation du Pôle

(Etude de projet)



**Stage de DESS Informatique Documentaire (ENSSIB-Lyon I)**  
Dominique Cathala

**Sous la direction de**  
François Plassard  
Laboratoire Rives (ENTPE)

**Année 1998**

Réf. A00 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Synthèse de documents</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

Pour une lecture plus aisée de ce rapport, cette synthèse donne un rapide descriptif des documents produits au cours du projet.

<b>L'organisation du projet (D00)</b>	Présentation des différentes phases du projet : enchaînement (synoptique) et livrables produits.
<b>L'existant (D01)</b>	Synthèse de l'existant informatique et documentaire des centres de documentation du Pôle, à partir des enquêtes réalisées par Véronique Pelot.
<b>La faisabilité (D02)</b>	Analyse des faiblesses et des atouts pour la réalisation du projet.
<b>L'étude globale (D03)</b>	Cahier des charges global pour le projet et propositions de scénarios pour chacune des phases : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Connexion des centres</li> <li>➤ Liste de diffusion</li> <li>➤ Accès aux catalogues</li> <li>➤ Site Web</li> </ul>
<b>La liste de diffusion (D04)</b>	Cahier des charges détaillé et propositions de solutions pour la gestion de la liste en interne ou en externe.
<b>L'accès aux catalogues (D05)</b>	Cahier des charges détaillé et analyse des différentes possibilités techniques pour accéder aux catalogues des différents centres de documentation, via le réseau. Tableaux multicritères des différents scénarios.
<b>Le site Web (D06)</b>	Cahier des charges détaillé et spécifications fonctionnelles et techniques pour la réalisation du site Web. Proposition de maquette et de navigation pour le site.
<b>La charte réseau (D07)</b>	Proposition de charte d'engagement des membres du Pôle au sein du réseau.
<b>Les membres (A01)</b>	Liste des centres de documentation de l'annuaire interne du Pôle et des documentalistes du groupe Internet.
<b>Les contacts (A02)</b>	Liste des professionnels contactés dans le cadre du projet.
<b>Les autres réseaux (A03)</b>	Exemples de solutions adoptées par d'autres réseaux documentaires (Redoc, PUL, Brise, etc.)

## SOMMAIRE :

<b>ORGANISATION DU PROJET (D00)</b> .....	<b>3</b>
<b>SYNTHÈSE DE L'EXISTANT (D01)</b> .....	<b>8</b>
<b>ETUDE DE FAISABILITÉ (D02)</b> .....	<b>17</b>
<b>ETUDE GLOBALE ET PROPOSITIONS DE SCÉNARIOS (D03)</b> .....	<b>22</b>
<b>LISTE DE DIFFUSION (D04)</b> .....	<b>40</b>
<b>ACCÈS AUX CATALOGUES DOCUMENTAIRES (D05)</b> .....	<b>48</b>
<b>CONCEPTION DU SITE WEB (D06)</b> .....	<b>65</b>
<b>PROPOSITION D'UNE CHARTE RÉSEAU (D07)</b> .....	<b>81</b>
<b>LISTE DES MEMBRES DU PÔLE (ANNEXE A01)</b> .....	<b>85</b>
<b>LES PROFESSIONNELS CONTACTÉS (ANNEXE A02)</b> .....	<b>88</b>
<b>LES AUTRES RÉSEAUX DOCUMENTAIRES (ANNEXE A03)</b> .....	<b>91</b>
<b>COURRIER POUR LA LISE DE DIFFUSION (C01)</b> .....	<b>98</b>

Réf. D00  
Version 1

Date : 09/09/98

*Projet : mise en réseau des centres de documentation*

## Organisation du projet

Pôle de  
Compétence en  
Urbanisme à  
Lyon

Document réalisé dans le cadre du stage de DESS Informatique Documentaire effectué à l'ENTPE pour le Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon.

Rédacteur :  
*Dominique Cathala*

<u>Copie à :</u>	<u>Pour validation</u>	<u>Pour diffusion</u>
<i>François Plassard</i>		✓
<i>Véronique Pelot</i>		✓

Réf. D00 Version 1	<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Organisation du projet</b>	

### Le projet :

A l'occasion du Congrès des Agences d'Urbanisme (Biennale des Villes et des Urbanistes d'Europe, décembre 1995), certains professionnels ont exprimé le souhait de faire connaître la diversité et l'étendue des compétences en Urbanisme sur la région. Leur volonté de se regrouper et de créer un véritable réseau interprofessionnel a donné naissance au Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon.

Un contrat d'objectif a été rédigé pour le projet de mise en réseau des centres de documentation. Dans ce cadre, deux stages ont été proposés, avec pour mission :

- Etudier et analyser l'existant (informatique et documentaire)
- Proposer des solutions en terme de gestion de la documentation
- Proposer des solutions techniques pour la mise en réseau des centres :
  - ⇒ Connexion des centres
  - ⇒ Accès aux fonds documentaires
  - ⇒ Création d'une liste de diffusion
  - ⇒ Création d'un site Web

L'étude préalable réalisée au cours de ces deux stages doit permettre de faire les choix stratégiques pour la mise en place du réseau.

### Intervenants :

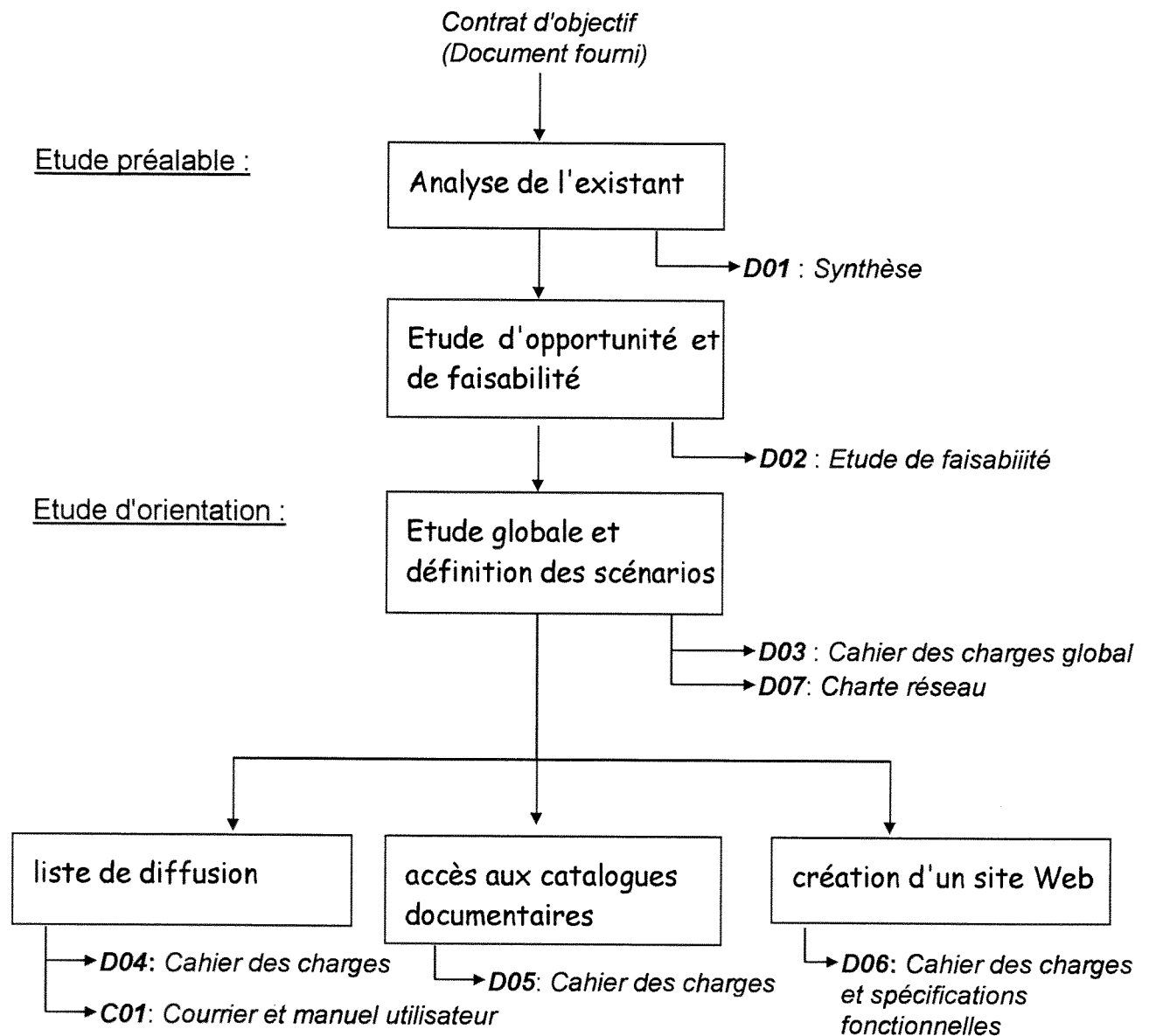
- ◇ **Véronique Pelot** : analyse de l'existant documentaire et propositions d'actions communes pour une meilleure gestion de la documentation (stage de Maîtrise de Documentation : mai à août 1998).
- ◇ **Dominique Cathala** : analyse et propositions de solutions pour la partie informatique documentaire du projet (stage de DESS Informatique Documentaire : juin à septembre 1998).
- ◇ **Le groupe Internet** des documentalistes du Pôle : encadrement et suivi des deux stages précédents au cours de réunions mensuelles.
- ◇ **Arnaud Voog** : réalisation du site Web du Pôle (Poste provisoire à l'ENTPE : août à novembre 1998)

### Objectif du document :

*Présentation du stage de DESS Informatique Documentaire (Dominique Cathala).*

Ce document présente les différentes phases de ce stage et les documents produits (les livrables) dans le cadre du projet de mise en réseau des centres de documentation. Il s'agit de la partie informatique documentaire du projet.

## 1. Les phases du projet :



Légende :



Phases du projet



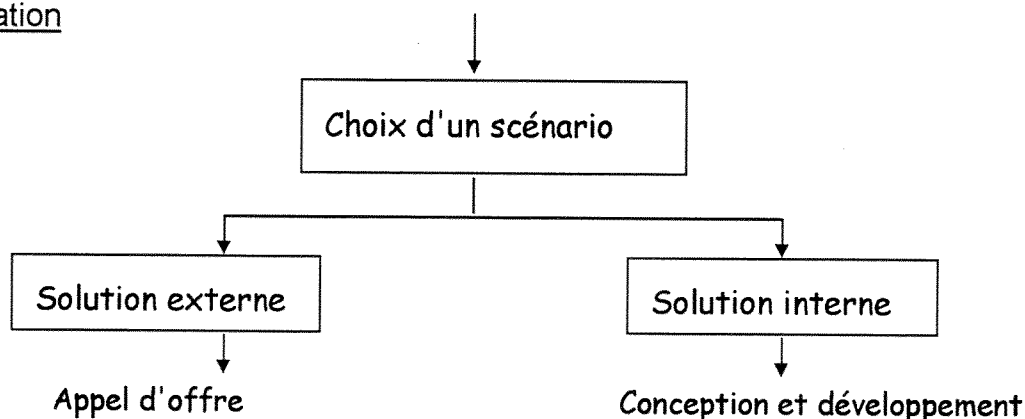
*Dxx : Livrables (Documents produits ou Courriers)*

Réf. D00 Version 1
Date : 09/09/98

Projet : mise en réseau des centres de documentation
Organisation du projet

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

Réalisation



## 2. Description des phases :

- **Analyse de l'existant** : phase d'analyse et de synthèse de l'existant informatique et documentaire des centres de documentation du Pôle. Cette phase s'appuie essentiellement sur les résultats d'enquêtes menées par Véronique Pelot de mai à août 1998.
- **Etude de faisabilité** : à partir de l'analyse de l'existant, les atouts et les faiblesses sont mis en évidence et permettent d'estimer la faisabilité du projet.
- **Etude globale** : l'étude générale du projet formalise les impératifs et contraintes à respecter pour l'ensemble des phases dans un cahier des charges global. Elle décrit chaque étape et présente les différents scénarios proposés pour chacune d'elles :
  - ✓ Connexion des centres
  - ✓ Liste de diffusion
  - ✓ Accès aux catalogues
  - ✓ Site Web

Les trois dernières phases seront reprises dans un cahier des charges détaillé.

- **Liste de diffusion** : étude des différentes possibilités d'hébergement de liste de diffusion, avec estimation des coûts. Un cahier des charges détaillé présente les résultats de cette analyse.
- **Accès aux catalogues** : étude des différentes solutions techniques permettant l'accès à des catalogues hétérogènes via le réseau. Ces solutions sont présentées dans le cahier des charges détaillé, avec les avantages et inconvénients de chacune et un tableau récapitulatif multicritère pour l'aide à la décision.
- **Site Web** : étude et estimation des coûts de création, maintenance et hébergement d'un site Web, présentés dans un cahier des charges détaillé. Les spécifications fonctionnelles et la conception technique du site sont également ébauchées, afin de permettre de proposer une première maquette pour le site. Cette maquette servira de support aux discussions avec les utilisateurs.

Réf. D00 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Organisation du projet</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

### **3. Liste des documents produits :**

#### **3.1. Documents :**

**D00** : Organisation du projet (*les phases du projet et les livrables*)

**D01** : Synthèse de l'existant (*réalisée à partir des informations recueillies par Véronique Pelot au cours de ses enquêtes*)

**D02** : Etude de faisabilité et d'opportunité

**D03** : Proposition de scénarios et cahier des charges global pour le projet

**D04** : Liste de diffusion (*Cahier des charges détaillé*)

**D05** : Gestion et accès aux catalogues (*Cahier des charges détaillé*)

**D06** : Création du site Web (*Cahier des charges détaillé et maquette*)

**D07** : Charte réseau (*Proposition de charte d'engagement*)

#### **3.2. Courriers :**

**C01** : Courrier liste de diffusion (*Manuel d'utilisation*)

#### **3.3. Annexes :**

**A00** : Synthèse de documents (*Aide à la lecture du rapport final*)

**A01** : Liste des membres (*organismes de l'annuaire interne du Pôle*)

**A02** : Liste des contacts (*professionnels contactés dans le cadre du projet*)

**A03** : Les autres réseaux documentaires (*Exemples de solutions*)



Réf. D01  
Version 1

Projet : mise en réseau des centres de documentation

Pôle de  
Compétence en  
Urbanisme à  
Lyon

Date : 09/09/98

## Analyse de l'existant : synthèse

Document réalisé dans le cadre du stage de DESS Informatique Documentaire effectué à l'ENTPE pour le Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon.

Rédacteur :

*Dominique Cathala*

Copie à :

*Véronique Pelot*  
*François Plassard*  
*Le Groupe Internet*

Pour validation

✓

Pour diffusion

✓  
✓

Réf. D01 Version 1	<b>Projet : mise en réseau des centres de documentation</b>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Analyse de l'existant : synthèse</b>	

Le Pôle regroupe actuellement une trentaine d'organismes, dont 21 possèdent un centre de documentation. Suite à l'enquête<sup>1</sup> réalisée par Véronique PELOT, la synthèse de l'existant documentaire et informatique montre une grande hétérogénéité parmi ces différents centres.

## 1. La documentation :

### 1.1. Les fonds documentaires<sup>2</sup> :

Les fonds documentaires sont de nature et de volume très variables selon les centres (ouvrages, périodiques, littérature grise...). Le volume de chaque fonds varie entre un minimum de 200 notices (Espace Ville) et un maximum de 30 000 notices (INSA). Le nombre total de notices pour l'ensemble du Pôle est de **186 325**.








Le spectre des thèmes couverts par les centres de documentation peut être plus ou moins étendu : très spécialisé en Urbanisme ou beaucoup plus large.

Le caractère de confidentialité des documents est également très variable, selon le type de document et selon la politique interne de chacun des centres.

Les documents sont accessibles soit en consultation sur place, soit en prêt, soit en accès réservé au personnel interne.



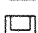
### 1.2. Les prestations documentaires :

Plusieurs organismes gèrent des produits documentaires et proposent des services tels que :

-  Bulletin de sommaires (*EH, DDE, CERTU, Laboratoire RIVES*)
-  Bulletin documentaire BULL'DOC (*Grand LYON*)
-  Bulletins d'actualités de la presse spécialisée (*CAUE*)
-  Liste annuelle des travaux réalisés par le département (*CETE*)
-  Revue de presse thématique (*Agence d'Urbanisme*)
-  Veille et études économiques (*CCI*)
-  Veilles documentaires (*Agence d'Urbanisme*)

### 1.3. Les documents électroniques :

Certains organismes possèdent déjà des documents sous format numérisé :






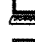




-  Rapports de stages
-  Mémoires et travaux d'étudiants
-  Travaux de chercheurs

<sup>1</sup> Enquête effectuée par questionnaire et entretien téléphonique (de mai à juillet 1998) auprès des 21 centres de documentation de l'annuaire interne du pôle.

<sup>2</sup> Voir tableau récapitulatif N°1

#### 1.4. Les cédéroms :

Certains des organismes possèdent un ou plusieurs cédéroms, parmi lesquels :

-  LAMY
-  REEF
-  PASCAL
-  URBADISC
-  MYRIADE
-  UNIVERSALIS
-  SILVERPLATTER
-  JO
-  AFITER
-  URBADATA
-  EUROPAGES

#### 1.5. Les logiciels documentaires ou de gestion de bases:

Parmi les organismes du Pôle, on compte la présence de 8 logiciels documentaires et de 2 logiciels de gestion de bases de données, utilisés en monoposte ou en multiposte.

Certains centres sont en cours de changement de logiciel :

- ⇒ L'Espace Ville doit prochainement migrer sous Alexandrie.
- ⇒ L'ENTPE est en cours de migration sous Alexandrie.

D'autres sont en cours d'étude pour un changement prochain :

- ⇒ L'Agence d'Urbanisme prévoit une étude pour changer de logiciel en 1999.
- ⇒ L'INGUL est en cours de réflexion pour un changement de logiciel.

<b>Logiciels documentaires</b>	<b>Situation au 01.07.98</b> <small>(Nb de centres)</small>	<b>Changements prévus</b>	<b>Nouvelle situation</b> <small>(Nb de centres)</small>
<i>ALEXANDRIE (GB CONCEPT)</i>	4	(+2)	6
<i>GESBIB (LOGI +)</i>	2	-	2
<i>ISA + (EVER)</i>	1	-	1
<i>ISABEL (Ministère de l'Equipement)</i>	1	-	1
<i>LORIS (EVER)</i>	3	-	3
<i>SUPERDOC (AIDEL)</i>	1	-	1
<i>TAMIL (DEMIANS)</i>	2	(-1 >Alexandrie)	1
<i>TEXTO (CHEMDATA)</i>	4	-	4
<b>Logiciels SGBD</b>			
<i>ACCESS (MICROSOFT)</i>	2	(-1 >Alexandrie)	1
<i>FILE MAKER (CLARIS)</i>	1	-	1

Réf. D01 Version 1	<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Analyse de l'existant : synthèse</b>	

Les modules d'interface Web de ces logiciels sont installés dans les centres suivants :

- ◇ EAL (LORIS / Web)
- ◇ Doc'INSA (LORIS / Web)
- ◇ Laboratoire RIVES (Alexandrie / Web)
- ◇ INRETS (TEXTO/Web)

Certains centres sont en cours d'étude pour l'achat des interfaces Web de leur logiciel :

- ◇ LET (LORIS/Web)
- ◇ ENTPE (lors de la migration sous Alexandrie)
- ◇ Espace Ville (lors de la migration sous Alexandrie)

## 1.6. Les thesaurus utilisés :

Les thesaurus utilisés pour la gestion et l'indexation des documents sont différents selon les organismes (thesaurus standards ou produits "maison") :

- 📖 URBAMET
- 📖 DELPHES (réalisé par les CCI)
- 📖 ISABEL
- 📖 Thesaurus des Ecoles d'Architecture
- 📖 Thesaurus ENTPE
- 📖 INTERDOC
- 📖 Thesaurus de la DIRR (Direction Internationale de le Recherche Routière)
- 📖 SPHINX
- 📖 DATAR
- 📖 Thesaurus "maison"

## 2. Matériel et équipement informatique<sup>3</sup> :

### 2.1. Le matériel :

Les centres sont équipés en majorité de PC, seuls 3 centres sont équipés de MAC. Le système d'exploitation est Windows 3.11 ou Windows 95. Il s'agit de postes isolés ou de postes en réseau local.

### 2.2. Les connexions à Internet :

La plupart des centres possèdent déjà une connexion à Internet, permanente ou non.

- ◇ 10 organismes connectés en permanence
- ◇ 9 organismes connectés ponctuellement
- ◇ 2 organismes non connectés (dont 1 devrait l'être en septembre 98)

<sup>3</sup> Voir tableau récapitulatif N° 2

Réf. D01 Version 1	<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Analyse de l'existant : synthèse</b>	

Beaucoup sont connectés via RENATER (9), les autres passent par différents fournisseurs d'accès Internet (ASI, Le Serveur Internet, France Net, Imaginet, France Télécom).



### 2.3. Les logiciels de messagerie :

Différents logiciels de messagerie sont utilisés, tous aux normes POP3 :

- Eudora
- Pégasus (Winpmail)
- Outlook
- Exchange
- Wanadoo
- MS Mail

### 2.4. Les logiciels de navigation :

Les logiciels de navigation utilisés sont :

-  Netscape Navigator ( dans 13 centres)
-  Internet Explorer (dans 7 centres).

Un des centres utilise indifféremment l'un ou l'autre de ces navigateurs.

### 2.5. Les serveurs internes :

Certains organismes, déjà organisés en réseau local, possèdent leur propre serveur en interne :

- ↳ ENTPE
- ↳ EAL (Ecole d'Architecture)
- ↳ INSA

### 2.6. Les sites Web :

Certains des centres ont déjà développé leur propre site Web, accessible en réseau Intranet ou Internet :

- ◇ 17 organismes ont un site Web.
- ◇ 2 organismes sont en cours de réalisation de leur site Web.
- ◇ 1 organisme est en cours de réflexion pour la création d'un site Web.
- ◇ 1 organisme n'a pas de site Web et aucun projet en cours.

## Analyse de l'existant : synthèse

**Tableau 1 : "Les différents logiciels documentaires utilisés"**  
Situation au 01.07.1998

Logiciels	Organismes	Nb de Notices	Versions
TEXTO (Chemdata)	CETE	11 400	V 4.2.4, Monoposte
	SEMALY	4 500	V 6.1, Multiposte
	UMR 5600	9 407	V 6, Monoposte
	INRETS	25 000	Multiposte, <i>Interface Web</i>
ISABEL (Ministère Equipement)	DDE	6 100	V 4, Monoposte
LORIS (Ever)	EAL	14 000	V 2, Multiposte, <i>Interface Web</i>
	LET	15 500	V 2.2, Multiposte, <i>Interface Web en cours d'étude</i>
	Doc'INSA	30 000	V 2.3, Multiposte, <i>Interface Web</i>
ACCESS (Microsoft)	EH	0	V 7, Monoposte
	Espace Ville	200	Monoposte, ( <i>doit migrer ss Alexandrie + module Web</i> )
GESBIB (Logi +)	INSEE	8 000	V 3.11, Multiposte,
	SGAR	3 000	V 3, Monoposte
ALEXANDRIE (GB Concept)	CCI	3 900	V 3.5, Multiposte
	Grand LYON	2 395	V 4.2, Multiposte
	RIVES	2 200	V4.1, Multiposte, <i>Interface Web</i>
	IUL	1 089	V 3.11, Monoposte
TAMIL (Desmians)	ENTPE	25 000	V 2.1, Multiposte ( <i>doit migrer ss Alexandrie + module Web</i> )
	Ag. Urbanisme	7 931	V2.1, Multiposte
SUPERDOC MEDIA (Aidel)	CAUE	11 500	Multiposte
FILE MAKER	INGUL	703	Multiposte
ISA + (Ever)	CERTU	4 500	Multiposte

Réf. D01 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Analyse de l'existant : synthèse</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

## Récapitulatif :

### Logiciels

- 8 logiciels documentaires différents.*
- 2 logiciels de gestion de base de données différents.*

### Interfaces Web

- 4 centres sont déjà équipés d'une interface Web pour leur logiciel*
- 3 centres sont en cours d'étude ou d'installation d'une interface Web pour leur logiciel*

### Notices

- Le nombre total de notices pour l'ensemble des centres est de 186 325 notices.*

## Analyse de l'existant : synthèse

**Tableau 2 : "L'existant informatique"**  
Situation au 01.07.1998

Organismes	Matériel	Site WEB	Connexion Internet	Remarques
Agence Urbanisme	PC	Oui	Non Permanent (Francenet)	190 Frs/Mois
EAL	PC	Oui	Permanent (Renater)	Serveur Interne
CAUE	PC	(en cours)	Non Permanent (Imaginet)	725 Frs/6 Mois
CCI	PC	Oui	P (E-Mail) (ASI) Non P (www)	95 Frs/Mois
CERTU	PC	Oui	Non Permanent (Serveur Internet)	
CETE	PC	Oui	Non Permanent (ASI)	95 Frs/Mois
DDE	PC	Non	Aucun	
Doc'INSA	PC	Oui	Permanent (Renater)	Serveur Interne
EH	PC	Oui	Non Permanent (France Tel)	
ENTPE	PC	Oui	Permanent (Renater)	Serveur Interne
Esp. Ville	PC	(en projet)	Permanent (Renater)	
INGUL	MAC	Oui	Non Permanent (Serveur Internet)	
INRETS	PC/MAC	Oui	Permanent (Renater)	
INSEE	PC	Oui	Permanent (INSEE)	
IUL	MAC	Oui	Permanent (Renater)	
LET	PC	Oui	Permanent (Renater)	
RIVES	PC/MAC	Oui	Permanent (Renater)	
SEMALY	PC	Oui	Non Permanent (Serveur Internet)	
UMR 5600	PC	Oui	Permanent (Renater)	
Grand LYON	MAC	Oui	Aucun (prévu en sept.98)	
SGAR	PC	(en cours)	Non Permanent (ASI)	95 Frs/Mois



Réf. D01 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet : mise en reseau des centres de documentation</i>
<b>Analyse de l'existant : synthèse</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

## Récapitulatif :

### Accès Internet

- 10 centres avec une connexion permanente au réseau (dont 9 via RENATER).*
- 9 centres avec une connexion non permanente.*
- 2 centres sans accès Internet, dont 1 prévu pour septembre 1998.*

### Sites Web

- 17 organismes ont déjà un site Web*
- 4 organismes n'ont pas de site Web, dont :*
  - 2 organismes sont en cours de réalisation de leur site Web*
  - 1 organisme a le projet de créer prochainement un site Web*
  - 1 organisme n'a pas de site Web et aucun projet en cours.*

Réf. D02  
Version 1

*Projet : mise en réseau des centres de documentation*

Pôle de  
Compétence en  
Urbanisme à  
Lyon

Date : 09/09/98

## Etude de faisabilité et d'opportunité

Document réalisé dans le cadre du stage de DESS Informatique Documentaire effectué à l'ENTPE pour le Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon .

Rédacteur :

*Dominique Cathala*

Copie à :

*François Plassard*

*Véronique Pelot*

*Le Groupe Internet*

Pour validation

Pour diffusion

✓

✓

✓

## Etude de faisabilité et d'opportunité

### 1. Introduction :

A l'échelle nationale, on constate un accroissement du nombre de réseaux créés autour de regroupements professionnels ou universitaires. Cette nouvelle ère s'annonce sous le signe du travail en collaboration et en coopération afin de mieux répondre aux demandes internes ou externes, d'augmenter le potentiel de chacun et de valoriser les richesses interprofessionnelles.

Les réseaux sont basés sur :

- ▷ La simplification et le gain de temps.
- ▷ La fiabilité de l'information diffusée.
- ▷ La facilité d'accès à l'information.
- ▷ La convivialité et l'interactivité.

Ils permettent ainsi :

- ▷ D'organiser et de faciliter la transmission de l'information.
- ▷ De favoriser la transversalité des circuits d'informations et de décloisonner les différents organismes regroupés autour d'une même thématique.
- ▷ De fédérer dans un espace convivial les professionnels d'un domaine donné.
- ▷ D'améliorer la qualité et la rapidité des services proposés.
- ▷ De valoriser les compétences de chacun.

### 2. Le Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon :

L'analyse de l'existant montre une grande hétérogénéité tant au niveau du matériel informatique que des fonds documentaires. Cependant, plusieurs solutions techniques s'appuyant sur les nouvelles technologies et Internet permettent d'envisager la mise en réseau des différents organismes du Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon . Les exemples donnés par de nombreux autres réseaux documentaires, confrontés à la même problématique, prouvent la faisabilité de ce type de projet et montrent la diversité des solutions envisageables dans un tel contexte. Malgré les difficultés de mise en œuvre et les problèmes à résoudre tant en terme de coordination, de financement que de ressources humaines, les expériences des autres réseaux montrent **l'intérêt et la réussite** de tels projets : une dynamique commune, une large coopération et une image professionnelle de qualité amènent une satisfaction générale. A l'instar de ces réseaux, le Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon s'inscrit une **dynamique de collaboration et de partage de l'information**.

Le projet de mise en réseau peut se décliner en différentes étapes :

- Connexion des organismes au réseau
- Création d'une liste de diffusion entre les documentalistes
- Création d'un site Web pour le pôle
- Accès aux catalogues documentaires via le réseau

Réf. D02 Version 1	<i>Projet mise en réseau des centres de documentation</i>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Etude de faisabilité et d'opportunité</b>	

Une **charte réseau** semble utile pour une formuler clairement les engagements de chacun dans ce projet (engagements du Pôle et de ses membres). Très ouverte, elle doit permettre à chacun de s'investir au niveau qui lui convient dans le réseau.

### 3. La connexion des organismes :

Un réseau physique, reliant spécifiquement tous les organismes du Pôle, est difficilement envisageable étant donnés les coûts et les installations que cela supposerait. Les réseaux actuels, utilisant les technologies Internet et le protocole TCP/IP, sont des **réseaux virtuels partagés** : reliant des organismes isolés ou déjà équipés de réseaux Intranet, ils permettent de créer un réseau **Extranet** (réseau privé entre plusieurs organismes) ou **Internet** (réseau ouvert à tout public). Le choix d'ouverture ou non du réseau vers l'extérieur devra être fait le plus tôt possible, car il est déterminant pour le choix des solutions techniques et pour la définition du niveau des informations partagées sur le réseau.

La mise en oeuvre de tels réseaux est relativement simple étant donnée la normalisation des protocoles utilisés. Les centres doivent se connecter au réseau Internet, via un serveur interne ou externe. Cette connexion peut être permanente ou ponctuelle selon l'utilisation que l'on souhaite faire du réseau. En particulier, la solution choisie pour l'accès aux catalogues sera déterminante dans le choix du type de connexion. Le réseau peut être ouvert ou non vers l'extérieur (Extranet ou Internet) par le jeu d'autorisations à la connexion.

Bien qu'hétérogène, l'existant informatique montre **un bon niveau d'infrastructure** au sein des différents organismes : la plupart des centres sont déjà connectés à Internet (10 avec des connexions permanentes, 9 ponctuellement et 2 non connectés). Plusieurs d'entre eux possèdent des serveurs internes et un réseau Intranet. Ce fort potentiel informatique constitue un atout supplémentaire pour la mise en réseau des centres.

### 4. La liste de diffusion :

Les documentalistes (et particulièrement le groupe Internet) étant très impliquées dans ce projet, une liste de diffusion permettra de créer un premier lien entre les partenaires. Des thèmes fédérateurs pourront y être abordés, ainsi que des demandes de renseignements ponctuels.

D'autres listes de diffusion, au sein de différents groupes homogènes d'utilisateurs, pourront être mises en place par la suite (chercheurs, enseignants...).

Les listes de diffusion sont faciles à mettre en place et constituent une première étape dans **une dynamique de groupe** et un travail coopératif. La plupart des centres étant déjà connectés à Internet, l'utilisation de la liste pourra se faire rapidement sans investissement supplémentaire. D'autre part, plusieurs organismes gèrent déjà des listes de diffusion sur leur serveur, ce qui permet d'envisager une gestion interne de cette nouvelle liste

Réf. D02 Version 1	Projet : mise en réseau des centres de documentation	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	Etude de faisabilité et d'opportunité	

## 5. Le site Web :

Le site Web du Pôle peut s'envisager sous deux angles (Extranet ou Internet) selon le niveau d'ouverture vers l'extérieur. Les informations présentées sur ce site dépendront de ce choix stratégique qui devra donc être fait le plus tôt possible. On peut envisager un système **mixte**, permettant un accès ouvert à tous pour une partie du site, et un accès réservé aux seuls membres du Pôle pour une autre partie (la documentation en particulier).

Différents types d'informations pourront être présentés sur ce site :

- **Présentation des organismes** (fiches des membres du Pôle avec les coordonnées et noms des responsables...). Ces fiches sont déjà existantes sous forme papier et la Société CRESCENDO propose de nous fournir la version numérisée.
- **Présentation des centres de documentations** (fiches de l'annuaire interne). Ces fiches sous format numérisé seront disponibles et mises à jour pour septembre 1998.
- **Le journal du Pôle** : ce journal, édité sur papier par le CETE de Bron, pourrait être numérisé et mis en ligne. On peut prévoir un archivage et une indexation des articles pour proposer une recherche thématique.
- **Des actualités et informations** : une page de flashes et informations diverses sur le Pôle peut être envisagée, à condition qu'une personne en assure la maintenance et la mise à jour régulière.
- **L'accès aux catalogues** documentaires pour la recherche de références.

Le site Web est **un atout essentiel** dans la création du Pôle : point d'entrée unique pour **informer, communiquer, et fédérer** les membres du groupe.

Sous réserve d'accord, des liens pourront être faits à partir de ce site vers ceux des organismes en possédant déjà leur propre site Web.

Le site Web du Pôle sera également **le point d'accès à la documentation**, sous réserve de l'accord de chaque centre de documentation pour l'accès à son catalogue via le réseau (accès total ou partiel, en réseau Internet ou Extranet).

La définition d'une charte graphique et des spécifications détaillées quant à la navigation, au contenu et au maquetage des pages permettront de faciliter la réalisation du site (en interne ou en prestation externe). Le CETE de Bron possède de fortes compétences en conception de site Web et peut être un interlocuteur privilégié pour cette étape.

La mise en place d'un site Web représente une opportunité pour **faire connaître** le Pôle et **diffuser** facilement de l'information sur un support convivial.

## 6. L'accès aux catalogues :

Un catalogue collectif unique impliquerait une homogénéité totale des systèmes d'informations des différents sites et semble donc peu adapté à la situation du Pôle, étant donnée l'hétérogénéité de l'existant. Par contre, un **catalogue unique virtuel** semble plus adapté : il s'appuie sur l'existant sans modification notable du fonctionnement habituel des

Réf. D02 Version 1	<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Etude de faisabilité et d'opportunité</b>	

centres de documentation. Sans grande contrainte ni investissement financier lourd, il permet le partage des informations et l'accès aux différentes ressources documentaires via le réseau.

Chaque centre de documentation doit pouvoir choisir librement de mettre (ou non) la totalité ou une partie de son catalogue en réseau. Les solutions techniques devront tenir compte de cette possibilité offerte à chaque centre. L'accès aux catalogues pourra se faire de façon unitaire, ou par un point d'entrée unique permettant l'interrogation de plusieurs catalogues simultanément. Ce partage de l'information permet de faciliter les recherches et le travail quotidien des documentalistes.

L'enquête menée par Véronique Pelot montre **la motivation** des documentalistes et des directions pour ce projet de mise en commun des ressources documentaires. Dans un premier temps, le souhait est cependant de créer un **réseau privé Extranet** (réservé aux membres du Pôle) pour l'accès à la documentation. Dans ce contexte, la plupart des 21 organismes proposent de mettre **la totalité de leur fonds** documentaire en accès commun via le réseau. **6** organismes ne donneront accès qu'à une partie de leur fonds (CETE, CAUE, INGUL, INRETS, DDE et Agence d'Urbanisme) et **2** ne pourront pas donner accès à leur documentation en raison du caractère de confidentialité (SEMALY) ou de la restructuration du système d'information (INSEE). Quant à une ouverture ultérieure sur Internet, **13** centres seraient d'ores et déjà favorables à une telle évolution.

**La motivation** très forte de la majorité des documentalistes et **le soutien** des directions semblent des **atouts essentiels** dans la réussite du projet et la création d'un véritable réseau documentaire en urbanisme à l'échelle lyonnaise. A l'instar de l'expérience grenobloise (REDOC), les quelques réticences et appréhensions qui subsistent encore devraient disparaître rapidement au cours de la progression du projet et de la mise en place du réseau.

## 7. Conclusions :

**Les atouts pour la réussite du projet sont nombreux** et représentent une opportunité s'offrant aux professionnels de l'Urbanisme à Lyon d'augmenter leur potentiel et leur image en s'inscrivant dans une dynamique de réseau.

La réalisation des différentes étapes doit progressivement permettre la création d'un véritable espace de communication et de partage de l'information, fédérant tous les membres du Pôle.

La vie et l'évolution du réseau pourront s'appuyer sur la constitution de groupes de travail et de groupes de projet moteurs et novateurs dans lesquels chacun pourra s'investir pour répondre aux ambitions du Pôle : développer les échanges, mener des actions communes, augmenter la capacité d'expertise interdisciplinaire et accroître les compétences.

## Définition des scénarios et cahier des charges global

Document réalisé dans le cadre du stage de DESS Informatique Documentaire effectué à l'ENTPE pour le Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon .

Rédacteur :

*Dominique Cathala*

Copie à :

*François Plassard*

*Véronique Pelot*

*Thierry Pairrault*

*Groupe Internet*

Pour validation

Pour diffusion

✓

✓

✓

✓

Réf. D03 Version 1	<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Définition des scénarios et cahier des charges global</b>	

Dans le cadre du projet de mise en réseau, ce document présente les contraintes et obligations à respecter et définit les scénarios possibles pour chacune des étapes identifiées pour le projet. Il constitue un cahier des charges global. Chacune des étapes fera l'objet d'un cahier des charges détaillé.

## 1. Les contraintes :

Certaines contraintes communes à l'ensemble du projet de la mise en réseau sont à prendre en compte afin de répondre aux attentes des différents organismes du Pôle.

### 1.1. Evolutivité :

Le système mis en place devra être **évolutif** et **ouvert** afin de permettre d'intégrer facilement de nouvelles technologies. Quelle que soit la solution choisie, elle devra permettre de façon simple des évolutions futures et l'ajout de fonctionnalités supplémentaires.

### 1.2. Sécurité :

L'architecture choisie devra répondre à des critères de **sécurité**, en particulier s'il s'agit d'un réseau privé Extranet. La protection peut s'envisager à trois niveaux :

- Au niveau **réseau** : barrière étanche contre les intrusions extérieures (au niveau routeur, passerelle ou par l'ajout d'un logiciel de protection)
- Au niveau **machine** : reconnaissance de l'utilisateur par un login et un mot de passe
- Au niveau **applicatif** : protection des informations transmises

### 1.3. Ouverture du système :

Les réseaux peuvent être de différents types :

- Privé interne à une entreprise : **Intranet**
- Privé interne à un groupement d'entreprises : **Extranet**
- Ouvert à l'ensemble du public : **Internet**

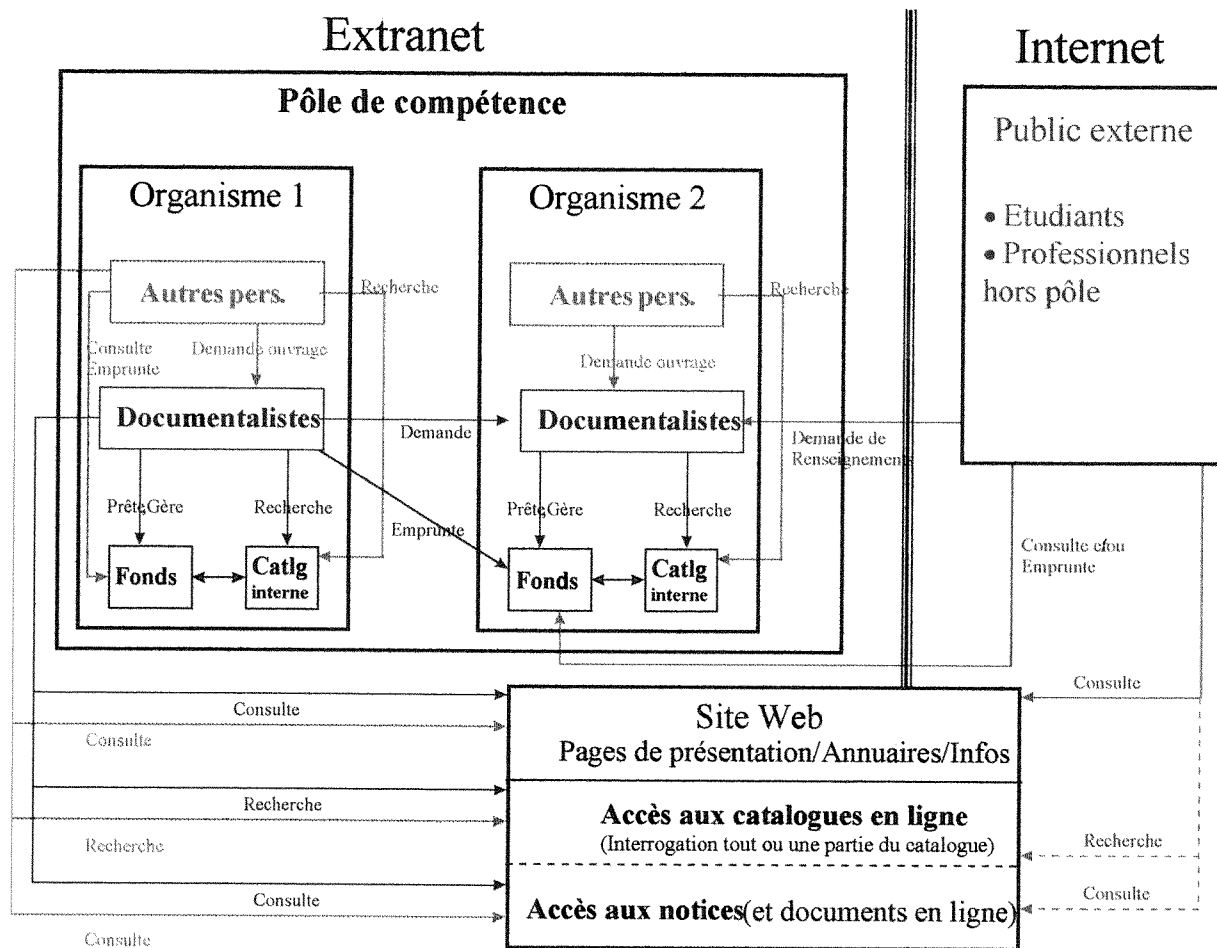
Dans le cas du Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon , les deux possibilités **Extranet** (réseau de partenaires) et **Internet** peuvent être envisagées. Le système mis en place devra permettre une ouverture limitée aux seuls membres du Pôle, avec possibilité d'ouverture vers l'extérieur pour l'ensemble ou une partie des informations. Il faudra donc prévoir les règles de gestion relatives à un réseau Extranet et/ou à un réseau Internet. Les scénarios proposés devront prendre en compte ces paramètres.

Ce document présente l'ensemble des solutions techniquement possibles, répondant aux contraintes et attentes recensées lors des premières phases du projet, mais des décisions devront être prises quant à la politique générale du Pôle face à la gestion documentaire et à la



diffusion de l'information (interne ou externe). Le choix relatif à l'interconnexion des organismes dépendra de ces orientations, qui **devront être définies le plus tôt possible** pour poursuivre l'avancement du projet (étude préalable réalisée par les deux stagiaires<sup>4</sup>).

**Flux de circulation et de diffusion de l'information entre les acteurs :**



**Les acteurs :** Les membres du Pôle :

Les documentalistes

Les utilisateurs

Les personnes hors Pôle :

Les professionnels de l'Urbanisme

Les chercheurs

Les étudiants

**NB :** Ce schéma présente les différents flux possibles entre les acteurs. Il conviendra de définir ceux retenus lors de la mise en place du réseau.

<sup>4</sup> Véronique Pelot (Stage de Maîtrise de Documentation / Mai à Août 1998)

Dominique Cathala (Stage de DESS Informatique Documentaire / Juin à Septembre 1998)

Réf. D03 Version 1	<i>Projet mise en réseau des centres de documentation</i>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Définition des scénarios et cahier des charges global</b>	

## 1.4. Fonctionnement :

### 1.4.1. Engagements des membres du Pôle :

Etant données les différences de statut, de gestion interne et de fonctionnement des organismes du Pôle, chacun d'entre eux doit pouvoir s'engager dans le réseau au niveau qui convient à son organisation. Cela implique un **engagement "à options"**, ouvert et souple. Il doit cependant être formalisé sous forme d'un contrat passé avec le Pôle, s'appuyant sur une **charte réseau**. Elle précisera la position des organismes membres sur les points suivants :

- ☞ La présentation de l'organisme sur le site Web
- ☞ La présentation du centre de documentation sur le site Web
- ☞ La possibilité de faire des liens à partir du site Web du Pôle vers le site propre de l'organisme
- ☞ L'accès au catalogue (partiel, total, privé) via le réseau
- ☞ Les conditions de participation au réseau documentaire

Pour tout organisme, un engagement minimum est cependant nécessaire pour le bon fonctionnement du réseau. Cette charte définit aussi bien les engagements des membres que ceux du bureau du Pôle.

Le réseau visant à partager les ressources documentaires au sein du Pôle, l'engagement d'un organisme doit se faire en accord avec la (les) documentaliste(s) et leur direction. L'investissement des documentalistes dans le projet doit être **reconnu et soutenu** par la direction, qui doit tenir compte de cette nouvelle charge dans leur emploi du temps. Les moyens humains et financiers nécessaires doivent être mis en place pour le respect des engagements pris dans le réseau.

### 1.4.2. Engagements du bureau du Pôle :

La responsabilité juridique du site Web et de l'information qu'il contient doit être portée par le Pôle. Ce dernier doit également s'engager sur la maintenance et l'assistance technique au réseau. Des moyens humains et financiers doivent être mis à la disposition du réseau pour son fonctionnement. Les questions de budget et de financement des actions du Pôle doivent être clairement définies, afin de déterminer la répartition des charges entre le Pôle et ses membres.

Le Pôle doit être structuré, avoir une autorité et un statut reconnu (associatif ou non) afin de pouvoir **valider et soutenir** l'avancement du projet (prise de décision, financement, mise en place du réseau, etc.). La constitution de **groupes de travail** interdisciplinaires serait un atout supplémentaire pour le projet.

### 1.4.3. Le financement :

Les moyens financiers et humains dont dispose chaque organisme du Pôle sont très disparates et l'investissement au sein du réseau n'a pas les mêmes implications pour chacun. Il semble donc important que les problèmes de financement, et éventuellement d'aide à

Réf. D03 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Définition des scénarios et cahier des charges global</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

l'intégration des organismes non encore équipés en informatique, soient abordés et clarifiés. Il s'agit de définir les coûts supportés par l'entité Pôle et ceux supportés par chacun des membres, en estimant les capacités d'investissement de chacun et en respectant un partage équitable.

#### *1.4.4. La documentation :*

Dans le cadre de la mise en commun d'une partie des ressources documentaires, certains points relatifs à la documentation doivent être considérés :

##### *☞ L'accès aux catalogues :*

Tout catalogue accessible par le réseau pourra correspondre à l'intégralité ou à une partie du catalogue du centre de documentation concerné. Un accès partiel peut être justifié par un caractère de confidentialité, une restriction thématique (Urbanisme) ou une restriction temporelle (documents postérieurs à une date donnée). Le niveau d'information diffusé sur le réseau dépendra du choix qui sera fait quant à un réseau privé (Extranet) ou public (Internet). Dans un premier temps, on ne considère que la première solution, soit la création d'un **réseau Extranet** (pour la partie documentation). L'évolution vers une ouverture au grand public pourra constituer une deuxième étape du projet. Les documentalistes émettent des avis différents sur cette possibilité :

- 13 ont un avis favorable
- 7 ont un avis défavorable
- 1 ne s'est pas prononcé

En ce qui concerne le réseau Extranet, l'enquête menée par Véronique Pelot indique que seuls 2 organismes ne mettront pas leurs fonds documentaires sur le réseau (SEMALY et INSEE) et que 6 organismes ne donneront qu'un accès partiel à leur fonds (CETE, CAUE, INGUL, INRETS, DDE et Agence d'Urbanisme) pour des raisons de confidentialité. On peut estimer le volume total de notices mis en commun à **environ 100 000 à 120 000 notices**.

L'accès aux catalogues via le réseau peut se faire de façon unitaire, en interrogeant chaque catalogue dans son langage propre, ou par l'intermédiaire d'un formulaire de **requête unique** permettant l'interrogation simultanée de plusieurs catalogues présélectionnés. Cette deuxième solution est beaucoup plus conviviale, facile et rapide d'utilisation. Elle permet de considérer l'accès à la documentation via un **catalogue collectif virtuel**. Cette solution fait l'objet de plusieurs propositions de scénarios pour la gestion des catalogues, avec les avantages et inconvénients de chacun d'entre eux.

##### *☞ La recherche de documents :*

La recherche de documents pose un problème lié à l'utilisation de **thesaurus différents** selon les organismes, induisant une **indexation non homogène** des documents. Cela peut entraîner une difficulté à formuler une requête précise de recherche sur les mots clés, chacun maîtrisant son propre thesaurus et non celui des autres centres de documentation. Pour répondre à ce problème, une recherche multicritère (sur l'ensemble de la notice, y compris le

Réf. D03 Version 1	<i>Projet mise en réseau des centres de documentation</i>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Définition des scénarios et cahier des charges global</b>	

résumé quand celui-ci est disponible) permet une amélioration des réponses obtenues en évitant l'utilisation du thesaurus spécifique et du langage contrôlé associé. Cette solution n'est cependant pas totalement satisfaisante mais à l'heure actuelle, l'utilisation d'un thesaurus unique ou la numérisation des fonds documentaires n'étant pas envisageable, elle constitue la seule alternative.

Les recherches sur les champs classiques (titre, auteur, date....) ne posent en revanche aucun problème.

#### *☞ L'accès aux documents primaires :*

L'accès aux documents primaires reste à la libre appréciation du centre de documentation. Selon les cas, une consultation sur place ou un prêt entre centres de documentation sera possible. Les règles relatives à la gestion du fonds et à l'accès qui en sera fait pour les membres du Pôle et/ou le public extérieur devront être clairement définies et identifiées.

#### *☞ Les documents électroniques :*

Plusieurs organismes du Pôle gèrent en interne des documents sous format numérique. Il s'agit de travaux d'étudiants ou de chercheurs (mémoires, rapports), dont la propriété intellectuelle reste interne à l'organisme. Il n'y a donc pas de problème quant aux droits d'auteurs et la diffusion de ces documents sur le réseau reste à la libre appréciation de chacun des organismes. De plus en plus de documents sont remis sous forme numérisée et on peut envisager de créer un point d'accès à ces sources via le réseau. Les recherches pourront alors s'effectuer en **texte intégral**, ou par les champs de la notice associée au document.

### **1.4.5. Les problèmes de droits :**

#### *☞ Le droit de copie :*

La photocopie des documents au sein des centres de documentation soulève un problème délicat au cœur du métier de documentaliste. Les choix de chacun sur le droit de copie des documents ne sont pas remis en cause par le projet de mise en réseau, à moins d'envisager une politique commune à tous les centres de documentation du Pôle.

Il conviendrait alors de définir la position à adopter au regard du CFC (Comité Français de Copie) et de la législation en vigueur.

#### *☞ Site Web et son contenu :*

Afin que la responsabilité de l'éditeur du site ne soit pas engagée au regard du contenu diffusé sur le site, il faut respecter les règles suivantes :

- ☞ **Acquérir l'ensemble des droits de propriété intellectuelle** liés au contenu des oeuvres de l'esprit protégées par ces droits. Cela concerne les textes, les photographies, les dessins, les plans, les images, les vidéos, etc.

Réf. D03 Version 1
Date : 09/09/98

Projet : mise en réseau des centres de documentation
<h2>Définition des scénarios et cahier des charges global</h2>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

Les oeuvres architecturales sont également protégées par le Code de propriété intellectuelle et toute utilisation de photo ou d'image d'édifice doit faire l'objet d'une cession des droits de l'architecte qui en est l'auteur.

- ☞ **Obtenir les autorisations** nécessaires à la reproduction de documents et de données protégées par des droits privatifs, hors droits d'auteurs (marques, logos, modèles, brevets, image d'une personne, etc.).
- ☞ **Vérifier** que l'information diffusée est licite et validée.

### ☞ Cas particulier des documents électroniques en ligne :

Tout organisme reliant une ressource numérisée accessible en ligne à partir site Web doit s'interroger sur les droits qui en régissent l'accès (sauf s'il s'agit de la numérisation de collections libres de droits ou de documents dont l'organisme a la propriété exclusive).

*NB : la lecture simple d'un document à l'écran est assimilée à un "usage loyal", au même titre que feuilletter un document papier.*

#### *1.4.6. La mise en place du réseau:*

La mise en place technique du réseau devra être assurée par un technicien réseau, pour l'aide à la connexion et la mise en œuvre des différentes étapes du projet. Une assistance lors de l'installation, puis pour la gestion des incidents et la maintenance du réseau est à prévoir.

#### *1.4.7. La vie du réseau :*

Il semble intéressant de créer des **groupes de travail** afin de faire évoluer et vivre le projet. Ces groupes doivent être représentatifs du Pôle et avoir une taille de **5 à 10** personnes. Par exemple :

- 2 ou 3 documentalistes
- 2 ou 3 usagers (chercheurs, enseignants,...)
- 1 ou 2 membres du bureau (pour valider les décisions et les orientations).

Différents thèmes de travail peuvent être envisagés : *la formation et la veille professionnelle, l'élaboration de nouveaux produits documentaires, etc.*

Un travail de collaboration entre les différents organismes doit conduire à un début de gestion commune des ressources documentaires et un **partage de l'expertise** en Urbanisme. L'étude réalisée<sup>5</sup> sur la dimension documentaire du réseau recense les actions communes pouvant être menées au sein du Pôle.

<sup>5</sup> Véronique Pelot (Stage de Maîtrise de Documentation : mai à août 1998)

Réf. D03 Version 1	<b>Projet : mise en réseau des centres de documentation</b>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Définition des scénarios et cahier des charges global</b>	

#### *1.4.8. Propositions d'organisation :*

En s'appuyant sur l'expérience d'autres réseaux (Redoc, PUL, etc.) et sur l'analyse de l'existant, on peut faire quelques propositions en terme d'organisation générale du Pôle et des services qu'il peut proposer.

Quelques idées .....

- ☞ Une équipe d'animation : permettant de dynamiser et animer le Pôle.
- ☞ Des groupes de travail : permettant une réflexion sur des thèmes donnés pour proposer de nouveaux services ou optimiser ceux déjà existants.
- ☞ La mise en place de réunions annuelles (pour l'ensemble des partenaires) et trimestrielles (pour les services de documentation).
- ☞ La création d'une association : pour soutenir les initiatives et renforcer la collaboration interprofessionnelle.
- ☞ La création d'un répertoire de "bonnes adresses" accessible à partir du site Web du Pôle : pour aider l'utilisateur à s'orienter vers d'autres sources d'information.
- ☞ La création d'un formulaire de requête proposant la recherche sur les champs classiques des notices et une recherche multicritère sur l'ensemble des champs (permettant l'utilisation d'un langage non contrôlé et l'obtention de meilleurs résultats suite à l'interrogation de bases hétérogènes).

## 2. Les étapes du projet : propositions de scénarios

Le projet peut se décomposer en plusieurs étapes :

1. La mise en réseau (connexion des partenaires du Pôle)
2. La mise en place d'une liste de diffusion entre les documentalistes du Pôle
3. L'accès aux catalogues documentaires via le réseau
4. La création d'un site Web pour le Pôle

*Les différents scénarios proposés sont présentés dans ce document. Un cahier des charges détaillé sera rédigé pour les étapes 2, 3 et 4.*

### 2.1. La mise en réseau : connexion des sites

#### Objectifs :

- Relier entre eux les différents organismes du Pôle
- Permettre le partage et la circulation d'informations au sein du Pôle

#### *2.1.1. Scénario 1 : "réseau centralisé" :*

Un réseau physique centralisé n'est pas adapté au projet, étant donné la répartition géographique des organismes du Pôle et les coûts très élevés des connexions spécifiques entre eux. Cette solution n'est donc pas envisagée.

#### *2.1.2. Scénario 2 : "réseau réparti" :*

La solution du **réseau partagé**, utilisant le protocole TCP/IP et Internet, permet de relier facilement les différents centres sans investissement lourd en terme de matériel. Quel que soit le niveau d'informatisation des centres, cette solution est applicable rapidement et sans grande contrainte. Le minimum requis est une connexion au réseau Internet, via un modem (connexion ponctuelle) ou une liaison spécialisée (connexion permanente). Ce type de réseau permet de relier aussi bien des postes isolés que des réseaux locaux.

##### *2.1.2.1. Types de connexions :*

Le type de connexion (permanent ou non) est à déterminer en fonction de l'utilisation du réseau, en particulier suivant la solution choisie pour l'accès aux catalogues documentaires.

Réf. D03 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Définition des scénarios et cahier des charges global</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

- ☞ **Accès aux catalogues en dynamique** sur chacun des sites : **connexion permanente** au réseau obligatoire, afin de permettre l'accès aux catalogues à tous moments.
- ☞ **Accès à un catalogue collectif** issu de la migration régulière des données de chacun des sites sur 1 ou plusieurs serveurs de données spécifiques : **connexion ponctuelle** autorisée (connexion lors de la migration des données par envoi des fichiers correspondants via FTP et lors de la consultation du catalogue cible).

#### *2.1.2.2. Niveau d'ouverture :*

Le niveau d'ouverture du réseau ainsi créé pourra être géré facilement :

- ☞ **Extranet** (réseau privé entre les partenaires du Pôle) : il suffit alors d'indiquer à chacun des serveurs composant le réseau la liste des **adresses IP** autorisées à accéder au réseau (à savoir les adresses IP de toutes les machines du Pôle).

*NB : dans le cas de centres ayant choisi une connexion via un prestataire d'accès Internet, il s'agit le plus souvent de plages d'adresses IP. Une demande d'adresse IP fixe peut être demandée, moyennant un avenant au contrat de base.*

- ☞ **Internet** (réseau public) : aucune contrainte. L'accès est laissé libre à tout utilisateur connecté sur Internet.

#### *2.1.2.3. Equipement :*

Les organismes ne possédant pas de connexion à Internet devront s'équiper du matériel et logiciels nécessaires à leur intégration dans le réseau. A titre indicatif, la société ASI (Accès et Solutions Internet) propose des prix compétitifs sur la région pour les prestations d'accès Internet. Cependant, un appel d'offre pourra permettre de choisir la prestation présentant le meilleur rapport qualité/prix.

*NB : Une liste des prestataires de la région Rhône-Alpes et disponible sur Internet à l'adresse suivante :*

*[http://www.nic.fr/Prestataires/Rhone\\_Alpes-conv.html](http://www.nic.fr/Prestataires/Rhone_Alpes-conv.html).*

#### **Matériel :**

- Un poste de travail : configuration moyenne de type Pentium 233 Mhz, 32 Mo de RAM, 2 G0 de disque dur, 512 Mo de cache, CD-ROM X24, écran 17', Windows 95.... **moins de 10 000 Frs.**
- Un modem dans le cas d'une connexion ponctuelle au réseau : environ **600 Frs** pour un modem 33 600 Bauds.

#### **Logiciels :**

- Logiciel TCP : pour PC : **1000 FTTC** / pour MAC : **360 FTTC**
- Logiciel de navigation : Netscape ou Explorer (gratuits)



## Définition des scénarios et cahier des charges global

### Accès Internet :

☞ Tarifs indicatifs des prestations de l'ASI : "Accès et Solutions Internet" (Tarifs actualisés sur demande) :

⇒ Poste isolé (Connexion ponctuelle par modem):

Abonnement ligne RTC : **99.50 FHT/Mois**

Abonnement RNIS 64 Kbits/s : **99.50 FHT/Mois**

Les temps de connexion seront facturés selon le tarif Télécom en vigueur.

⇒ Poste en réseau (Connexion permanente) :

Abonnement Numéris : **2000 FHT/Mois**

(+ **700 Frs** d'installation + **1000 Frs** d'adaptateur Numéris).

Abonnement Ligne Spécialisée (Prix variable selon le débit) :

Abonnement LS 64 Kbits/s : **4000 FHT/Mois**

Abonnement LS 128 Kbits/s : **7000 FHT/Mois**

Abonnement LS 256 Kbits/s : **13000 FHT/Mois**

☞ Connexion via le réseau **RENATER** :

Le réseau RENATER fédère des réseaux régionaux (ARAMIS pour la région Rhône-Alpes). Pour se raccorder sur ce réseau, il faut 2 niveaux de contrats :

⇒ **Niveau régional** (Aramis) : le contrat est passé avec France Télécom. Les tarifs sont forfaitaires et dépendent du débit de la liaison souscrite.

⇒ **Niveau national et international** : le contrat est passé avec le GIP Renater. Les tarifs dépendent du débit de la liaison souscrite. A titre indicatif :

Liaison 64 Kbits/s : **36 KF/An**

Liaison 128 Kbits/s : **54 KF/An**

Liaison 256 Kbits/s : **78 KF/An**

*Les fondateurs du réseau RENATER :*

Le CEA, le CNES, le CNRS, l'EDF, l'INRIA et le Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie. Ces grands organismes de recherche et d'enseignement ont créé le GIP Renater, organisme à but non lucratif.

Les services du GIP Renater sont ouverts aux utilisateurs publics ou privés, ayant une activité dans les domaines de l'enseignement, de la recherche médicale, de la recherche industrielle, du développement technologique ou de fourniture d'informations scientifiques, techniques ou culturelles. Les organismes sous tutelle d'un de ces membres peuvent contacter le GIP pour une demande de prise en charge.

De nombreux partenaires du Pôle de Compétence en Urbanisme font déjà appel à RENATER pour leur connexion.

### ☞ **Comparaison des deux solutions (pour une liaison à 256 Kbits/s) :**

- ASI (ligne spécialisée) : 13 KF par 12 mois soit **156 KF/An**.
- RENATER (ex. ENTPE) : les deux contrats représentent un budget d'environ 70 KF + 78 KF soit **148 KF/An**.

Réf. D03 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Définition des scénarios et cahier des charges global</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

## 2.2. Liste de diffusion :

### Objectifs :

- Faciliter la communication entre les documentalistes du Pôle :
  - ⇒ Débats, idées, renseignements,...
  - ⇒ Média d'expression de chacun
- Faciliter le travail en coopération :
  - ⇒ Elaboration de "carnets d'adresses" communs
- Créer un lien entre les professionnels de l'information et de la documentation

### *2.2.1. Scénario 1 "gestion interne" :*

Plusieurs partenaires du Pôle possèdent un serveur interne et gèrent des listes de diffusion. Les logiciels et la compétence en terme de gestion de liste sont donc présents dans ces organismes et peuvent être utilisés pour la mise en place la liste de diffusion des documentalistes du Pôle.

Dans un tel scénario, il convient alors de définir les modalités de prise en charge du temps de travail supplémentaire que représentent l'installation et la gestion courante de la liste (administrateur de la liste).

### *2.2.2. Scénario 2 "gestion externe" :*

Il est également possible de faire appel à un prestataire de service externe pour héberger et gérer une liste de diffusion. Les prix sont variables d'un prestataire à l'autre. Il convient donc de faire un appel d'offre afin d'étudier et de comparer les différentes propositions en terme de coût et de prestation (sécurité, statistiques, volumes disponibles, nombres d'abonnés autorisés, etc.). Il faut également définir les modalités de prise en charge du financement de cette prestation externe.

Réf. D03 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Définition des scénarios et cahier des charges global</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

## 2.3. L'accès aux catalogues :

### Objectifs :

- Présenter les richesses documentaires
- Valoriser les fonds documentaires
- Optimiser la qualité et la rapidité du service rendu
- Faciliter le travail quotidien :
  - ⇒ Accès direct à l'information
  - ⇒ Consultation des notices en ligne
  - ⇒ Recherche d'ouvrages sur un ou plusieurs catalogues

Afin que le système d'accès à la documentation soit convivial, simple et pertinent, les solutions techniques présentées permettent d'effectuer les recherches de documents sur un ou plusieurs catalogues du réseau, via un formulaire et une requête unique.

Les avantages et inconvénients de ces solutions sont répertoriés dans le cahier des charges détaillé.

### *2.3.1. Scénario 0 "catalogue collectif unique" :*

Certains regroupements de bibliothèques ont choisi une solution centralisée, consistant à migrer sous un seul et même système documentaire et à gérer un catalogue unique. Cela n'est pas envisageable dans le cadre du Pôle de Compétence en Urbanisme, étant donné la diversité des logiciels documentaires utilisés et les coûts qu'imposerait une migration sous un système unique. Cette solution ne sera donc pas développée dans le cahier des charges détaillé.

### *2.3.2. Scénario 1 "catalogue collectif virtuel par migration de données vers une base commune" :*

Il est possible d'envisager un **catalogue collectif virtuel** sous forme d'une base cible alimentée régulièrement par la migration des données des différents catalogues sources. Chaque centre doit extraire et formater les données qu'il souhaite mettre en commun avec les autres centres (au format de la base cible) et les envoyer périodiquement par FTP sur le serveur de bases destinataire. Ce serveur permet le stockage, l'indexation et la recherche des notices. Une interface Web permet l'interrogation de la base cible par un formulaire de requête accessible par tout navigateur depuis un poste client.

Plusieurs possibilités sont envisageables :

☞ *Solution base WAIS*

☞ *Solution base de données type ODBC (SQL)*

Réf. D03 Version 1	<b>Projet : mise en réseau des centres de documentation</b>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Définition des scénarios et cahier des charges global</b>	

### 2.3.2.1. Scénario 1A : Bases WAIS

Les bases WAIS sont des bases d'indexation de notices. Produit développé pour répondre aux besoins d'indexation et de recherche de documents, il est particulièrement adapté aux catalogues documentaires. De nombreux centres ou réseaux indexent déjà leurs bases sous WAIS (Doc'INSA, CISM, REDOC, etc.). Le logiciel se décline en trois modules :

- ✓ **Wais Search** (Formulaires d'interrogation en HTML)
- ✓ **Wais Index** (Indexation des enregistrements de la base)
- ✓ **Wais Server** (Serveur de données)

Le logiciel **Free-WAIS-sf** s'appuie en partie sur la **norme Z39.50**. Les pages d'affichage des résultats et des notices peuvent être gérées par **Sf-Gate**. Ces logiciels sont gratuits et faciles à utiliser

**L'inconvénient majeur** provient de la duplication des données et de leur fréquence de rafraîchissement, ne permettant pas d'avoir une image exacte des bases réelles à un instant donné. Pour les catalogues gérés par des logiciels déjà équipés d'une interface Web, il est cependant possible d'utiliser une passerelle Wais/Web au moment de l'affichage : cela permet de présenter la notice de la base source au lieu de celle copiée dans la base WAIS.

***NB** : le CISM (Centre d'Informatique Scientifique et Médicale) gère déjà plusieurs bases WAIS sur son serveur interne. Il pourrait héberger et gérer la base WAIS du Pôle de Compétence en Urbanisme, par l'intermédiaire du partenariat avec Doc'INSA. (Contact : Colette Magdalena / CISM : Campus de la Doua).*

### 2.3.2.2. Scénario 1B : Bases ODBC

Les bases ODBC (de type Oracle, Informix, Access...) permettent également de gérer et organiser des notices, en s'appuyant sur le langage SQL. De même que pour les bases WAIS, elles doivent être alimentées par migration régulière des données des bases sources vers la cible. Les principes de migration et d'alimentation restent les mêmes que pour WAIS et il convient de définir un format unique pour les notices envoyées pour alimenter les différentes tables du système.

Cette solution implique un minimum d'analyse et de développement : modèle conceptuel de données, analyse MERISE, création des tables et développement de formulaires et requêtes de recherche des notices (grâce aux outils fournis avec les logiciels SGBD / Système de Gestion de Bases de Données).

Ces produits ne sont pas gratuits et doivent être achetés auprès des fournisseurs correspondants.

Réf. D03 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Définition des scénarios et cahier des charges global</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

### *2.3.3. Scénario 2 "catalogue collectif virtuel par accès dynamique aux bases de données réelles" :*

Grâce aux **interfaces Web** des logiciels documentaires, tout organisme peut donner accès dynamiquement à son catalogue par le réseau. Cette possibilité permet d'envisager un catalogue collectif virtuel, issu de la simple connexion de plusieurs catalogues sur un même réseau. Afin de faciliter les recherches et l'accès à la documentation, un point d'entrée unique (formulaire de requête) doit permettre à l'utilisateur d'accéder à un ou plusieurs catalogues (selon son choix), sans se soucier des langages documentaires spécifiques à chacun. Une liste globale des résultats permet ensuite de visualiser les notices obtenues, quelle que soit la base source. Cette liste précisera cependant l'origine de chaque notice.

Plusieurs possibilités sont envisageables :

- ☞ Installation des **interfaces Web** sur chacun des catalogues
- ☞ Installation d'**interface Z39.50** sur chacun des catalogues

#### *2.3.3.1. Scénario 2A : Interfaces Web*

L'installation des modules d'interface Web sur chacune des différentes bases (quel que soit le logiciel documentaire utilisé) permet d'accéder en dynamique au catalogue réel par un simple browser. Par contre, si l'on veut envisager un point d'entrée et de recherche unique pour l'ensemble des catalogues (Via le site Web du Pôle), il faut une **interface programmée** permettant de générer les différentes requêtes dans les langages spécifiques pour chacune des bases documentaires interrogées. Cet outil peut être développé sous différents langages tels que Java, Perl, etc. Il présente cependant la particularité de ne pas être standard, puisque développé en fonction des bases sources à interroger. Cette programmation devra être réalisée par un informaticien.

**Le principal inconvénient** est le manque de souplesse d'un tel système. En effet, si l'un des centres de documentation vient à changer de système documentaire, il faudra modifier l'outil et effectuer une maintenance sur le programme afin de générer la requête dans le langage adapté au nouveau logiciel utilisé.

**Le principal avantage** est d'avoir le reflet exact du catalogue à un instant donné grâce à un accès direct en dynamique. Cela permet également d'accéder aussi bien au texte des notices qu'à des composantes non textuelles telles que des images. Les notices affichées conservent toutes les caractéristiques propres au logiciel de gestion du catalogue concerné.

*NB : Le prix des interfaces Web est variable selon les logiciels : de 5 000 à 50 000 Frs. Pour l'instant seuls 4 centres sont équipés d'une telle interface.*

Réf. D03 Version 1	<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Définition des scénarios et cahier des charges global</b>	

### *2.3.3.2.Scénario 2B : Interfaces Z39.50*

L'implémentation de la **norme Z39.50** au-dessus du protocole TCP/IP permet de standardiser et d'uniformiser le langage d'interrogation de bases hétérogènes, permettant d'utiliser une requête unique pour la restitution des informations (contrairement à une interface Web simple, nécessitant la programmation d'une interface). Le format de restitution des informations peut être défini librement.

L'installation d'une **interface serveur Z39.50** sur les catalogues permet à tout client Z39.50 de les interroger librement avec une seule et même requête normalisée. L'accès peut se faire de façon unitaire ou simultanée. Un système client/serveur Z39.50 pur implique que chaque poste client soit équipé du client Z39.50 et qu'une stratégie d'accès aux catalogues équipés d'un serveur Z39.50 soit définie au niveau de chaque client.

Si l'on souhaite créer un point d'accès unique pour la documentation du Pôle (Via le site Web), il faut utiliser un **antéserveur Web/Z39.50** : cela permettra l'accès par des postes clients Web (sans avoir besoin d'installer un client Z39.50 sur le poste) et l'utilisation d'un formulaire de recherche unique permettant de choisir les catalogues à interroger.

Il existe de nombreux logiciels Z39.50 clients et serveurs gratuits, que l'on peut télécharger depuis Internet. Les fournisseurs de logiciels commencent également à proposer des modules d'interface Z39.50 pour leurs produits.

Bien que cette norme soit prometteuse (pour un accès normalisé à un grand nombre de catalogues), il y a peu d'expertise en France : à ce jour, peu de sites ont intégré cette norme dans leur système.

Réf. D03 Version 1	<b>Projet : mise en réseau des centres de documentation</b>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Définition des scénarios et cahier des charges global</b>	

## 2.4. Le site Web :

### Objectifs :

- **Présenter le Pôle :**
  - ⇒ Historique et objectifs du Pôle
  - ⇒ Présentation des organismes membres
  - ⇒ Présentation des centres de documentation
- **Diffuser et rendre plus accessible l'information et la documentation :**
  - ⇒ Accès aux catalogues
  - ⇒ Journal du Pôle
  - ⇒ Actualités

La charge de travail que représente la création d'un site Web est souvent sous-estimée car on ne voit qu'une partie de l'iceberg ! Outre le contenu qui doit être défini avec les créateurs du site, il convient de rédiger des spécifications fonctionnelles détaillées et une conception technique précise afin de formaliser :

- La charte graphique utilisée
- La navigation sur le site
- L'ergonomie générale du site
- L'accès au site (tout public, privé, sécurité d'accès, etc.)
- Les charges et coûts
- Les problèmes de droit

Deux solutions sont envisageables pour la réalisation du site et son hébergement sur un serveur :

- ☞ Solution interne (au sein du Pôle)
- ☞ Solution externe (prestation de service)

### *2.4.1. Scénario 1 "gestion interne" :*

#### *☞ La réalisation du site :*

La réalisation du site Web peut être effectuée en interne, en particulier en s'appuyant sur la forte expertise du CETE de Bron dans ce domaine. Les contraintes relatives à la navigation, l'ergonomie et la charte graphique du site doivent être respectées. La charge de travail pour la réalisation, puis la maintenance du site, devra être estimée en s'appuyant sur le cahier des charges détaillé.

#### *☞ L'hébergement du site :*

Certains organismes membres du réseau gèrent déjà leur propre site et possèdent des serveurs susceptibles d'héberger celui du Pôle. Cela dépend de la capacité du serveur et du

Réf. D03 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Définition des scénarios et cahier des charges global</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

volume estimé des pages. La gestion d'un nouveau site (maintenances, gestion des incidents) représente un temps travail supplémentaire non négligeable, dont la prise en charge devra faire l'objet d'un accord entre le Pôle et l'organisme concerné.

#### 2.4.2. Scénario 2 "gestion externe" :

##### La réalisation du site :

Si la réalisation du site est effectuée par une société extérieure, il convient de souscrire un contrat très précis avec cette dernière afin d'éviter tout malentendu et tout dépassement abusif du budget initialement prévu. Cela implique :

- ☞ **Rédiger un cahier des charges très détaillé**, précisant en outre les aspects graphiques, navigationnels et le contenu des pages à développer. Ce document sera remis au prestataire et servira de référence en cas de litige.

*NB : Il est à noter que ce cahier des charges devra être beaucoup plus détaillé et précis que s'il s'agissait d'un développement interne, de part son caractère contractuel et son rôle de support pour l'appel d'offre auprès des prestataires de services.*

- ☞ **Préciser** les conditions de recettes et de livraison du produit fini, avec une période de garantie et de maintenances gratuites en cas de non-conformité au cahier des charges.
- ☞ **Préciser** les conditions de cession des droits sur l'œuvre créée par le prestataire.

Le choix du prestataire devra être fait par comparaison des propositions obtenues auprès de plusieurs concurrents suite à un appel d'offre basé sur le cahier des charges détaillé.

##### L'hébergement du site :

Si le site est hébergé sur un serveur extérieur auprès d'un prestataire de services, il convient de souscrire un contrat précisant :

- ☞ La capacité technique d'accueil du site sur le serveur
- ☞ Les conditions d'accessibilité du service
- ☞ Les conditions de sécurité des informations stockées sur le serveur

Le choix du prestataire devra être fait par comparaison des propositions obtenues auprès de plusieurs concurrents suite à un appel d'offre basé sur le cahier des charges détaillé. Les prix et la qualité de service sont très variables d'une société à l'autre.



Réf. D04  
Version 1

*Projet : mise en réseau des centres de documentation*

Pôle de  
Compétence en  
Urbanisme à  
Lyon

Date : 09/09/98

## Cahier des charges (liste de diffusion)

Document réalisé dans le cadre du stage de DESS Informatique Documentaire effectué à l'ENTPE pour le Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon .

Rédacteur :

*Dominique Cathala*

Copie à :

*François Plassard*

*Thierry Pairrault*

*Véronique Pelot*

Pour validation

Pour diffusion

✓  
✓  
✓

Réf. D04 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Cahier des charges (liste de diffusion)</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

## 1. Introduction :

Dans le cadre du projet "Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon", une des étapes consiste à mettre en place une liste de diffusion entre les documentalistes des différents organismes du Pôle. Cette liste de diffusion devra être de type fermé et privé, sans modérateur dans un premier temps. La plupart des organismes possédant déjà un accès Internet et le matériel informatique nécessaire à la participation à une liste, la réalisation de cette étape peut être envisagée rapidement et facilement. Pour les autres, les possibilités de connexions Internet et les prix d'abonnement seront donnés à titre indicatif.

## 2. Les contraintes techniques :

### 2.1. Matériel et logiciels :

#### *2.1.1. Pour les utilisateurs de la liste :*

Les utilisateurs seront donc représentés par les documentalistes des différents organismes du Pôle. Le matériel minimum requis par utilisateur est :

- Un poste de travail (Micro-ordinateur PC ou MAC)
- Un accès Internet :
  - ◆ Poste isolé : via un modem et une ligne RTC OU ligne RNIS (connexion ponctuelle)
  - ◆ Poste en réseau : via Numéris OU une ligne spécialisée (connexion permanente)
- Un logiciel de messagerie aux normes POP3

#### *2.1.2. Pour le gestionnaire de la liste :*

- Un serveur hébergeant la liste
- Un logiciel de gestion de liste

## 3. Les charges:

### 3.1. Coûts en matériels et logiciels :

#### *3.1.1. Etat des lieux :*

Le Pôle est constitué de 21 organismes dont :

- 10 organismes équipés de connexions Internet **permanentes**
- 9 organismes équipés de connexions Internet **ponctuelles**
- 2 organismes **non équipés** de connexions Internet

Réf. D04 Version 1	<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Cahier des charges (liste de diffusion)</b>	

### 3.1.2. Pour les organismes n'ayant pas le matériel nécessaire :

- **Un poste de travail** : configuration moyenne de type Pentium 266 Mhz, 32 Mo de RAM, 2 G0 de disque dur, 512 Mo de cache, CD-ROM X24, écran 17', Windows 95....moins de 10 000 Frs.
- **Logiciel de messagerie POP3** : tous les logiciels sont maintenant aux normes POP3 et beaucoup sont livrés gratuitement.(Winpmail, Eudora 'light', Outlook...)
- **Accès Internet** (prix des abonnements auprès de l'ASI : "Accès et Solutions Internet") :
  - ◆ **Poste isolé** (Connexion ponctuelle par modem):
    - Abonnement ligne RTC : **99.50 FHT/Mois**
    - Abonnement RNIS 64 Kbits/s : **99.50 FHT/Mois**
 Les temps de connexion seront facturés selon le tarif Télécom en vigueur.  
 Il faudra également prévoir l'achat d'un modem : environ **600 FTTC** pour un modem 33 600 Bauds
  - ◆ **Poste en réseau (Connexion permanente)** :
    - Abonnement Numéris : **2000 FHT/Mois**  
 (+ **700 Frs** d'installation + **1000 Frs** d'adaptateur Numéris).
    - Abonnement Ligne Spécialisée (Prix variable selon le débit) :
      - Abonnement LS 64 Kbits/s : **4000 FHT/Mois**
      - Abonnement LS 128 Kbits/s : **7000 FHT/Mois**
      - Abonnement LS 256 Kbits/s : **13000 FHT/Mois**

Les organismes concernés sont au nombre de **2**, à savoir :

- La DDE
- Le Grand Lyon

En ce qui concerne la liste de diffusion, un accès simple avec un modem est suffisant. Les coûts sont alors peu élevés. Cependant, dans l'optique de la mise en réseau ultérieure des catalogues documentaires, l'ensemble des sites devra être relié par le réseau : les contraintes seront alors plus élevées (transfert de données, utilisation du Web, interrogation des catalogues en réseau...) et un accès par Numéris ou par une ligne spécialisée sera sans doute nécessaire (à définir selon la solution choisie pour la mise en réseau des catalogues).

*Il peut donc y avoir 2 solutions pour ces organismes :*

- **S'équiper** d'un micro et d'un accès Internet via un modem et une liaison téléphonique RTC non permanente en attendant le raccordement au futur réseau (solution peu coûteuse mais qui risque de ne pas être en adéquation avec la solution retenue pour la mise en réseau des catalogues).
- **Attendre** les choix retenus pour la mise en réseau des catalogues avant de participer à la liste de diffusion.

Réf. D04 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Cahier des charges (liste de diffusion)</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

### *3.1.3. Pour le gestionnaire de la liste :*

#### *3.1.3.1. Solution interne au Pôle*

- **Un serveur de liste** : ce serveur hébergera le moteur de liste. Plusieurs organismes du Pôle possède leur propre serveur et hébergent déjà une liste de diffusion. Ils pourraient prendre en charge cette nouvelle liste sur leur serveur.
- **Un logiciel de gestion de liste** : Il en existe de nombreux, gratuits ou payants. Parmi les logiciels gratuits les plus utilisés, on peut noter :  
*ListServ, SmartList, Sympa.*

*Parmi les organismes gérant déjà des listes de diffusion :*

- *INSA avec le logiciel LISTSERV*
- *ENTPE avec le logiciel MERCURY*

#### *3.1.3.2. Solution par prestation externe :*

- **Demande d'hébergement** de la liste par un prestataire extérieur. Les coûts sont très variables : de **95 FHT à 150 FHT mensuel** (+ les frais d'installation). Certains proposent même ce service gratuitement pour les associations, après évaluation de l'intérêt de la liste.

*Quelques exemples de coût de prestations :*

- **DWAM** (<http://www.dwam.com>) :
  - Installation : **200 FHT**
  - Abonnement : **95 FHT mensuel**

**La prestation comprend :**

  - *Un compte POP3 pour la réception des messages*
  - *L'utilisation du serveur SMTP DWAM pour l'envoi des messages*
  - *La configuration du programme de gestion de la liste*
  - *Une page HTML d'accueil avec formulaires d'inscription et mode d'emploi*
- **INTERFACE** (<http://www.interfaces.fr>) :
  - Installation : **149 FHT**
  - Abonnement : **149 FHT mensuel**

**La prestation comprend :**

  - *La gestion de la liste pour un nombre d'abonnées inférieur à 300*

Réf. D04 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Cahier des charges (liste de diffusion)</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

## 3.2. Coûts humains :

### 3.2.1. Pour les organismes non équipés :

#### ➤ Technicien informatique :

- ◆ Installation du poste de travail (1 heure)
- ◆ Paramétrage de la connexion à Internet. (1 heure)

### 3.2.2. Pour tous les organismes:

#### ➤ Utilisateurs de la liste (documentalistes) :

- ◆ **Inscription** à la liste de diffusion par l'envoi d'un message au moteur de liste (adresse Nom-Moteur@Nom-Serveur :  
⇒ *SUBSCRIBE Nom-Liste Nom Prénom*
- ◆ **Utilisation** de la liste : à la libre appréciation des participants de la liste (consultation et/ou participation active par l'envoi de messages). Ce nouvel outil vient en complément des autres moyens de communication utilisés dans le travail quotidien.  
⇒ *Les messages seront envoyés à Nom-Liste@Nom-Serveur*
- ◆ **Utilisation des commandes** : certaines commandes sont disponibles sur les moteurs de liste. En particulier, les messages circulant sur la liste étant **archivés** sur le serveur, il est possible de **rechercher** d'anciennes informations par une commande spécifique **qui** dépendra du logiciel utilisé. Dans tous les cas, les commandes doivent être envoyées au moteur de liste et non à la liste.  
⇒ *Les commandes seront envoyées à Nom-Moteur@Nom-Serveur*

Les informations relatives à l'inscription et à l'utilisation de la liste devront être envoyées à chacun des organismes sous forme d'un "manuel utilisateur". Il faudra désigner un propriétaire de la liste, dont les coordonnées seront jointes au manuel.

*NB : On peut désormais interfacier les logiciels de gestion de liste afin de faciliter l'abonnement et le désabonnement par des formulaires. Un produit comme LWGate permet d'interfacier ListServ : il est disponible en freeware sur Internet.*

### 3.2.3. Pour le gestionnaire de liste :

☞ **Solution 1** : serveur de liste en interne.

Le gestionnaire de liste devra donc gérer cette liste supplémentaire sur son serveur :

- Mise en place : paramétrage de la liste
  - \* Inscription contrôlée (vérification de l'appartenance au pôle de toute personne s'inscrivant)
  - \* Mise en place d'une procédure d'authentification
  - \* Liste privée

Cette étape peut être estimée à une ½ journée.

Réf. D04 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Cahier des charges (liste de diffusion)</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

*Dans le cas de l'ENTPE, la gestion des utilisateurs de la liste serait manuelle et non automatique par inscription (SUBSCRIBE). Une surcharge de travail pour le gestionnaire de la liste serait donc à prévoir.*

- Maintenance : gestion des éventuels incidents (Charge très ponctuelle).

#### ☞ **Solution 2** : serveur de liste en externe.

La gestion de la liste sera alors effectuée par le prestataire de service. Il convient de faire une étude comparative des prestations proposées par différentes sociétés.

#### **3.2.4. Initialisation:**

Afin que la mise en route de cette liste se fasse dans les meilleures conditions, il serait souhaitable de prévoir :

- L'envoi d'un courrier annonçant la mise en place effective de la liste
- La rédaction d'un manuel succinct d'utilisation de la liste (à envoyer à chaque documentaliste) comportant les coordonnées de la personne à contacter en cas de problèmes (le propriétaire de la liste).

⇒ Cette charge est estimée à ½ journée

#### **3.2.5. Animateur :**

Afin de dynamiser la liste, il serait souhaitable qu'il y ait un ou plusieurs **animateurs privilégiés** pour lancer des débats et des discussions sur la liste. Une liste de thèmes correspondant aux attentes des différents centres sera établie à partir d'une enquête téléphonique effectuée par les 2 stagiaires (Véronique Pelot et Dominique Cathala). L'animateur devra régulièrement envoyer des messages sur un ou plusieurs de ces thèmes pour dynamiser les discussions. Il devra être un participant actif aux débats, mais contrairement à un modérateur, il n'aura aucun traitement particulier à effectuer sur les messages. La charge d'animateur implique cependant une lecture attentive des messages circulant sur la liste, un temps de réflexion sur les thèmes abordés et la rédaction de messages pour relancer la discussion lorsque celle-ci s'essouffle. Cette charge de travail dépendra du volume d'informations circulant, mais on peut l'estimer à deux heures par semaine.

#### **3.2.6. Modérateur :**

La fonction du modérateur est de recevoir systématiquement l'ensemble des messages circulant sur la liste et de les traiter (sélection des messages à renvoyer ou non à l'ensemble des participants de la liste, envoi de synthèses élaborées à partir des réponses les plus pertinentes sur un sujet donné...). Son intérêt est d'éviter que les discussions ne prennent une tournure polémique et de veiller à la qualité des informations qui circulent. Il a un droit de censure sur les messages.

Etant donné le nombre restreint de participants et le caractère privé de la liste, celle-ci est envisagée **sans modérateur**. Si ce choix est modifié ultérieurement, il faudra estimer sa charge de travail en fonction du volume moyen hebdomadaire de messages circulant sur la liste.

Réf. D04 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Cahier des charges (liste de diffusion)</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

#### 4. Synthèse :

### Solution en gestion interne

"liste hébergée et gérée sur le serveur d'un des organismes du Pôle"

Charges	Organismes non équipés Internet	Organismes déjà équipés Internet	Organisme gestionnaire de la liste
<b>Matériel et logiciels : (Coûts mensuels)</b>			
• Un poste de travail ( <i>PC ou MAC</i> )	278 Frs		
• Un modem	17 Frs		
• Abonnement Internet (ligne RTC simple)	100 Frs	Inchangé	
<b>Total</b>	<b>395 Frs</b>	<b>Inchangé</b>	<b>0</b>
<b>Charge de travail (mise en place)</b>			
• ( <i>Rédaction du manuel utilisateur et envoi aux organismes</i> )			4 heures
• Technicien ( <i>Mise en place du poste</i> )	2 heures		
• Informaticien ( <i>Mise en place de la liste et paramétrage</i> )	0		4 heures
<b>Total</b>	<b>2 Heures</b>		<b>8 Heures</b>
<b>Charge de travail (fonctionnement)</b>			
• Animateur ( <i>suivi et animation des discussions</i> )	2 Hrs/semaine	2 Hrs/semaine	
• Gestionnaire ( <i>gestion des incidents</i> )			Ponctuel
<b>Total</b>	<b>2 Hrs/semaine</b>	<b>2 Hrs/semaine</b>	<b>Ponctuel</b>

NB 1 : Pour le matériel, on considérera un amortissement sur 3 ans pour le calcul du coût de revient mensuel. (Sur la base d'un poste à 10 000 Frs et d'un modem à 600 Frs)

NB 2 : L'abonnement est celui d'une ligne RTC simple (**minimum** nécessaire pour participer à la liste de diffusion). Le choix d'un abonnement différent sera à prévoir selon la solution technique choisie pour la mise en réseau des catalogues documentaires.

NB 3 : Serveurs internes pouvant héberger la liste :  
INSA / ENTPE

Réf. D04 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Cahier des charges (liste de diffusion)</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

**Solution en gestion externe**  
"liste hébergée et gérée par un prestataire de service"

Charges	Organismes non équipés Internet	Organismes déjà équipés Internet	Pour le pôle
<b>Hébergement liste (Coût d'installation)</b>			
• Prestation de service externe			150 à 200 Frs
<b>Total</b>			<b>150 à 200 Frs</b>
<b>Matériel et logiciels : (Coûts mensuels)</b>			
• Un poste de travail (PC ou MAC)	278 Frs		
• Un modem	17 Frs		
• Abonnement Internet (ligne RTC simple)	100 Frs	Inchangé	
• Prestation de service externe			95 à 150 Frs
<b>Total</b>	<b>395 Frs</b>	<b>Inchangé</b>	<b>95 à 150 Frs</b>
<b>Charge de travail (mise en place)</b>			
• (Rédaction du manuel utilisateur et envoi aux organismes)			4 heures
• Technicien (Mise en place du poste)	2 heures		
<b>Total</b>	<b>2 Heures</b>		<b>4 Heures</b>
<b>Charge de travail (fonctionnement)</b>			
• Animateur (suivi et animation des discussions)	2 Hrs/semaine	2 Hrs/semaine	
<b>Total</b>	<b>2 Hrs/semaine</b>	<b>2 Hrs/semaine</b>	

NB 1 : Pour le matériel, on considérera un amortissement sur 3 ans pour le calcul du coût de revient mensuel. (Sur la base d'un poste à 10 000 Frs et d'un modem à 600 Frs)

NB2 : L'abonnement est celui d'une ligne RTC simple (**minimum** nécessaire pour participer à la liste de diffusion). Le choix d'un abonnement différent sera à prévoir selon la solution technique choisie pour la mise en réseau des catalogues documentaires.



Réf. D05  
Version 1

*Projet : mise en réseau des centres de documentation*

Pôle de  
Compétence en  
Urbanisme à  
Lyon

Date : 09/09/98

## Cahier des charges (mise en réseau des catalogues)

Document réalisé dans le cadre du stage de DESS Informatique Documentaire effectué à l'ENTPE pour le Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon .

Rédacteur :  
*Dominique Cathala*

Copie à :  
*François Plassard*  
*Véronique Pelot*

Pour validation

Pour diffusion

✓  
✓

Réf. D05 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Cahier des charges (mise en réseau des catalogues)</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

## 1. Les différents scénarios :

Pour toutes ces solutions, le point d'entrée pour le système d'interrogation des catalogues est le site Web avec un formulaire d'interrogation permettant de choisir les bases sur lesquelles on souhaite effectuer la recherche. L'interrogation des catalogues peut être ouverte au grand public (réseau Internet) ou uniquement au réseau des partenaires du Pôle (réseau Extranet). C'est cette deuxième hypothèse qui est retenue dans un premier temps : il faudra donc prévoir un blocage interdisant l'accès aux personnes extérieures au Pôle.

Avant toute chose, il est nécessaire de rappeler le principe général du modèle client/serveur. Cette terminologie s'applique aussi bien au matériel qu'aux logiciels. On parle de machines serveurs et de machines clientes (permettant l'accès au serveur distant). Les logiciels serveurs servent les données aux logiciels clients suite aux requêtes de ces derniers. Ils forment un couple dialoguant selon un protocole commun normalisé. Les logiciels peuvent être installés sur une ou plusieurs machines. Le jeu des imbrications de logiciels clients et serveurs permet à une machine serveur d'être aussi cliente d'une application située en amont.

Le système peut alors devenir assez complexe. Les schémas proposés ci-après pour les architectures clients/serveurs des différents scénarios sont simplifiés dans un souci de lisibilité.

Réf. D05 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Cahier des charges (mise en réseau des catalogues)</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

## 2. Scénario 1 "catalogue collectif virtuel par migration de données vers une base commune" :

### ☺ Avantages :

- ▷ Le coût est peu élevé
- ▷ Les requêtes s'adressent à un seul type de base (homogénéité)
- ▷ Chaque organisme n'exporte sur la base commune que les notices qu'il souhaite rendre accessible sur le réseau.
- ▷ La gestion est centralisée (base unique)
- ▷ Il n'y a pas de modification des habitudes de travail et des installations in situ
- ▷ Il n'y a pas d'obligation de connexion permanente au réseau

### ☹ Inconvénients :

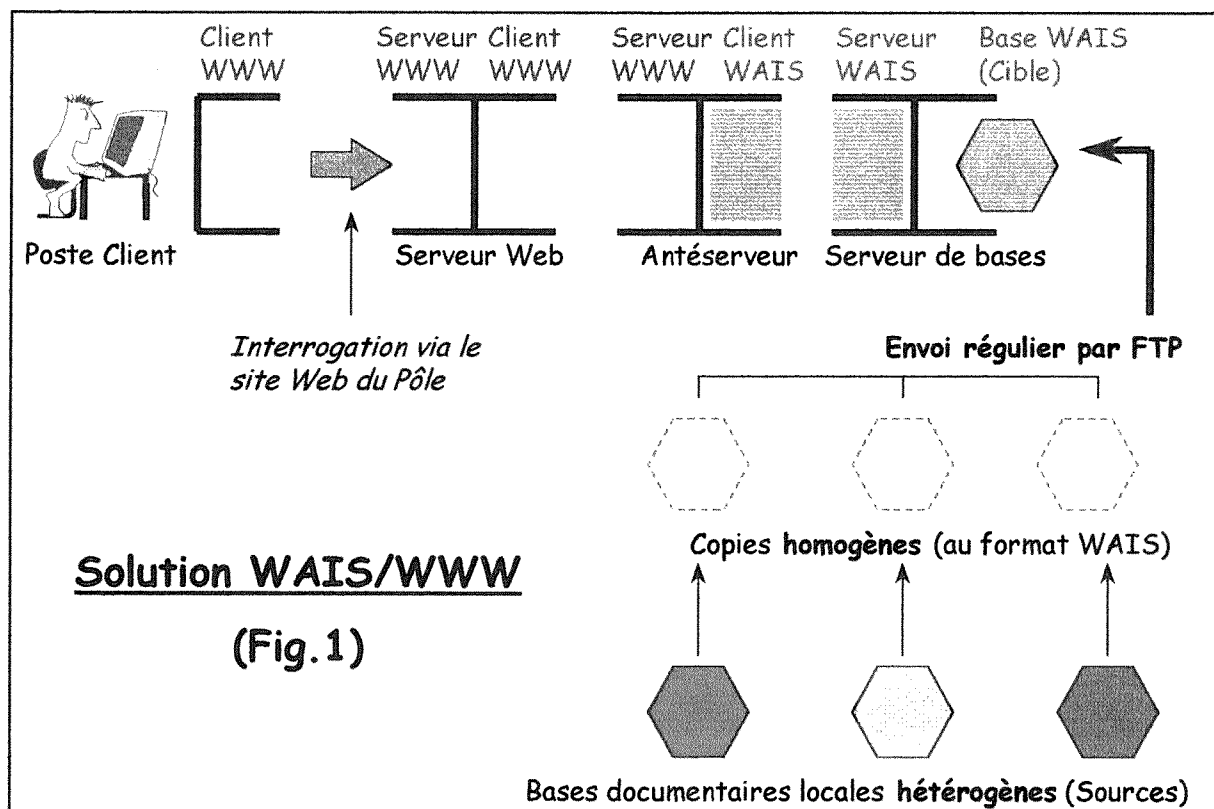
- ▷ Il faut envoyer régulièrement des fichiers de mise à jour des données (via FTP)
- ▷ Il peut y avoir un appauvrissement des notices suite à leur migration sous un format standard unique (quel que soit le logiciel documentaire initial).
- ▷ Le rafraîchissement des données est périodique :
  - < Ne permet pas d'avoir une image exacte des fonds documentaires à un instant donné.
  - < Ne permet donc pas d'indiquer la disponibilité d'un document.

### Deux scénarios :

- Base WAIS
- Base ODBC

## Cahier des charges (mise en réseau des catalogues)

### 2.1. Scénario 1a : Base WAIS



- ⇒ Migration régulière des données des bases locales sources vers une base distante cible (duplication des données sous un format standard unique)
- ⇒ Connexion à Internet : permanente ou non (uniquement nécessaire pour l'envoi des fichiers et la consultation du site Web du Pôle)
- ⇒ Interrogation de la base WAIS cible par un formulaire via le site Web du Pôle.
- ⇒ Affichage d'une liste de résultats et accès aux notices indexées dans la base (exception : voir variante scénario 1)

Réf. D05 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Cahier des charges</b> <b>(mise en réseau des catalogues)</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

### 2.1.1. Description de la solution :

Les bases WAIS sont des bases d'indexation particulièrement adaptées aux catalogues documentaires. Le système **WAIS** (Wide Area Information Servers) utilise trois modules :

- **Wais Search** (Formulaires d'interrogation en HTML)
- **Wais Index** (Indexation)
- **Wais Server** (Serveur de données)

Le logiciel **Free-WAIS-sf** s'appuie en partie sur la **norme Z39.50**. Les pages d'affichage des résultats et des notices peuvent être gérées par **Sf-Gate**. Ces logiciels sont gratuits et faciles à utiliser.

**L'inconvénient majeur** provient de la duplication des données et de leur fréquence de rafraîchissement ne permettant pas d'avoir une image exacte des bases réelles à un instant donné. Pour les catalogues gérés par des logiciels déjà équipés d'une interface Web, il est possible d'utiliser une passerelle Wais/Web au moment de l'affichage des notices : cela permet d'afficher la notice de la base source au lieu de celle copiée dans la base WAIS.

La structure des fichiers d'alimentation de la base doit être définie selon un **format standard**. Le flux d'alimentation doit être **périodique** et il convient de fixer la fréquence de migration des données.

### 2.1.2. Mise en place du système :

- Chaque organisme doit fournir et envoyer régulièrement un **fichier formaté**.
  - \* **Définir la fréquence** de migration des données :
    - ◆ Mensuelle pour le fichier des mises à jour uniquement
    - ◆ Annuelle pour le fichier global des notices
  - \* **Définir le format** des données à transférer :
    - ◆ Titre
    - ◆ Auteur
    - ◆ Année d'édition
    - ◆ Editeur
    - ◆ Cote
    - ◆ Mots clés
    - ◆ Résumé
- Il faut un **serveur** hébergeant et gérant la base WAIS.
  - \* Gestion des mises à jour de la base à réception des fichiers
  - \* Gestion des incidents
  - \* Mise en place du formulaire d'interrogation de la base

*Les logiciels qui peuvent être utilisés : Free-WAIS-sf et Sf-Gate.*

Réf. D05 Version 1	<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Cahier des charges (mise en réseau des catalogues)</b>	

### *2.1.3. Solutions d'hébergement :*

- **Le CISM**, via Doc'INSA, **accepterait de gérer la base WAIS** du Pôle. Cette éventualité est à approfondir avec le CISM (accords, engagements...). Contacter Colette Magdalena au CISM : 04 72 44 83 61
- Certains organismes du Pôle possèdent des serveurs sur lesquels la base WAIS pourrait être hébergée. Il faut installer les logiciels WAIS et le gestionnaire devra effectuer le travail de mise à jour et de gestion de la base, ainsi que la mise en place du formulaire de requête.
- Il est possible de faire appel à une prestation externe pour l'hébergement et la gestion de la base. Il faut alors faire un appel d'offre auprès de plusieurs sociétés afin de comparer la qualité et le prix des prestations.

### *2.1.4. Variante possible :*

Pour les catalogues gérés par des logiciels déjà équipés d'une interface Web, il est possible d'utiliser une **passerelle WAIS/WEB** afin d'afficher la notice de la base origine réelle au lieu de celle copiée dans la base WAIS. Cela permet d'exploiter les fonctionnalités offertes par les interfaces Web des catalogues déjà équipés tout en installant un système simple et peu coûteux pour l'ensemble des ressources documentaires.

## **2.2. Scénario 1b : Bases ODBC**

Les bases ODBC (de type Oracle, Informix, Access...) permettent également de gérer et organiser des notices, en s'appuyant sur le langage **SQL**. De même que pour les bases WAIS, elles doivent être alimentées par migration régulière des données des bases sources vers la cible. Les principes de migration et d'alimentation restent les mêmes que pour WAIS et il convient de définir un format unique pour les notices et la structure des tables constituant la base.

### *2.2.1. Mise en place du système :*

La démarche est la même que la précédente, mais il s'agit de gérer une base de type SQL (Oracle, Informix, Access...). L'alimentation se fera par migration des données (transfert des fichiers via FTP). Les problèmes d'hébergement se posent dans les mêmes termes que précédemment.

Cette solution implique un minimum d'analyse et de développement : modèle conceptuel de données, analyse MERISE, création des tables et développement de formulaires et requêtes de recherche des notices (grâce aux outils fournis avec les logiciels SGBD Système de Gestion de Bases de Données).

Les logiciels utilisés ne sont pas gratuits et représentent un surcoût dans le cas d'une gestion interne (achat des logiciels à installer sur le serveur de bases)

Réf. D05 Version 1	<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Cahier des charges (mise en réseau des catalogues)</b>	

### 3. Scénario 2 "catalogue collectif virtuel par accès dynamique aux bases de données de chaque site" :

Grâce aux interfaces Web des logiciels documentaires, tout organisme peut donner un accès direct à son catalogue par le réseau. Cette possibilité permet d'envisager un catalogue collectif virtuel, issu de la simple connexion de plusieurs catalogues sur un même réseau. Afin de faciliter les recherches et l'accès à la documentation, un point d'entrée unique (formulaire de requête sur le site Web) doit permettre à l'utilisateur d'accéder à un ou plusieurs catalogues sans se préoccuper des langages documentaires spécifiques à chacun.

#### ☺ Avantages :

- ▷ L'accès aux informations est direct et dynamique : reflet exact du fonds à un instant donné, réelle interactivité.
- ▷ Il est possible de connaître l'état de disponibilité des ouvrages.
- ▷ On peut afficher les liens hypertextes de la notice s'ils existent.
- ▷ Toute la richesse des informations est conservée : aucun appauvrissement des notices.
- ▷ On peut ne mettre sur le Web qu'une partie du fonds documentaire grâce aux critères de confidentialité gérés par les logiciels.
- ▷ On peut accéder aussi bien à du texte qu'à des composantes non textuelles telles que son, vidéo, images...

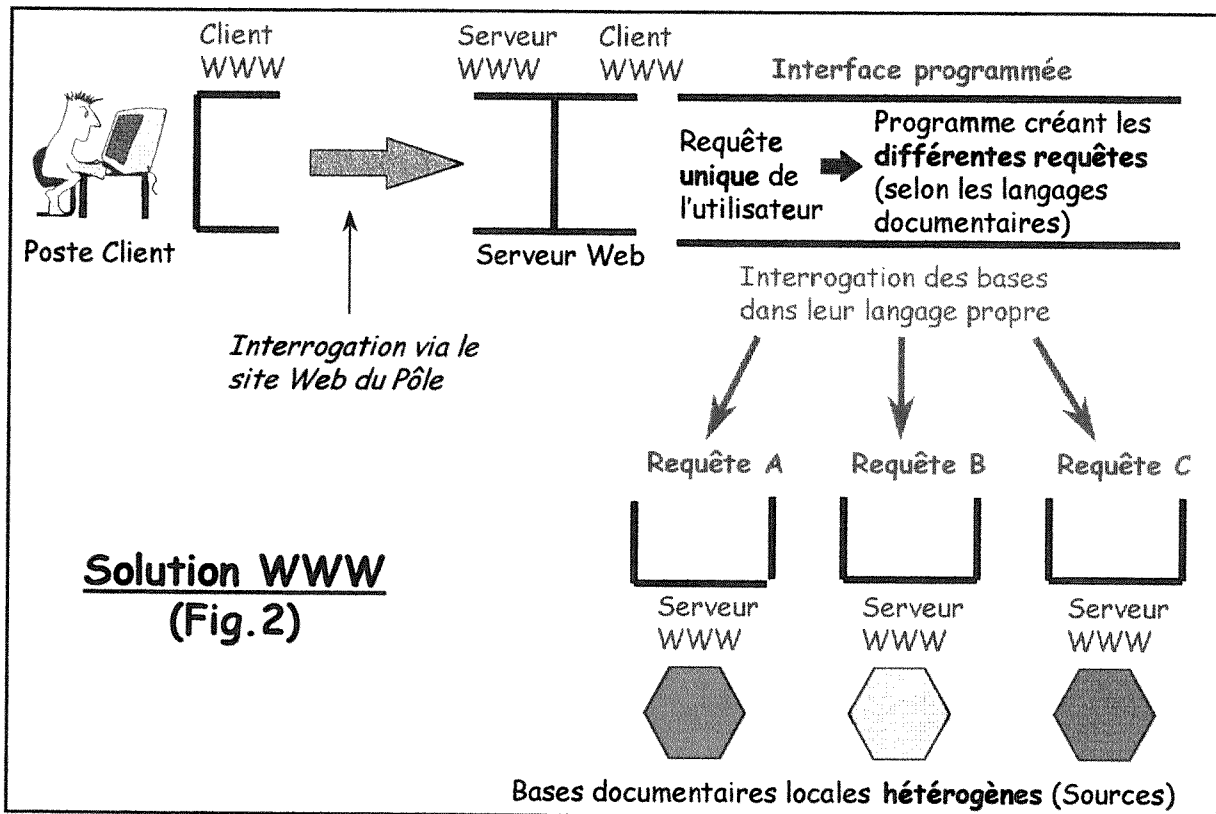
#### ☹ Inconvénients :

- ▷ Le coût est plus élevé : achat des modules d'interface pour les logiciels documentaires utilisés.
- ▷ Il faut une connexion permanente des sites au réseau.

#### Deux scénarios :

- Interface Web
- Interface Z39.50

### 3.1. Scénario 2a : Interfaces Web



- ⇒ Connexion à Internet : permanente
- ⇒ Interrogation des bases sources dans leur langage propre via un formulaire d'interrogation unique et un programme d'interface générant les différentes requêtes
- ⇒ Récupération des notices des bases sources



### 3.1.1. Description de la solution :

#### ☺ Avantages :

- ▷ Interactivité et accès à tout type de document (texte, images, sons...).

#### ☹ Inconvénients :

- ▷ Il faut acheter les modules d'interface Web pour les logiciels documentaires.
- ▷ L'interrogation multibase nécessite de développer une interface spécifique pour interroger les catalogues hétérogènes via une requête unique.

L'installation des modules d'interface Web sur chacune des différentes bases permet d'accéder en dynamique aux catalogues réels. Pour avoir un point d'entrée et de recherche unique pour l'ensemble des catalogues (Via le site Web du Pôle), il faut développer une interface programmée (CGI) permettant de générer automatiquement les différentes requêtes dans les langages spécifiques pour chacune des bases documentaires à interroger.

Le **principal inconvénient** est le manque de souplesse d'un tel système, en raison de cette interface spécifique.

### 3.1.2. Mise en place du système :

- Chaque organisme devra acheter et installer **l'interface Web** pour son logiciel documentaire.

- \* Prix du module est variable selon les logiciels (de **5 000 à 50 000 Frs**).

*A titre indicatif (prix approximatifs de certains modules Web) :*

<i>SuperDoc Web :</i>	<i>4 990 Frs</i>
<i>Alexandrie Web :</i>	<i>15 000 Frs</i>
<i>Texto Web :</i>	<i>40 000 Frs</i>
<i>Doris Web :</i>	<i>50 000 Frs</i>

- \* Seuls 4 organismes sont déjà équipés d'une telle interface

- Chaque organisme devra être **connecté en permanence** au réseau (voir cahier des charges global : § "Connexion des organismes", page 32)

- \* Les prix des connexions sont variables selon le prestataire d'accès choisi et selon le débit de la liaison utilisée.

*A titre indicatif (prix approximatifs auprès de l'ASI) :*

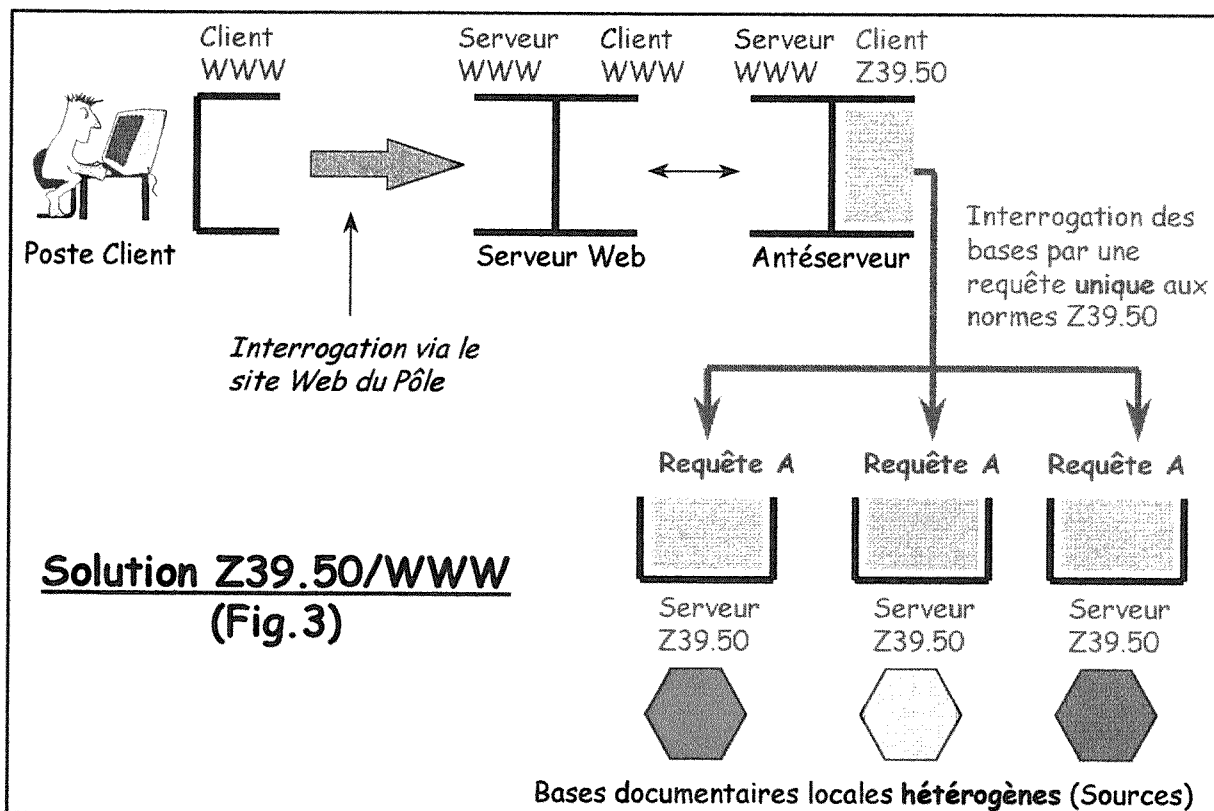
<i>Pour une Liaison Spécialisée de 128 Kbits/s:</i>	<i>84 KF/An</i>
<i>Pour une Liaison Spécialisée de 256 Kbits/s:</i>	<i>156 KF/An</i>

- Il faut installer **une interface programmée** au niveau du serveur de requête sur le site Web afin de générer les différentes requêtes d'interrogation des bases locales dans leur langage propre.

- \* Cette interface devra être développée (en Java, Perl...) et sera spécifique aux bases et langages utilisés. C'est un outil non standard d'interrogation multibase. Cette phase relève des compétences d'un informaticien (développement et installation de l'interface spécifique).

Cahier des charges  
(mise en réseau des catalogues)

3.2. Scénario 2b : Interfaces Z39.50



Si on implémente un protocole Z39.50 au-dessus du protocole TCP/IP :

- ⇒ Connexion à Internet : permanente
- ⇒ Interrogation des bases sources normalisée par l'interface Z39.50 (Requête unique)
- ⇒ Récupération des notices des bases sources avec choix possible du format d'affichage des données.

Réf. D05 Version 1
Date : 09/09/98

Projet : mise en réseau des centres de documentation
<b>Cahier des charges</b> <b>(mise en réseau des catalogues)</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

### 3.2.1. Description de la solution :

#### ☺ Avantages :

- ▷ Standardisation du langage d'interrogation : requête unique pour plusieurs bases hétérogènes.
- ▷ On peut choisir la présentation et le format d'affichage des notices.

#### ☹ Inconvénients :

- ▷ Long et coûteux en recherche et développement : accès soit par un client Z39.50 (à installer sur les postes clients), soit par un serveur Web si on utilise un antésServeur.
- ▷ Il y a peu d'expertise en France pour le moment.
- ▷ L'utilisation de la norme Z39.50 peut conduire à perdre les richesses et les caractéristiques des différents logiciels documentaires des bases accédées.

Les logiciels Z39.50 s'implémentent au-dessus du protocole TCP/IP et permettent une **standardisation** et une **uniformisation** du langage d'interrogation de bases hétérogènes. Un système client/serveur Z39.50 pur impliquerait que chaque poste client soit équipé du client Z39.50 et qu'une stratégie d'accès aux catalogues équipés d'un serveur Z39.50 soit définie au niveau de chaque client. Par contre, on peut utiliser un client Web pour l'interrogation des bases en utilisant un **antésServeur Web/Z39.50**. Cet antésServeur (Serveur Web/Client Z39.50) peut être positionné à différents niveaux selon la stratégie adoptée :

- Sur le site ou poste client
- Sur le serveur de bases de données
- En position intermédiaire sur un site "AntésServeur"

- ✓ Dans le premier cas, le client pourra (grâce à son logiciel client Web) interroger n'importe quelle base Z39.50 dans le monde.
- ✓ Dans le second cas, le serveur de bases pourra à loisir orienter les requêtes de l'interrogeur vers les bases Z39.50 de son choix.
- ✓ Dans le dernier, le site antésServeur permettra à l'utilisateur de choisir les bases qu'il souhaite interroger parmi **une liste prédéfinie**.

C'est ce dernier cas qui est donc à envisager : l'antésServeur peut être installé au niveau du serveur du site Web, en rajoutant un logiciel client Z39.50. La stratégie d'accès aux différents catalogues sera prédéfinie à ce niveau.

Il existe de nombreux logiciels Z39.50 clients et serveurs **gratuits** que l'on peut télécharger depuis Internet. D'autres sont vendus par les fournisseurs de logiciels qui commencent à développer des interfaces Z39.50 pour leurs produits : c'est le cas de GB Concept (Alexandrie) qui est en cours de développement de cette interface. La société EVER (Doris/Loris) propose déjà un module Z39.50.

Réf. D05 Version 1	<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Cahier des charges</b> <b>(mise en réseau des catalogues)</b>	

### 3.2.2. Mise en place du système :

- **Chaque organisme** devra installer le logiciel **serveur Z39.50** sur son catalogue.

Les logiciels serveur Z39.50 sont disponibles gratuitement sur certains sites.

#### Les serveurs gratuits :

- ✓ **Isite** (Clearinghouse for Networked Information Discovery and Retrieval)  
<http://vinca.cnidr.org/software/Isite/>  
C'est le plus utilisé : il comporte une gateway WWW/Z39.50 et a été adopté par la Library of Congress.
- ✓ **La BN du Canada** met également les sources de son serveur en accès libre :  
<http://ds.internic.net/z3950/nlc.txt>.

- **Sur le serveur Web du Pôle :**

Il faut installer un logiciel **client Z39.50** qui permet d'interroger les bases Z39.50 de façon normalisée par une requête unique.

#### Les clients gratuits :

- ✓ **OCLC** : [ftp://ftp.rsch.oclc.org/pub/SiteSearch/z39.50\\_client\\_api](ftp://ftp.rsch.oclc.org/pub/SiteSearch/z39.50_client_api)
- ✓ **Université de Washington** :  
<http://www.cac.washington.edu/willow/home.html>
- ✓ **BN du Canada** : <http://ds.internic.net/z3950/nlc.txt>

#### Les gateways WWW/Z39.50 :

A la fois clients et serveurs, ce sont des passerelles d'interrogation de bases de données Z39.50 mises à disposition sur un serveur Web. Voici quelques exemples :

- ✓ **Library of Congress WWW/Z39.50 Gateway** : <http://lcweb.loc.gov/z3950/>
- ✓ **Information Technology Institute of Singapore** : ITI's Information Retrieval Gateway (IRG) :  
[http://www.iti.gov.sg/iti\\_service/irg/irg.html](http://www.iti.gov.sg/iti_service/irg/irg.html)
- ✓ **Generic Search Gateway for Z39.50 Servers** :  
<http://www.g7.fed.us/enrm/pilot/genericz.html>
- ✓ **The Europagate WWW gateway**, sous l'égide de la CE-DG XIII :  
[http://europagate.dtv.dk/wg\\_index.htm](http://europagate.dtv.dk/wg_index.htm)

Réf. D05 Version 1	Projet : mise en réseau des centres de documentation	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Cahier des charges</b> <b>(mise en réseau des catalogues)</b>	

- **Chaque organisme** devra être connecté en permanence au réseau (voir cahier des charges global : § "Connexion des organismes", page 32)

Les prix des connexions sont variables selon le prestataire d'accès choisi et selon le débit de la liaison utilisée.

*A titre indicatif (prix approximatifs auprès de l'ASI) :*

<i>Pour une Liaison Spécialisée de 128 Kbits/s :</i>	<i>84 KF/An</i>
<i>Pour une Liaison Spécialisée de 256 Kbits/s :</i>	<i>156 KF/An</i>

**Remarques :**

- ✓ *Cette norme semble prometteuse mais il n'y a pas beaucoup d'expertise en France pour l'instant, peu de sites l'ayant installée au niveau de leur système d'information.*
- ✓ *L'installation des logiciels gratuits : elle peut s'avérer longue et coûteuse en recherche et développement.*
- ✓ *L'installation des interfaces Z39.50 livrées par les fournisseurs : elles ne sont pas encore disponibles pour tous les logiciels utilisés par les membres du Pôle et les prix ne sont pas encore communiqués. Cette solution n'est pas envisageable pour le moment.*
- ✓ *Le réseau documentaire RéVOdoc (Val d'Oise) utilise des passerelles Web/Z39.50 pour leur système d'accès à la documentation. Il serait intéressant de les contacter si cette solution était retenue.*

Réf. D05 Version 1	<b>Projet : mise en réseau des centres de documentation</b>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Cahier des charges (mise en réseau des catalogues)</b>	

#### 4. La recherche multibase :

La recherche d'informations sur l'ensemble des catalogues des centres de documentation du Pôle pose le problème de l'**indexation** des documents. En effet, plusieurs thesaurus différents sont utilisés et les documents ne sont pas indexés de manière homogène. Une requête utilisant les mots clés (langage contrôlé) peut donc s'avérer non pertinente, certains documents échappant à la recherche si les mots utilisés n'appartiennent pas au bon thesaurus. L'utilisation des champs standards (Titre, Auteur, etc.) ne pose en revanche aucun problème.

La solution d'un système commun, avec reprise de l'ensemble des données et utilisation d'un seul et même thesaurus n'est pas envisageable pour l'instant. Les scénarios proposés ne visent pas à homogénéiser l'indexation des documents, chaque centre de documentation restant maître de sa gestion interne.

Dans l'état actuel, la seule possibilité pour améliorer les résultats obtenus suite à une requête multibase est l'utilisation d'un **champ de recherche multicritère**, qui permet l'utilisation d'un langage non spécifique et non contrôlé pour formuler la question. De plus, la recherche s'effectue sur tous les champs de la notice (y compris le champ "résumé" lorsqu'il est renseigné), multipliant ainsi les chances de retrouver le document recherché.

Quant à la recherche en texte intégral, c'est une solution très performante mais elle impliquerait :

- La numérisation des documents.
- Un investissement lourd en matériel (scanner), en logiciels et en temps
- La gestion des droits d'auteurs pour la reproduction et numérisation des oeuvres

Cela constituerait un projet à part entière afin d'étudier les solutions et logiciels adaptés à un tel système. Par contre, on peut envisager de mettre à disposition les documents déjà numérisés et indexés dans les logiciels documentaires de certains centres. Il s'agit le plus souvent de rapports, de dossiers thématiques et de littérature grise dont chaque organisme a la propriété intellectuelle.

Réf. D05 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Cahier des charges (mise en réseau des catalogues)</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

## 5. Synthèse :

Afin de pouvoir comparer les différents scénarios, les 10 critères principaux ont été notés de 1 à 10 pour chaque solution proposée. Cependant, ces critères n'ont pas le même poids selon les priorités que l'on souhaitera donner lors de la mise en place du système. Le calcul des notes pondérées (en affectant des coefficients plus forts pour certains critères) peut permettre de départager les scénarios en fonction des priorités choisies. Certains de ces calculs sont proposés à titre indicatif après le tableau récapitulatif général.

On peut cependant comparer les deux grands types de solution de façon synthétique :

- **Base WAIS** : solution simple et peu coûteuse, permettant de répondre rapidement aux besoins du réseau. Son handicap majeur (alimentation de la base par copie régulière des notices) peut être compensé par l'installation progressive des interfaces Web des logiciels. La possibilité de gestion de la base par le CISM représente un atout essentiel.
- **Interface Web** : solution impliquant un investissement initial (achat des modules Web) et de fonctionnement (connexion permanente) important. Il faut également développer une interface spécifique. Mais son ambition est de pouvoir proposer une grande richesse d'informations (liens hypertextes, son, vidéo, etc.) et une réelle interactivité et convivialité pour l'utilisateur.

**Cahier des charges  
(mise en réseau des catalogues)**

Critères	Solution 1a (Base WAIS)	Solution 1b (Base ODBC)	Solution 2a (Web)	Solution 2b (Z39.50)
<b>1-Ouverture à d'autres catalogues</b>	6 <i>(Intégration d'un nouveau fichier dans la base commune)</i>	6 <i>(Intégration d'un nouveau fichier dans la base commune)</i>	5 <i>(Maintenance sur le programme pour rajout d'une nouvelle requête)</i>	10 <i>(Aucune modification si le catalogue a une interface Z39.50)</i>
<b>2-Accès par requête</b>	10 <i>(Requête unique : un seul type de base)</i>	10 <i>(Requête unique : un seul type de base)</i>	5 <i>(Interface spécifique pour générer plusieurs requêtes)</i>	10 <i>(Requête unique : norme Z39.50)</i>
<b>3-Richesse des données</b>	5 <i>(Format unique = perte d'infos)</i>	5 <i>(Format unique = perte d'infos)</i>	10 <i>(Format d'origine conservé)</i>	8 <i>(perte éventuelle d'une partie des infos)</i>
<b>4-Convivialité</b>	7 <i>(Notices sans lien hypertexte, sauf exception)</i>	4 <i>(Notices sans lien hypertexte)</i>	10 <i>(Notices avec liens hypertextes)</i>	10 <i>(Notices avec liens hypertextes, et choix du format)</i>
<b>5-Facilité de mise en place</b>	10 <i>(Rapide et facile à mettre en place)</i>	7 <i>(Facile, mais un peu de développement)</i>	10 <i>(Facile à mettre en place)</i>	5 <i>(Long en recherche et développement)</i>
<b>6-Coût (Connexion au réseau)</b>	8 <i>(Connexion ponctuelle autorisée)</i>	8 <i>(Connexion ponctuelle autorisée)</i>	4 <i>(Connexion permanente)</i>	4 <i>(Connexion permanente)</i>
<b>7-Coût (Logiciel)</b>	10 <i>(Gratuits)</i>	5 <i>(Payants)</i>	5 <i>(Payants)</i>	9 <i>(Gratuits ou payants selon les cas)</i>
<b>Charge de travail</b>				
• <b>8-Installation du système (informaticien)</b>	10 <i>(Rapide)</i>	8 <i>(Assez rapide)</i>	8 <i>(Assez rapide)</i>	5 <i>(Long)</i>
• <b>9-Programmation spécifique (informaticien)</b>	8 <i>(Peu)</i>	8 <i>(Peu)</i>	6 <i>(Interface de génération des requêtes multiples)</i>	8 <i>(Peu)</i>
• <b>10-Utilisation courante (documentalistes)</b>	7 <i>(Envoi des fichiers régulièrement)</i>	7 <i>(Envoi des fichiers régulièrement)</i>	9 <i>(Gestion d'un code confidentialité sur les notices / Accès ou non par le Web)</i>	9 <i>(Gestion d'un code confidentialité sur les notices / Accès ou non par le Web)</i>
<b>Moyenne /10</b>	<b>8.1</b>	<b>6.8</b>	<b>7.2</b>	<b>7.8</b>



Réf. D05 Version 1
Date : 09/09/98

<b>Projet : mise en réseau des centres de documentation</b>
<b>Cahier des charges (mise en réseau des catalogues)</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

**✎ Pondération sur les coûts :**

- ✓ Critère 6 : Coûts des connexions
- ✓ Critère 7 : Coûts des logiciels
- ✓ Critère 9 : Programmation (toute programmation spécifique entraînant un coût en temps et en développement)

*Un coefficient de pondération de 5 est affecté à ces critères.*

Solution :	Solution 1a (Base WAIS)	Solution 1b (Base ODBC)	Solution 2a (Web)	Solution 2b (Z39.50)
Moyenne pondérée /10	8.4	8.0	7.1	7.4

**✎ Pondération sur la richesse et la convivialité du système :**

- ✓ Critère 3 : Richesse des informations
- ✓ Critère 4 : Convivialité du système

*Un coefficient de pondération de 5 est affecté à ces critères.*

Solution :	Solution 1a (Base WAIS)	Solution 1b (Base ODBC)	Solution 2a (Web)	Solution 2b (Z39.50)
Moyenne pondérée /10	7.2	5.8	8.4	8.3

**✎ Pondération sur la facilité d'ouverture du système :**

- ✓ Critère 1 : Ouverture à d'autres catalogues
- ✓ Critère 2 : Requête unique standard ou interface spécifique

*Un coefficient de pondération de 5 est affecté à ces critères.*

Solution :	Solution 1a (Base WAIS)	Solution 1b (Base ODBC)	Solution 2a (Web)	Solution 2b (Z39.50)
Moyenne pondérée /10	7.5	7.3	6.2	8.7

Réf. D06  
Version 1

*Projet : mise en réseau des centres de documentation*

Pôle de  
Compétence en  
Urbanisme à  
Lyon

Date : 09/09/98

## Cahier des charges (site Web)

Document réalisé dans le cadre du stage de DESS Informatique Documentaire effectué à l'ENTPE pour le Pôle de Compétence en Urbanisme à LYON.

Rédacteur :

*Dominique Cathala*

Copie à :

*François Plassard*

*Arnaud Voog*

*Véronique Pelot*

*Groupe Internet*

Pour validation

Pour diffusion

✓

✓

✓

✓

Réf. D06 Version 1	<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Cahier des charges (site Web)</b>	

## 1. Cahier des charges :

### Objectifs :

- Présenter le Pôle :
  - ⇒ Historique et objectifs du Pôle
  - ⇒ Présentation des organismes membres
  - ⇒ Présentation des centres de documentation
- Diffuser et rendre plus accessible l'information et la documentation :
  - ⇒ Interrogation des catalogues documentaires
  - ⇒ Journal du Pôle
  - ⇒ Actualités

Une autre partie du site, développant les thèmes de la Recherche et de la Formation, est étudiée par Arnaud Voog. La réalisation de l'ensemble du site pour le Pôle lui est également confiée.

### 1.1. La charte graphique :

Une charte graphique a été développée par la société CRESCENDO lors de la réalisation des plaquettes de présentation des organismes du Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon. L'utilisation de cette même charte pour l'ergonomie du site Web a fait l'objet d'un contrat de cession des droits d'auteurs au bénéfice du Pôle. Ce contrat a été envoyé à M. Plassard (ENTPE / Laboratoire RIVES) par M. Lecocq (CRESCENDO) courant juillet 1998.

Il est également possible de choisir une charte graphique différente qu'il faudra alors définir avec précision.

### 1.2. Navigation et ergonomie :

Un mode de navigation simple et normalisé doit être adopté. En particulier, il convient d'éviter la surcharge de liens multiples et transversaux pour privilégier une arborescence descendante à partir des pages principales. L'utilisation d'un Frame latéral contenant le menu des pages principales permettra la navigation transversale de plus haut niveau. Celle de boutons "Page précédente" / "Page suivante" permettra la navigation dans les niveaux inférieurs.

L'ergonomie du site doit être conviviale et attrayante. En particulier :

- Eviter l'utilisation de couleurs peu lisibles à l'écran.
- Eviter la surcharge textuelle ou graphique des pages.
- Eviter l'utilisation d'un grand nombre de polices différentes.
- Prévoir un texte de remplacement pour les graphiques et images qui ne seraient pas acceptés par le navigateur de l'utilisateur.

Réf. D06 Version 1	Projet : mise en réseau des centres de documentation	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Cahier des charges (site Web)</b>	

### 1.3. Les problèmes de droit :

#### Site Web et son contenu :

Afin que la responsabilité de l'éditeur du site ne soit pas engagée au regard du contenu diffusé sur le site, il faut respecter les règles suivantes :

- **Acquérir l'ensemble des droits** de propriété intellectuelle liés au contenu des œuvres de l'esprit protégées par ces droits. Cela concerne les textes, les photographies, les dessins, les plans, les images, les vidéos, etc.  
*NB : Les œuvres architecturales sont également protégées par le Code de propriété intellectuelle et toute utilisation de photo ou d'image d'édifice doit faire l'objet d'une cession des droits de l'architecte qui en est l'auteur.*
- **Obtenir les autorisations** nécessaires à la reproduction de documents et de données protégées par des droits privatifs, hors droits d'auteurs (marques, logos, modèles, brevets, image d'une personne, etc.).
- **Vérifier** que l'information diffusée est licite et validée.

#### Les déclarations à effectuer<sup>6</sup> :

Certaines formalités sont à remplir lorsqu'on crée un site Web :

- **Déclaration du site** : un site Web est soumis aux lois de la communication audiovisuelle (Loi du 30 septembre 1986) et doit faire l'objet d'une déclaration auprès du procureur de la République. Il faudra préciser l'identité de l'entreprise, le nom du directeur de publication, la dénomination et l'objet du service. Tout manquement à cette loi peut être sanctionné par une amende de 10 000 Francs.
- **Obtention d'un nom de domaine** : il doit être déclaré et enregistré auprès du NIC (Network Information Center) de la région.
- **Utilisation de données nominatives** : si le Web contient des données nominatives (numéros de téléphone, adresses, etc.), il convient d'en faire une déclaration à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

#### Cas particulier des documents électroniques en ligne :

Tout organisme reliant une ressource numérisée accessible en ligne à partir de son catalogue doit s'interroger sur les droits qui en régissent l'accès (sauf s'il s'agit de la numérisation de collections libres de droits ou de documents dont l'organisme a la propriété exclusive).

*NB : la lecture simple d'un document à l'écran est assimilée à un "usage loyal", au même titre que feuilleter un document papier.*

### 1.4. Domaines de responsabilité :

Etant donnée la taille du site et la diversité des informations portées, il serait souhaitable de définir des **domaines de responsabilité par thème**, afin de partager la gestion du site. Les

---

<sup>6</sup> FERAL-SCHUHL, Christiane (Avocat). Les incidences légales de la création d'un site Web. Le Monde Informatique, 6 février 1998, N°752.

Réf. D06 Version 1	<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Cahier des charges (site Web)</b>	

coordonnées de la personne responsable d'un domaine seront indiquées au niveau des pages dont il a la charge.

### 1.5. Accès au site :

Il faut envisager la possibilité qu'une partie du site soit accessible en **Internet** et une autre en **Extranet** uniquement (la branche "Documentation" en particulier). Une partie du site sera donc privée. Ceci pourra être envisagé selon deux cas de figures :

- Accès par mot de passe
- Message spécifiant que l'accès est interdit si l'adresse IP de la machine connectée ne fait pas partie du réseau

### 1.6. Les coûts :

Les temps et les coûts relatifs à la création d'un site Web sont souvent sous-estimés et s'il est vrai qu'un site peut être très rapidement développé, la qualité de celui-ci sera très variable selon les moyens mis en œuvre (graphisme, ergonomie, navigation, formulaires de requêtes). La réalisation et l'hébergement d'un site par un fournisseur extérieur facilitent le contrôle des dépenses. La phase de création est la plus coûteuse et la moins maîtrisée. Afin d'éviter les dérapages, il est préférable de définir avec le plus de précision possible les spécifications fonctionnelles et la conception technique du site avant d'entamer sa réalisation.

A titre indicatif, pour un site moyen de 200 à 500 pages, on compte :

- Prototypage et maquettes : 1 à 4 mois
- Spécifications fonctionnelles détaillées : 30 jours
- Hébergement chez un prestataire : 0,5 à 5 KF mensuels
- Maintenance et évolution (si interne) : 1 personne à mi-temps

Il est important de faire référencer son site auprès de plusieurs moteurs de recherche. Ce service est payant et le prix varie selon le nombre de moteurs sur lesquels sera référencé le site du Pôle.

### 1.7. Scénario 1 "gestion interne" :

#### ☺ Avantages :

- ▷ La gestion et les maintenances restent en interne : rapidité et liberté d'action

#### ☹ Inconvénients :

- ▷ Il faut qu'un des partenaires du Pôle possède un serveur ayant la capacité d'héberger ce nouveau site

#### 🔧 La réalisation du site :

La réalisation du site Web peut être effectuée en interne, en particulier en s'appuyant sur la forte expertise du CETE de Bron dans ce domaine. Les contraintes relatives à la navigation, l'ergonomie et la charte graphique du site doivent être respectées. La charge

Réf. D06 Version 1	Projet mise en réseau des centres de documentation	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Cahier des charges (site Web)</b>	

relative à la réalisation, puis à la maintenance du site devra être estimée, en s'appuyant sur le cahier des charges détaillé.

#### L'hébergement du site :

Certains organismes du Pôle possèdent des serveurs susceptibles d'héberger un site Web, en fonction du volume estimé des pages. La gestion des incidents et des maintenances à effectuer sur les pages représente une charge de travail non négligeable et une personne doit être affectée à cette tâche à mi-temps ou quart de temps.

## 1.8. Scénario 2 "gestion externe" :

### ☺ Avantages :

- ▷ Bonne maîtrise des coûts, qui sont fixés dans le contrat
- ▷ La plupart des prestataires proposent de référencer le site auprès de plusieurs moteurs de recherche (moyennant finances)

### ☹ Inconvénients :

- ▷ Pas de contrôle direct sur les programmes CGI

#### La réalisation du site :

Si la réalisation du site est effectuée par une société extérieure, il convient de souscrire un contrat très précis avec cette dernière afin d'éviter tout malentendu et tout dépassement abusif du budget initialement prévu. Cela implique :

- **Rédiger** un cahier des charges très détaillé, précisant les aspects graphiques, la navigation et le contenu des pages à développer. Ce document sera remis au prestataire et servira de référence en cas de litige.

*NB : Il est à noter que ce cahier des charges devra être beaucoup plus détaillé et précis que s'il s'agissait d'un développement interne, de part son caractère contractuel et son rôle de support pour l'appel d'offre auprès des prestataires de services.*

- **Préciser** les conditions de recettes et de livraison du produit fini, avec une période de garantie et de maintenances gratuites en cas de non-conformité au cahier des charges.
- **Souscrire** un contrat de cession des droits sur l'œuvre créée par le prestataire.

Le choix du prestataire devra être fait par comparaison des propositions obtenues auprès de plusieurs concurrents suite à un appel d'offre basé sur le cahier des charges détaillé.

#### L'hébergement du site :

Si le site est hébergé sur un serveur extérieur auprès d'un prestataire de services, il convient de souscrire un contrat précisant :

Réf. D06 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Cahier des charges (site Web)</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

- La capacité technique d'accueil du site sur le serveur
- Les conditions d'accessibilité du service
- Les conditions de sécurité des informations stockées sur le serveur

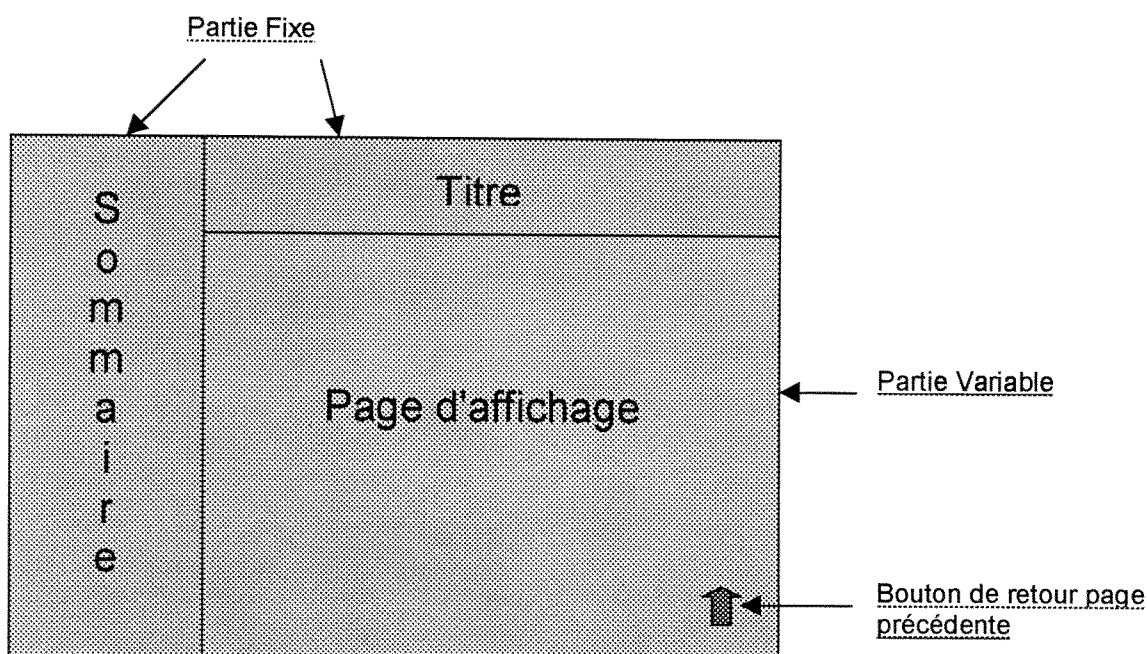
Le choix du prestataire devra être fait par comparaison des propositions obtenues auprès de plusieurs concurrents suite à un appel d'offre basé sur le cahier des charges détaillé. Les prix et la qualité de service sont très variables d'une société à l'autre.

## 2. Spécifications fonctionnelles détaillées (SFD) :

La conception du site Web, en terme de contenu et d'ergonomie, devra être réalisée en collaboration avec un groupe de travail représentatif des futurs utilisateurs du site, afin de répondre à leur attentes. Les spécifications fonctionnelles et les conceptions techniques jointes dans ce document sont données à titre indicatif et comme base de travail pour le groupe.

Les pages sont normalisées, et respectent une structure identique pour l'ensemble du site :

### 2.1. Maquette générale :



Réf. D06 Version 1	<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Cahier des charges (site Web)</b>	

### *2.1.1. La partie Sommaire :*

**Partie fixe**, indiquant le sommaire des points d'entrées (thèmes) sur le site. Elle constitue le niveau 1 de la navigation sur le site. Cette navigation, de type horizontal, se fera uniquement par les liens accessibles au niveau du sommaire.

L'utilisateur pourra à tout moment choisir un nouveau thème et accéder à la page principale de niveau 1 de ce dernier.

### *2.1.2. Partie Titre :*

**Partie fixe**, portant l'intitulé du site sur le quel l'utilisateur navigue.

### *2.1.3. Partie Page d'Affichage :*

**Partie variable**, permettant l'affichage des pages spécifiques : pages de niveau 1 accédées à partir du sommaire, puis pages de niveaux inférieurs accédées à partir des liens disponibles sur la page principale. Cette navigation, de type vertical, permettra l'enchaînement des pages au sein d'un thème principal.

**Bouton de retour** : afin de simplifier et de normaliser la navigation, ce bouton permet de remonter les pages au sein d'un même thème.

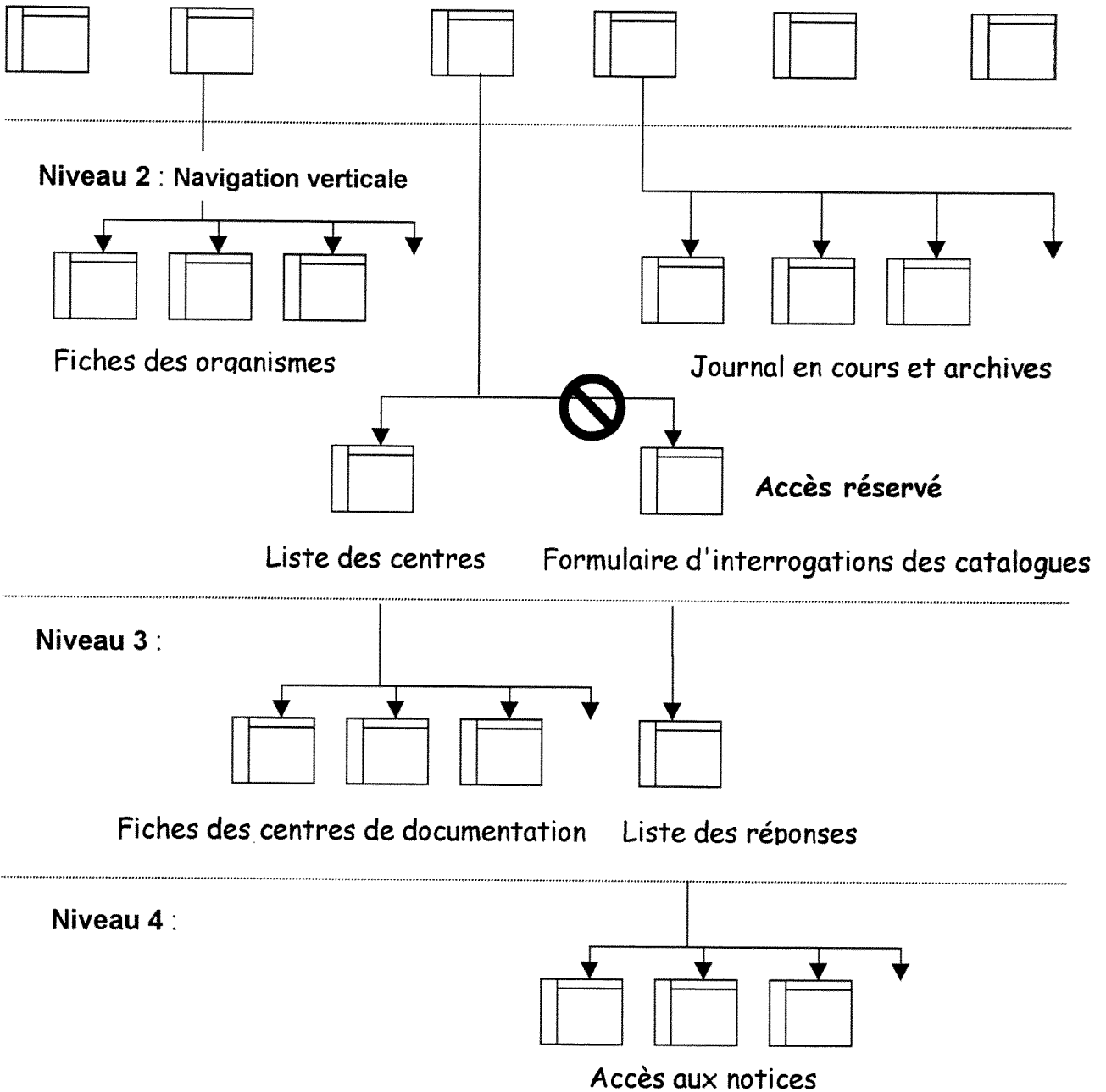
Chacune des pages devra contenir **la date** de validité des informations portées.



## 2.2. Enchaînement des pages de niveau 1 à N :

### Niveau 1 : Navigation horizontale par le sommaire

Le Pôle    Les membres    Documentation    Journal    Actualités    Contacts



Réf. D06 Version 1
Date : 09/09/98

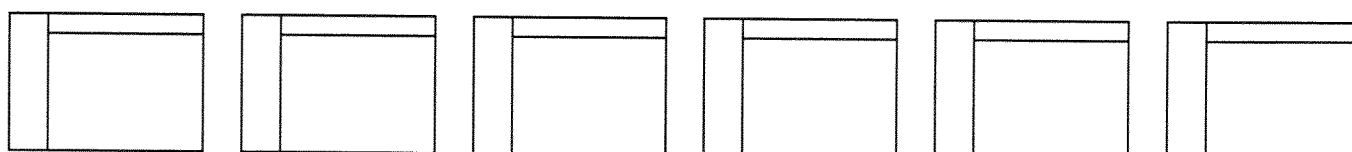
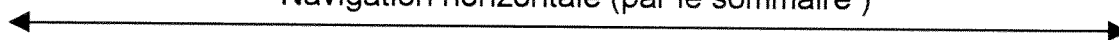
<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Cahier des charges (site Web)</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

## 2.3. Détail par niveau :

### 2.3.1. Niveau 1 :

Navigation horizontale (par le sommaire)



Le Pôle

Les membres

La Documentation

Le journal

Actualités

Nous écrire

#### Le Pôle :

Présentation du Pôle de compétence  
Historique, objectifs...

#### Les membres :

Liste des membres avec pour chacun :

- Sigle et adresse
- Logo
- Lien vers la fiche de l'annuaire du Pôle (Niveau 2)
- Lien vers le site Web spécifique de l'organisme s'il existe (Sortie du site du Pôle)

#### La documentation :

Présentation générale de la documentation en Urbanisme des différents organismes

- Lien vers la liste des centres de documentation (Niveau 2)
- Lien vers l'accès aux catalogues (Niveau 2)

#### Le journal :

Présentation générale du Journal du Pôle

- Lien vers le numéro en cours (Niveau 2)
- Lien vers les numéros archivés avec pour chacun : N°, date (Niveau 2).

*NB : Cette page devra être mise à jour à chaque fois qu'un nouveau numéro du Journal sera édité. Une procédure du mode opératoire à suivre pour effectuer les mises à jour doit être rédigée afin de faciliter et normaliser cette opération (archivage du N° en cours : rajout d'une page archive / mise en ligne du nouveau numéro dans la page "Journal en cours").*

#### Actualités :

Page libre et évolutive, mise à jour régulièrement, présentant les actualités du Pôle (dates importantes, conférences, informations sur la vie du Pôle).

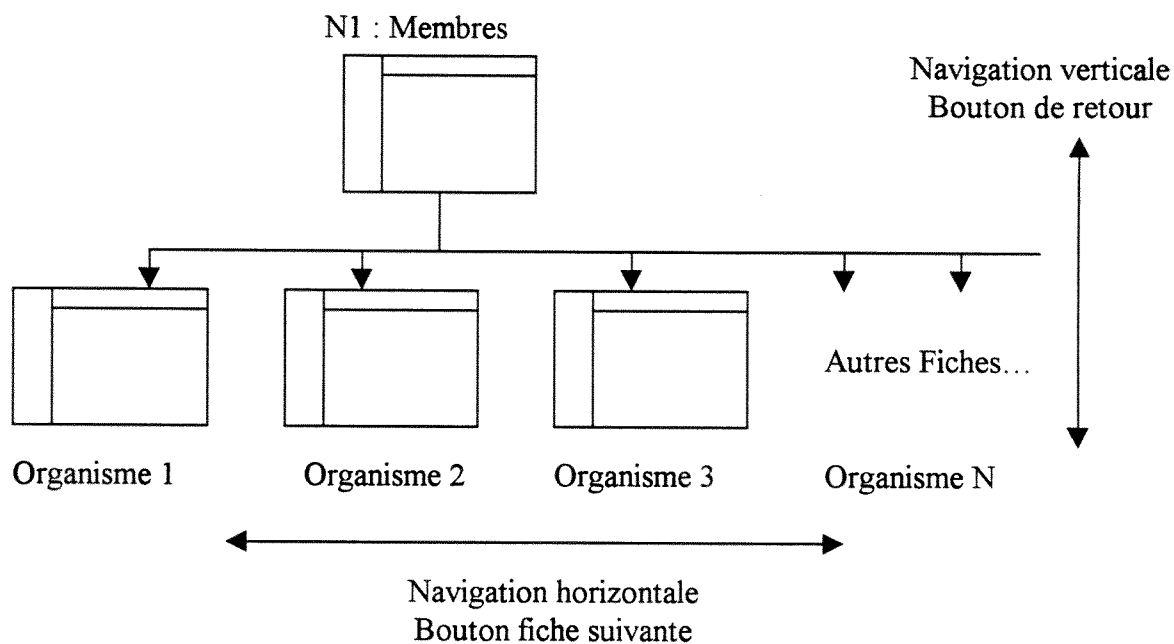
☞ **Nous écrire :**

Permet d'indiquer les coordonnées électroniques et téléphoniques de la personne qui sera en charge du suivi général du Pôle (interlocuteur privilégié pour le Pôle).

### 2.3.2. Niveau 2 :

☞ **Les membres / Fiche :**

Accès à la fiche numérisée de l'organisme



☞ **Documentation / Liste des membres :**

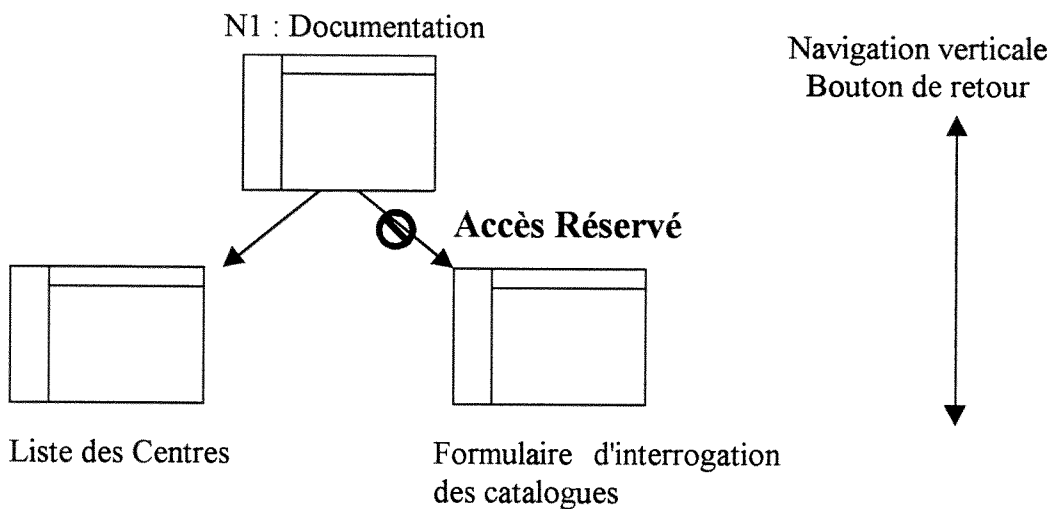
Liste des centres de documentation avec pour chacun :

- Sigle et adresse
- Logo
- Lien vers la fiche de l'annuaire des documentalistes (Niveau 3)

☞ **Documentation / Accès catalogue (accès réservé aux documentalistes)**

Formulaire de requête :

- Liste des réponses (Niveau 3)

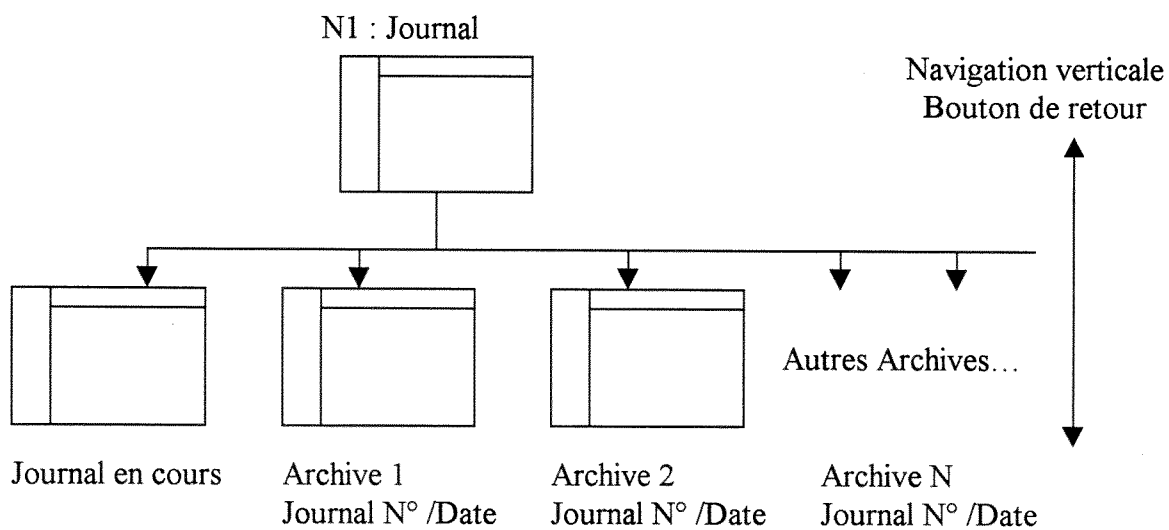


**Le Journal / En cours :**

Accès au journal en ligne (N° en cours)

**Le Journal / Archive :**

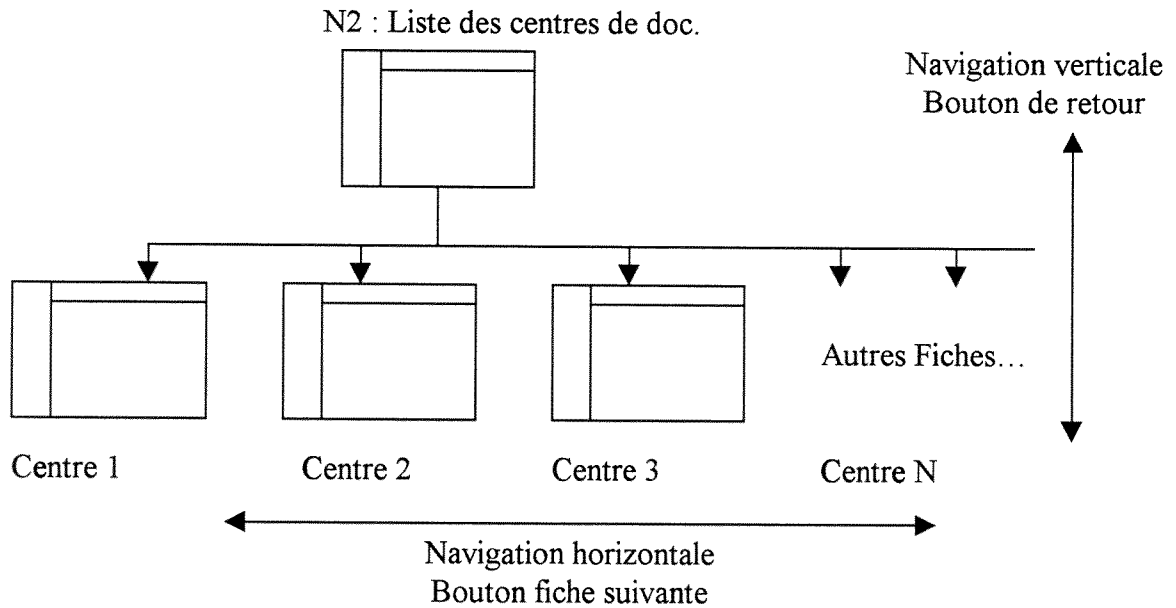
Accès au journal en ligne (N° archivé choisi)



### 2.3.3. Niveau 3 :

#### ☛ Documentation / Liste des membres / Fiche :

Accès à la fiche numérisée du centre de documentation de l'organisme

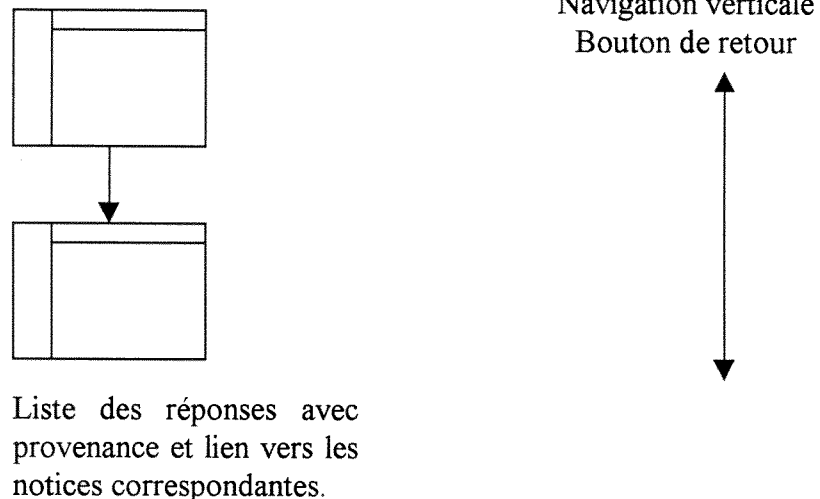


#### ☛ Documentation / Accès aux catalogues/ Liste des réponses :


Résultat de l'interrogation des catalogues

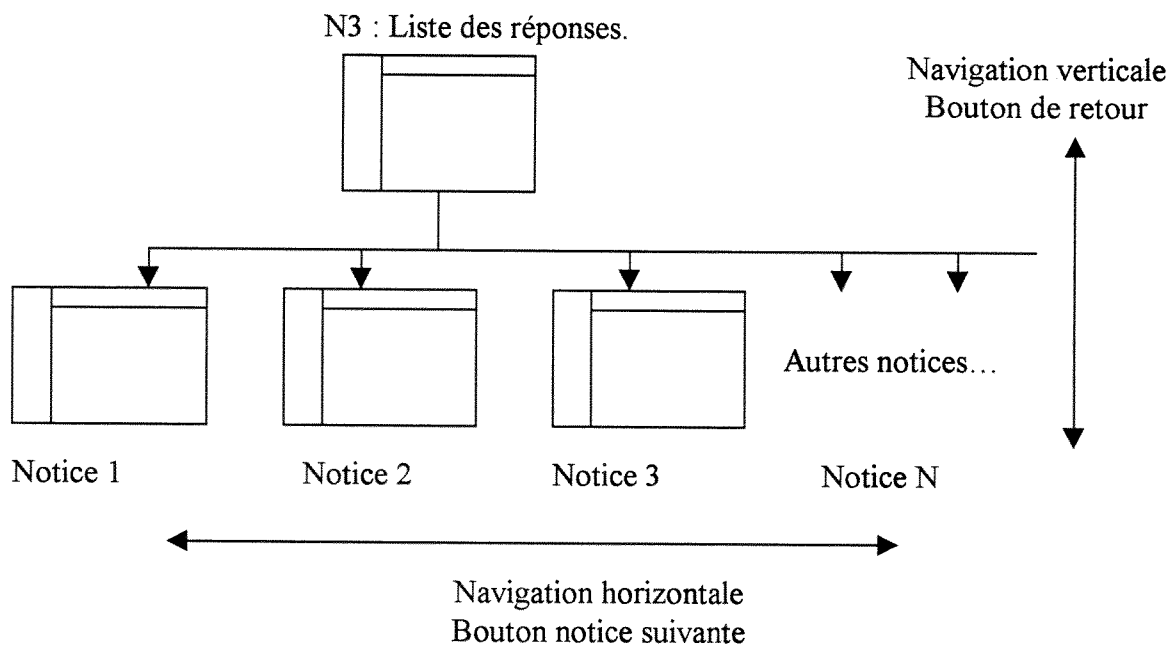
↳ Lien vers la consultation des notices (Niveau 4)

N2 : Interrogation Bases (accès aux catalogues)



2.3.4. Niveau 4 :

 **Documentation / Accès aux catalogues / Liste des réponses / Notices :**  
Accès aux notices



Réf. D06 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Cahier des charges (site Web)</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

## 2.4. Estimation du nombre total de pages :

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Présentation du Pôle			
Les membres du Pôle	Fiche organisme 1		
	Fiche organisme 2		
	... 30 fiches.....		
	Fiche organisme N		
La documentation	Liste des centres	Fiche centre doc 1	
		Fiche centre doc. 2	
		... 21 centres.....	
		Fiche centre doc. N	
Interrogation catalogues (Formulaire requête)	Liste des réponses	Notice 1	
		Notice 2	
		.100 max.	
		Notice N	
Le Journal du Pôle	Journal en cours		
	Archive 1		
	Archive 2		
	... 10 max....		
	Archive N		
Les actualités			
Ecrivez-nous			
6 pages	42 pages	22 pages	100 pages

*NB : le calcul s'effectue sur la base de 21 centres de documentation, 30 organismes, un nombre de notices limité à 100 en retour de l'interrogation des catalogues et un archivage de 10 numéros pour le Journal du Pôle. L'estimation est de 170 pages pour cette partie du site.*

*Il faudra également tenir compte des autres axes de développement du site (Cf. Arnaud Voog).*

Réf. D06 Version 1	<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Cahier des charges (site Web)</b>	

### 3. Conception technique :

#### 3.1. La réalisation des pages :

La réalisation des pages sera programmée en langage HTML, avec l'aide éventuelle d'éditeurs de pages HTML tels que Front Page ou Dida.

Selon la solution technique choisie pour la mise en réseau des catalogues documentaires, il faudra éventuellement programmer une interface en langage JAVA ou PERL afin de générer les requêtes d'interrogation de chaque base dans son langage propre (si la solution choisie consiste à utiliser les interfaces Web de chacun des catalogues).

☞ Pour la conception générale des pages :

- ✓ Un FRAME général en trois parties
- ✓ Partie gauche : sommaire fixe
- ✓ Partie droite haut : titre fixe
- ✓ Partie droite bas : page d'affichage variable (sur laquelle les différentes pages développées pour le site seront affichées)

#### 3.2. Le contenu :

Le contenu des pages doit être défini par les différents responsables de domaines. On peut cependant proposer une maquette qui servira de support aux discussions menant à la définition et à la validation finale des pages.

En terme de contenu et de présentation :

- **Les logos** : il faut récupérer les logos des différents organismes pour les utiliser dans les pages du site du Pôle
- **Les liens** : il convient d'utiliser la norme pour les liens hypertextes (bleu souligné)
- **La date de dernière mise à jour** : doit être portée au bas de chaque page.
- **Les images et graphiques** : prévoir un texte de remplacement pour les navigateurs qui n'acceptent pas les images.
- **Les fiches des membres du Pôle** : il faut récupérer les versions numérisées des fiches et les transformer au format HTML. La société CRESCENDO possède les sources numérisées des plaquettes du Pôle.
- **Les fiches de l'annuaire interne** (documentalistes) : une version mise à jour et numérisée doit être fournie en septembre 1998.
- **Le journal du Pôle** : la mise en page du journal doit être conviviale et proche de la version papier. Le CETE sera un interlocuteur privilégié pour la réalisation de ce travail, étant donnée son expertise dans le domaine de l'édition et des multimédias.

*A ce niveau, on pourrait envisager un accès thématique aux différents articles du journal, une recherche par mots clés, etc. Dans un premier temps, on se contentera de donner accès au numéro en cours et aux anciens numéros "archivés" et classés par date.*



Réf. D06 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Cahier des charges (site Web)</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

*NB : Il convient également de rédiger un mode opératoire des actions à mener lors de l'édition d'un nouveau numéro du journal : archiver le numéro précédent et intégrer le numéro courant dans les pages du site.*

### 3.3. Les tests :

Un soin particulier doit être porté aux tests. En particulier, il faut absolument tester les pages du site sous **plusieurs navigateurs**, afin d'éviter les mauvaises surprises ! Les navigateurs peuvent réagir très différemment selon les fonctionnalités HTML utilisées dans les pages. Il faut au minimum tester toutes les pages du site sous les deux navigateurs principaux que sont Netscape et Explorer.

Les liens vers d'autres serveurs devront être testés régulièrement afin de vérifier s'ils sont toujours actifs.

D'autre part, il faut tester les temps de réponse et de chargement des images et des pages pour s'assurer d'une navigation rapide au sein du site. A défaut de quoi le site risque de ne pas être consulté très fréquemment....

Réf. D07  
Version 1

*Projet : mise en réseau des centres de documentation*

Pôle de  
Compétence en  
Urbanisme à  
Lyon

Date : 09/09/98

## Charte réseau du Pôle (proposition)

Document réalisé dans le cadre du stage de DESS Informatique Documentaire effectué à l'ENTPE pour le Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon .

Rédacteurs:

*Véronique Pelot  
Dominique Cathala*

Copie à :

*François Plassard  
Groupe Internet*

Pour validation

Pour diffusion

✓  
✓

Réf. D07 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Charte réseau du Pôle (proposition)</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

## Objectifs de la Charte Réseau :

La charte vise à formaliser l'engagement de chacun des membres du réseau "Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon " et définit les modalités de participation au réseau.

Cette charte d'engagement se veut ouverte et laisse la possibilité à chacun de s'impliquer à un niveau plus ou moins important dans le réseau. Un engagement minimum est cependant indispensable.

### 1. Art.1 / Niveaux d'adhésion :

Chaque membre doit choisir son niveau d'adhésion à partir des différentes options proposées, pour le réseau en Extranet et/ou pour le réseau en Internet.

1. Présentation de l'organisme membre via une fiche descriptive portant les informations générales et les noms des responsables. Cette fiche numérisée sera accessible sur le réseau et devra être mise à jour au moins une fois par an.
2. Présentation du centre de documentation via une fiche descriptive portant les informations générales, les noms des documentalistes, et des précisions quant à l'accès aux sources primaires (non consultables, consultation sur place, prêt). Cette fiche numérisée sera accessible sur le réseau et devra être mise à jour au moins une fois par an.
3. Pour les organismes possédant leur propre site Web, autorisation d'effectuer un lien vers leur site à partir du site du Pôle, sous condition d'indiquer clairement la mention suivante : "Vous quittez le site du Pôle de Compétence en Urbanisme pour un autre site".
4. Accès partiel au catalogue depuis le réseau (Accès réservé en Extranet).
5. Accès total au catalogue depuis le réseau (Accès réservé en Extranet).
6. Accès à des documents électroniques en ligne (Accès réservé en Extranet).
7. Participation à des groupes de travail et de réflexion.
8. Participation aux réunions du pôle.
9. Participation aux activités documentaires communes au sein du Pôle.

### 2. Art.2 / Assistance technique :

1. Le Pôle s'engage à fournir la compétence technique (ingénieur réseau) nécessaire à :
  - ⇒ la gestion courante du réseau
  - ⇒ le traitement des incidents éventuels du réseau
  - ⇒ la maintenance du réseau
  - ⇒ l'évolution du réseau

Réf. D07 Version 1	<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Charte réseau du Pôle (proposition)</b>	

### **3. Art.3 / Engagement des organismes :**

- 1.Fournir et actualiser les informations sur l'organisme et le centre de documentation.
- 2.Désigner un interlocuteur permanent privilégié dans le cadre du réseau Pôle de Compétence en Urbanisme.
- 3.Participer aux groupes de travail qui seront mis en place.
- 4.Souscrire au contrat d'adhésion en choisissant les conditions d'engagement citées dans l'Article 1.
- 5.Respecter le délai de préavis d'un mois et envoyer un courrier en recommandé au bureau du Pôle en cas de démission.

### **4. Art.4 / Engagement du Pôle :**

- 1.Le Pôle s'engage à respecter l'assistance technique décrite dans l'article 2.
- 2.Le Pôle s'engage à informer ses membres de toute évolution du réseau et décisions prises.
- 3.Le Pôle s'engage à soutenir et organiser des groupes de travail sur des projets d'intérêts communs permettant de faire évoluer et de dynamiser le réseau.

### **5. Art.5 / Adhésion, démission, exclusion :**

- 1.Adhésion : seuls les membres du Pôle s'engageant sur un ou plusieurs des points cités dans l'Article 1 sont autorisés à l'adhésion.
- 2.Démission : elle peut se faire à tout moment en respectant un délai de préavis d'un mois.

Tout membre du Pôle sera rappelé à l'ordre dès lors qu'un des engagements de la présente charte n'est pas respecté.

Réf. D07 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Charte réseau du Pôle (proposition)</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

## 6. Exemple de contrat d'adhésion :

### **Demande d'adhésion au réseau du Pôle de Compétence en Urbanisme**

NOM de l'ORGANISME  
Adresse  
Téléphone  
Nom du responsable

L'interlocuteur permanent pour le Pôle sera :  
Nom :  
Prénom :  
Tél. :  
Service :

Documentaliste :  
Nom :  
Prénom :  
Tél. :

Nous souhaitons adhérer au réseau du Pôle de Compétence en Urbanisme. A ce titre, nous nous engageons sur les points suivants :

*(cochez les cases correspondantes et se reporter au texte complet de la charte)*

<b>Site Internet (Accès tout public)</b>	<b>Cochez</b>
1. Présentation de l'organisme membre via une fiche descriptive	
2. Présentation du centre de documentation via une fiche descriptive	
3. Autorisation d'effectuer un lien vers votre site à partir du site du Pôle	
<b>Site Extranet / Accès aux catalogues (Accès réservé)</b>	<b>Cochez</b>
4. Accès partiel au catalogue depuis le réseau.	
5. Accès total au catalogue depuis le réseau.	
6. Accès à des documents électroniques en ligne.	
<b>Participation au réseau documentaire</b>	<b>Cochez</b>
7. Participation aux groupes de travail.	
8. Participation aux réunions du Pôle.	
9. Participation aux activités documentaires communes.	

Nous nous engageons à respecter les engagements décrits dans la Charte réseau, dont nous avons pris connaissance.

Date :

Signature :

Réf. A01  
Version 1

*Projet : mise en réseau des centres de documentation*

Pôle de  
Compétence en  
Urbanisme à  
Lyon

Date : 09/09/98

## Les centres de documentation du Pôle

Document réalisé dans le cadre du stage de DESS Informatique Documentaire effectué à l'ENTPE pour le Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon .

Rédacteur :  
*Dominique Cathala*

Copie à :  
*Véronique Pelot*

Pour validation

Pour diffusion

✓

## 1. Les centres de documentation de l'annuaire interne du Pôle :

Sigles	Organismes	Groupe Internet
	Agence d'Urbanisme	Corinne BENANT
	Espace Ville	
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône	Jocelyne VALLET
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie	
CERTU	Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions Publiques	Ghislaine de la PERRIERE
CETE	Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement	
CNRS	UMR 5600 "Environnement- Ville- Société"	Chantal GIRARD
COURLY	Communauté Urbaine de Lyon (Grand Lyon)	
DDE	Direction Départementale de l'Equipement	
EAL	Ecole d'Architecture de Lyon	
EH	Economie et Humanisme	
ENTPE	Ecole Nationale des Travaux Publics d'Etat	
INGUL	Institut National du Génie Urbain	Fathia ZAZOUI
INRETS	Institut National de Recherche sur les Transports et la Sécurité	Odile ROSSIGNOL
INSA	Institut National des Sciences Appliquées	Monique JOLY
INSEE	Service Documentation de l'INSEE	
IUL	Institut d'Urbanisme de Lyon	
LET	Laboratoire d'Economie des Transports	
RIVES	Laboratoire de recherche "Ville- Espace- Société"	Chantal SALSON
SEMALY	Service Documentation de la SEMALY	
SGAR	Secrétariat Général pour les Affaires Régionales Rhône-Alpes	

*NB : le "Groupe Internet" est constitué par les documentalistes de 8 organismes du Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon . Des réunions régulières et un travail de réflexion ont permis de structurer et organiser le projet de mise en réseau des centres de documentation au sein du Pôle. Ce groupe a également encadré et suivi les 2 stages<sup>7</sup> réalisés au cours de l'été 1998.*

<sup>7</sup> Véronique Pelot (Stage de Maîtrise en Documentation : mai à août 1998)  
Dominique Cathala (Stade de DESS Informatique Documentaire : juin à septembre 1998)

## Les centres de documentation du Pôle

### 2. Les interlocuteurs :

Benant Corine	(Agence d'Urbanisme)
Bonnet Thierry	(ENTPE)
Bourgeois Frédérique	(EH)
Buichon Françoise	(CETE)
De la Perrière Ghislaine	(CERTU)
Gérard Chantal	(CNRS/UMR 5600)
Joly Monique	(DOC'INSA)
Laferrère J.Baptiste	(DDE)
Marchand M.Pierre	(CCI)
Mesnard Olivier	(Espace Ville)
Régnier Jean-Jacques	(LET)
Reverdy Delphine	(SEMALY)
Rosignol Odile	(INRETS)
Salson Chantal	(RIVES)
Scherrer Franck	(IUL)
Tambuzzo Raphaëlle	(SGAR)
Trouche Thierry	(INSEE)
Vallet Jocelyne	(CAUE)
Vazette Geneviève	(Grand LYON)
Vernaud Michèle	(EAL)
Zazoui Fathia	(INGUL)



Réf. A02  
Version 1

*Projet : mise en réseau des centres de documentation*

Pôle de  
Compétence en  
Urbanisme à  
Lyon

Date : 09/09/98

## Liste des contacts pour le projet

Document réalisé dans le cadre du stage de DESS Informatique Documentaire effectué à l'ENTPE pour le Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon .

Rédacteur :  
*Dominique Cathala*

Copie à :  
*Véronique Pelot*

Pour validation

Pour diffusion

✓

Réf. A02 Version 1	<i>Projet : mise en reseau des centres de documentation</i>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Liste des contacts pour le projet</b>	

## 1. Les fournisseurs de logiciels :

- ✉ AIDEL (SUPERDOC MEDIA) : Av. du Dauphiné 38570 Le Cheylas (04 76 71 84 09)
- ✉ CHEMDATA (TEXTO) : (04 72 10 72 10)
- ✉ CLARIS (File MAKER) : 24 Bd des Isles , Issy les Moulineaux (01 41 09 19 99)
- ✉ DESMIANS (TAMIL)
- ✉ EVER (LORIS/DORIS et ISA+) : (04 72 69 90 90) ou (carrio@ever.fr)
- ✉ GB Concept (ALEXANDRIE) : Nicole Cyvoct (04 72 68 17 26) ou (ncyvoct@gbconcept.com)
- ✉ LOGI + (GESBIB) : (03 88 60 17 60)
- ✉ Ministère de l'Equipement (ISABEL) : Chantal Ghisnu ou Anita Lefort (01 40 81 64 33)

## 2. Les prestataires d'accès :

- ✉ ASI (Accès et Solution Internet) : Samuel Triolet ou Emerik Ferrand (04 78 93 00 00)
- ✉ IMAGINET : Laurent Verrier (04 72 10 00 37) ou (cae@imagnet.fr)

## 3. Les autres Pôles documentaires :

- ✉ BRISE (Saint-Etienne) : Sandrine Mousin (04 77 42 16 19) ou (mousin@univ-st.etienne.fr)
- ✉ CCO : Olivier Jacquot (04 76 82 59 03)
- ✉ CISM : Colette Magdalena (04 72 44 83 61)
- ✉ Doc'INSA : Monique Joly (04 72 43 81 39)
- ✉ PUL : Sabin@univ-lyon2.fr ou Jean-Paul Ducasse (04 78 69 70 75)
- ✉ REDOC (Grenoble) : Thierry Agueda (Thierry.Agueda@upmf-grenoble.fr)
- ✉ Université de LILLE : Sophie Marchal (marchal@univ-lilles3.fr)
- ✉ Université de STRASBOURG : M. Fleck (03 88 67 63 03) ou (Fleck@iutsud.u-strasbg.fr)

## 4. Les informaticiens :

- ✉ CCI : Gilbert Geay (04 72 40 59 85)
- ✉ CERTU : Pascal Jouve (04 72 74 58 93)
- ✉ CETE : Alain Crozet (04 74 27 51 51) ou Pierre Beaujeu (04 72 14 31 52) pour développement de sites Web
- ✉ DDE : Alain Pascalou
- ✉ EAL : Jacques Delaye (04 78 79 50 62)

Réf. A02 Version 1	<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Liste des contacts pour le projet</b>	

- ☞ ENSSIB : Michel Mounier (04 72 44 43 52)
- ☞ ENTPE : Thierry Pairrault (04 72 04 71 64)
- ☞ GRAND LYON : Claude Michèle (04 78 63 41 51)
- ☞ SEMALY : Adrian Manastireanu

## 5. Les documentalistes :

- ☞ Agence Urbanisme : Corinne Bénant et Véronique Pelot (04 78 63 43 89)
- ☞ CAUE : Jocelyne Valet (04 78 42 38 39)
- ☞ CCI : Marie-Pierre Marchand (04 72 40 56 51)
- ☞ CERTU : Ghislaine de la Perrière (04 72 74 58 98)
- ☞ CETE : Françoise Buichon (04 74 27 51 10)
- ☞ DDE : Jean-Baptiste Laferrère (04 78 62 54 93)
- ☞ EAL : Michèle Vergnaud (04 78 79 50 77)
- ☞ ENTPE : Thierry Bonnet (04 72 04 71 33)
- ☞ GRAND LYON : Geneviève Vazette (04 78 63 48 11)
- ☞ INSA : Monique Joly (04 72 43 81 39)
- ☞ RIVES : Chantal Salson (04 72 04 70 86)
- ☞ SEMALY : Delphine Reverdy (04 72 69 60 00)

## 6. Divers :

- ☞ CRESCENDO : Gérard Lecoq (04 72 73 05 92)

Réf. A03  
Version 1

*Projet : mise en réseau des centres de documentation*

Pôle de  
Compétence en  
Urbanisme à  
Lyon

Date : 09/09/98

## Les autres réseaux documentaires : exemples de solutions

Document réalisé dans le cadre du stage de DESS Informatique Documentaire effectué à l'ENTPE pour le Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon .

Rédacteur :  
*Dominique Cathala*

Copie à :  
*Véronique Pelot*

Pour validation

Pour diffusion

✓

Réf. A03 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Les autres réseaux documentaires : exemples de solutions</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

Dans le cadre du projet de mise en réseau des centres de documentation du Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon , plusieurs organismes ayant déjà créé leur propre réseau documentaire ont été contactés. Les renseignements ont été obtenus soit par téléphone, soit par correspondance électronique, soit par la consultation directe des sites Web des organismes concernés. Un récapitulatif des solutions et systèmes adoptés par chacun de ces réseaux est présenté ci-après :

## 1. BRISE : réseau de SAINT-ETIENNE

Contact : Sandrine Mousin (Tel. : 04 77 42 16 19 ou Email : [mousin@univ-st.etienne.fr](mailto:mousin@univ-st.etienne.fr))

Site : [brise.univ-st-etienne.fr](http://brise.univ-st-etienne.fr) (service TELNET) ou 3615 brise

**BRISE** : Bibliothèques en Réseau Informatisé de Saint-Etienne. Ce réseau est né en 1988 du désir de la Ville et des Etablissements d'Enseignement Supérieur Stéphanois de mettre en commun les fonds documentaires, afin de les mettre à disposition d'un large public et d'offrir aux chercheurs un outil riche et efficace. Tout utilisateur peut consulter le catalogue des fonds documentaires des partenaires (environ **400 000 références**), localiser le document, connaître sa disponibilité et demander sa réservation.

Une **association** a été créée en 1993 pour renforcer les liens et la collaboration interprofessionnelle au sein du réseau, faire connaître ses objectifs et soutenir ses initiatives.

### Architecture choisie :

**Solution centralisée** : les 4 bibliothèques utilisent un serveur commun. Le catalogue unique est géré par le logiciel GEAC depuis 1989 mais une migration sous un autre système est prévue en 2001. La consultation peut se faire par TELNET ou par Minitel, dans les heures de services (8h00 à 23h00).

## 2. PUL : réseau de LYON

Contact : M. Sabin ([Sabin@univ-lyon2.fr](mailto:Sabin@univ-lyon2.fr)) ou Pierre Ageron ([pierre.ageron@univ-lyon2.fr](mailto:pierre.ageron@univ-lyon2.fr)) ou [pul@ibcp.fr](mailto:pul@ibcp.fr)

Site : <http://www.univ-lyon.asso.fr/Cible>

**PUL** : Pôle Universitaire Lyonnais.

**CIBLE** : Catalogue Interconnecté de Bibliothèques à Lyon et en Europe. Réalisé par le PUL, ce catalogue permet d'interroger simultanément, à travers une interface commune, les

Réf. A03 Version 1	<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Les autres réseaux documentaires : exemples de solutions</b>	

principales bibliothèques universitaires lyonnaises présentes sur le Web. Ce produit est **en cours de développement**.

Le PUL a été créé en 1995, sous le statut d'association "loi 1901". Ce Pôle s'articule autour **d'un comité de direction** (composé de 6 chefs d'établissements partenaires du réseau), **d'un comité d'orientation** (composé de 16 personnalités extérieures à Lyon) et **d'une équipe d'animation**. Les membres du Pôle sont invités à travailler ensemble autour d'objectifs communs, dans divers domaines fédérateurs.

**Architecture choisie :**

Malgré de nombreuses tentatives pour joindre les personnes s'occupant du développement de CIBLE, aucune information précise n'a pu être obtenue sur l'architecture technique mise en place.

### 3. Doc'INSA :

Contact : Monique Joly (04 72 43 83 89)

Site : <http://www.insa-lyon.fr/Insa/Departements/DocInsa/opac/opac2.htm>

**Doc'INSA** : service de **Documentation** de l'**INSA**, propose un grand nombre de services via leur site Web. Une méthode de recherche sur Internet a été développée et mise à disposition sur ce site. Il s'agit de **SAPRISTI** : **S**entiers d'**A**ccès et **P**istes de **R**echerche d'**I**nformations **S**cientifiques et **T**echniques sur l'**I**nternet. Pour l'accès à la documentation, une interface **WAIS** propose **3 axes** de recherche :

- Les livres, thèses, congrès et rapports (en recherche simple ou mode expert)
- Les articles
- Les revues et périodiques

**Architecture choisie :**

**Solution WAIS** : Indexation des notices dans une base WAIS. La migration **totale** des données se fait **2 fois par an**, et une migration **partielle** (nouvelles notices ou notices modifiées) se fait tous les **15 jours**. Les données sont exportées à partir du catalogue sous un format standard (Titre, Auteur, Année, Résumé, Mots clés...). Les bases documentaires WAIS de l'INSA sont gérées par le **CISM** (Voir ci-après).

Avantages : mise en œuvre facile, solution rapide et peu coûteuse

Inconvénients : les bases WAIS statiques ne permettent pas d'indiquer la disponibilité des ouvrages.

Réf. A03 Version 1	<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Les autres réseaux documentaires : exemples de solutions</b>	

#### 4. **CISM :**

Contact : *Colette Magdalena (04 72 44 83 61)*

Site : *<http://www.insa-lyon.fr/Insa/Departements/DocInsa/opac/opac2.htm>*

**CISM** : Centre d'Informatique Scientifique et Médicale. Ce centre est commun à l'Université Claude Bernard (Lyon I) et à l'INSA. Il apporte des prestations dans divers domaines, en particulier celui des réseaux informatiques. De nombreuses bases d'organismes partenaires du réseau ROCAD sont gérées par leurs soins.

##### Architecture choisie :

**Solution WAIS** : le CISM gère déjà de nombreux catalogues collectifs grâce à des bases WAIS. Une migration de données régulière permet de rafraîchir les données (tous les mois ou tous les 15 jours).

Pour les catalogues déjà équipés d'interfaces Web, il est possible de développer des passerelles entre la base WAIS et la base réelle d'origine. On peut alors afficher les notices de la base d'origine en conservant toute leur richesse : les liens hypertextes, disponibilité de l'ouvrage, etc. Cela permet de créer un système mixte entre les catalogues accessibles uniquement sur la base WAIS et ceux l'étant aussi par le Web.

☺ **Le CISM pourrait héberger une base WAIS pour le Pôle de Compétence en Urbanisme, sous couvert du partenariat avec l'INSA.**

#### 5. **CCO**

Contact : *Olivier Jacquot (04 76 82 59 03 ou [Webadmin@dodge.upmf-grenoble.fr](mailto:Webadmin@dodge.upmf-grenoble.fr))*

Site : *<http://dodge.upmf-grenoble.fr:8001/>*

**CCO** : Catalogues Collectifs des Ouvrages. Ce serveur a été créé en 1994 par la direction du département des Sciences de l'Homme et de la Société du CNRS. Il regroupe les catalogues des bibliothèques des laboratoires d'ethnologie, de sociologie, de préhistoire, d'histoire religieuse et autres thématiques liées aux sciences sociales et aux sciences humaines.

Ce service propose, outre l'accès aux catalogues collectifs, un accès à :

- ⇒ "Nos bonnes adresses" : listes d'adresses de bibliothèques et centres de documentation
- ⇒ "Textes et documents en ligne" : documents électroniques en textes intégraux
- ⇒ "Services Internes" : des services réservés à usage privé (l'accès est protégé par la saisie d'un Login et d'un Password).

Réf. A03 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Les autres réseaux documentaires : exemples de solutions</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

Architecture choisie :

Le système d'accès aux catalogues repose sur le développement de **produits "maison"** (interrogation multibase par juxtaposition des recherches sur chacune des bases). Il s'agit donc de développements spécifiques et non de l'utilisation de produits standards.

## 6. Réseau de LILLE

Contact : *Sophie Marchal (marchal@univ-lille3.fr)*

Site : *http://www.univ-lille3.fr*

**SCD Lille** : Système Commun de Documentation. Le réseau actuel est composé de la bibliothèque universitaire centrale de Lille et de 15 bibliothèques d'UFR et de recherche, travaillant toutes sous le même progiciel. Un projet de Pôle au niveau de la région est en cours.

Architecture choisie :

**Solution centralisée** : l'ensemble des bibliothèques du réseau a migré sous le progiciel **HORIZON**. L'ensemble des données est stocké dans 2 bases distinctes en raison du volume important que cela représente. Ces 2 bases ne peuvent pas être interrogées simultanément. Une interface **WEB/Z39-50** est prévue pour septembre 1998 afin de permettre une interrogation normalisée par le Web.

Le prix de la passerelle **Web-Z39-50** d'Ameritech (fournisseur d'Horizon) est de **60000 FHT** : elle comprend **WebPac** (à installer sur le serveur NT) et **ZServer** (à installer sur les clients).

Un projet de Pôle Universitaire est également en cours. Il s'agirait alors d'interroger simultanément plusieurs catalogues des bibliothèques universitaires du Nord-Pas de Calais. Le choix de la passerelle **Web-Z39-50** est à l'étude auprès de plusieurs fournisseurs tels que SiteSearch (OCLC), Europagate, DRA-Web2 (DRA-Multilis), Biblioline (Archimed). Le prix dépend du nombre de bases de données et du nombre de connexions simultanées : il varie **entre 100000 et 300000 FHT**.

## 7. Réseau de STRASBOURG

Contact : *M. Fleck (03 88 67 63 03 ou Fleck@iutsud.u-strasbg.fr)*

Site : *http://www.u-strasbg.fr/reseau\_doc/catcoll.html*

Réseau Documentaire Informatisé de Strasbourg : le Catalogue Collectif Virtuel de Strasbourg est un projet piloté par le Pôle Universitaire Européen. Il vise à mettre à disposition



Réf. A03 Version 1	<b>Projet : mise en réseau des centres de documentation</b>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Les autres réseaux documentaires : exemples de solutions</b>	

de la communauté d'étude et de recherche les informations sur la documentation disponible dans les Universités de Strasbourg et à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

Mis à la disposition du public en **1996**, ce service permet d'interroger les catalogues des 4 structures documentaires partenaires :

- ⇒ BNUS : Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg
- ⇒ SCD-ULP : Service Commun de Documentation / Université Louis Pasteur
- ⇒ SCD-USHS : Service Commun de Documentation / Université des Sciences Humaines de Strasbourg
- ⇒ SCD-URS : Service Commun de Documentation / Université Robert Schuman

Ces catalogues peuvent être interrogés de façon unitaire ou par le Catalogue Collectif Virtuel. Lors de l'interrogation, il est possible d'effectuer une **recherche multicritère** sur l'ensemble de la notice. Cela permet l'utilisation d'un langage non contrôlé pour poser la question et d'effectuer la recherche sur l'ensemble des données de la notice, y compris le champ "Résumé" lorsqu'il est présent.

Lors de la recherche par le Catalogue Collectif Virtuel, les résultats sont présentés par sources (nombres de réponses pour chacun des catalogues).

#### Architecture choisie :

**Solution partagée avec interface Web** : les 4 bibliothèques du Pôle possèdent des logiciels différents (GEAC, LORIS, AB6, TEXTO). Les **modules WEB** de chacun des logiciels ont été achetés et installés sur chacun des serveurs. Un produit commun d'interrogation a été développé : une page de formulaire unique et un programme générant 4 requêtes différentes en fonction des différents catalogues et de leur langage d'interrogation propre. L'accès à chacune des bases se fait par le module d'interface WEB en accédant à chacun des serveurs.

Inconvénient : ce produit "maison" n'est pas évolutif et nécessiterait des maintenances si une nouvelle bibliothèque (avec un nouveau logiciel) souhaitait se rajouter au réseau : il faudrait alors programmer une nouvelle requête dans le langage approprié.

Evolution future : afin de normaliser le système et de le rendre ouvert à l'intégration de nouvelles bibliothèques, l'installation d'interfaces **WEB/Z39-50** sur le serveur de requête et sur les serveurs de données (bases de chacune des bibliothèques) est envisagée pour une évolution future.

## 8. REDOC : réseau de Grenoble

Contact : *Thierry Agueda (Thierry.Agueda@upmf-grenoble.fr) ou Geneviève Escomé*

Site : *<http://www.upmf-grenoblme.fr/POLE/REDOC/>*

**REDOC** : Réseau Documentaire de Grenoble. Ce réseau est né en **1993**, à l'initiative de la commission documentation et édition électronique de "Grenoble Pôle Européen

Réf. A03 Version 1	<b>Projet : mise en réseau des centres de documentation</b>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Les autres réseaux documentaires : exemples de solutions</b>	

Universitaire et Scientifique". Il a été fondé par Michèle Rouhet et Elizabeth Cherhal. Sa vocation est de valoriser et d'améliorer l'accès à la documentation. Parmi les différents objectifs du réseau, on peut noter :

- Recenser et présenter les bibliothèques et centres de documentation de la région
- Donner un accès **partiel ou total** aux catalogues des partenaires du réseau
- Présenter les richesses sous forme de **documents électroniques** en ligne
- Orienter les utilisateurs vers d'autres ressources documentaires
- Améliorer l'accès à l'information

Le fonctionnement du réseau est basé sur des **réunions** (annuelles pour tous les membres et trimestrielles pour la commission documentation) et des **groupes de travail** et de réflexion. Parmi les thèmes abordés dans ces groupes de travail, on trouve :

- Formation et veille professionnelle
- Editions électroniques / problèmes juridiques
- Nouvelles technologies
- Assistance à la recherche de documentation
- etc.

Une **liste de diffusion** permet également une circulation rapide de l'information entre les membres de REDOC.

#### Architecture choisie :

**Solution WAIS** : Les catalogues sont gérés sur des bases WAIS. Un formulaire unique permet d'effectuer la recherche sur un ou plusieurs de ces catalogues (en cochant les choix correspondants). Outre les champs classiques, une recherche multichamp est également proposée.

## 9. RéVOdoc:

Site : <http://www.cg95.fr/biblio/accueil.htm>

**RéVOdoc** : Réseau documentaire du Val d'Oise qui réunit des bibliothèques universitaires, spécialisées et publiques de la zone Cergy-Pontoise. Les catalogues mis en réseau sont accessibles via le site Web selon deux catégories : soit pour tous les utilisateurs (indiqué par un point vert), soit uniquement pour le personnel des bibliothèques (indiqué par un point rouge). **Depuis 1998**, la plupart des catalogues possèdent une **passerelle Web ou Web/Z39.50** et peuvent être interrogés simultanément. Quelques-uns sont encore en accès Telnet et il faut alors un client Telnet assurant une émulation VT320 pour les interroger.

Ce site est riche et intéressant, en particulier dans sa démarche d'intégration de la norme Z39.50. Il propose en outre un répertoire des bibliothèques et centres de documentation sur Paris et la région parisienne. Il est possible d'effectuer des recherches sur le nom du centre, le code postal ou même sur les domaines couverts par l'organisme recherché.

Réf. C01  
Version 1

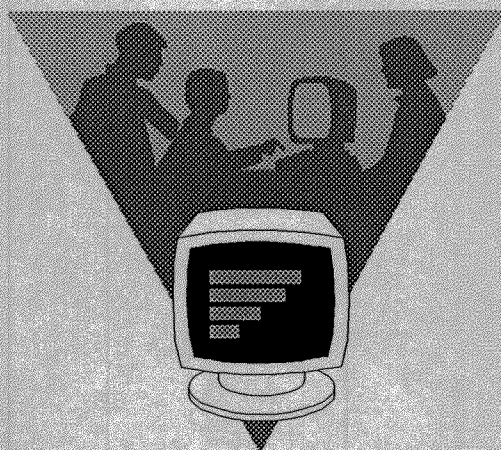
*Projet : mise en réseau des centres de documentation*

Pôle de  
Compétence en  
Urbanisme à  
Lyon

Date : 09/09/98

## Liste de diffusion

Nous sommes heureux de vous annoncer l'arrivée  
de **DOCLISTE**,  
la liste de diffusion des documentalistes  
du Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon...





Réf. C01 Version 1
Date : 09/09/98

<b>Projet : mise en réseau des centres de documentation</b>
<b>Liste de diffusion</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

Nouvel atout pour la communication, le partage d'informations et les échanges d'idées, une liste de diffusion est mise à votre disposition dans le cadre du projet de mise en réseau des centres de documentation.

*Quelques centres de documentation ne sont pas encore connectés à Internet, et nous avons une pensée pour nos collègues qui devront attendre leur connexion pour participer aux discussions.*

## 1. Caractéristiques de la liste :

- La liste est **privée** (réservée aux documentalistes du Pôle).
- **Sans modérateur** (les messages circulant sur la liste ne sont pas contrôlés).
- La liste est hébergée sur le serveur de l'**INSA**.
- Les messages circulant sur la liste sont **archivés** sur le serveur.
- Le propriétaire de la liste est **Monique JOLY** (Doc'INSA)

## 2. Manuel d'utilisation :

Il vous suffit d'utiliser votre logiciel habituel de messagerie (Eudora, Winpmail, Outlook, etc.).

### 2.1. Inscription :

L'inscription se fait par l'envoi d'un message au serveur de liste. Toutes les demandes d'inscription seront transmises automatiquement au propriétaire de la liste pour leur validation. Vous devez indiquer votre nom et prénom dans le message.

- Envoyer un message à : `Listserv@insa-lyon.fr`
- Libellé du message : `SUBSCRIBE DOCLISTE Prénom Nom`

*Ex :*     *Destinataire :*     *Listserv@insa-lyon.fr*  
          *Message :*            *SUBSCRIBE DOCLISTE Jean Dupont*

Un message en retour vous indiquera la prise en compte de votre inscription.

Réf. C01 Version 1	<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Liste de diffusion</b>	

## 2.2. Participation :

Dès que vous êtes inscrit, vous pouvez participer aux discussions et à la diffusion d'informations en envoyant vos messages sur la liste :

- Envoi des messages à : DOCLISTE@insa-lyon.fr
- Libellé des messages : Totalemment libre !

Lorsque vous envoyez un message à DOCLISTE, l'ensemble des participants de la liste en est destinataire.

Lorsque vous répondez à un message circulant sur DOCLISTE, la réponse est envoyée par défaut à l'ensemble de la liste. Si vous souhaitez répondre uniquement à l'émetteur du message, vous devez envoyer votre réponse à son adresse personnelle figurant sur le message.

## 2.3. Les commandes :

Tous les messages envoyés à DOCLISTE sont **archivés** sur le serveur. Il est possible de rechercher d'anciens messages à tout moment en utilisant la commande SEARCH. Un certain nombre d'autres commandes peuvent être envoyées au moteur de liste :

- Envoi des commandes à : Listserv@insa-lyon.fr
- Principales commandes :
  - ✓ SUBSCRIBE NomListe Prénom Nom (Inscription)
  - ✓ UNSUBSCRIBE NomListe (Désabonnement)
  - ✓ SEARCH Texte IN NomListe SINCE aaaa/mm/jj WHERE Mot-clé = Texte (Recherche de messages archivés)
  - ✓ HELP (Aide et présentation des principales commandes de Listserv)

**Attention** : les commandes doivent être envoyées au serveur de liste (Listserv) et non pas à Docliffe.

Réf. C01 Version 1	<b>Projet : mise en réseau des centres de documentation</b>	Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
Date : 09/09/98	<b>Liste de diffusion</b>	

## 2.4. En cas de problème :

### Contacteur le propriétaire de la liste :

Organisme : Doc'INSA  
 Nom : Monique Joly  
 Tél. : 04 72 43 81 39  
 E-Mail : Monique.Joly@insa-lyon.fr

## 2.5. Quelques idées....

Quelques thèmes pouvant être abordés sur cette liste de diffusion ont été répertoriés suite aux entretiens avec certains d'entre vous. Ils sont cités ci-après à titre indicatif :

### Urbanisme :

- Démocratie de participation et de décision
- Développement durable
- Economie urbaine
- Gestion des risques industriels
- Missions prospectives
- Transports urbains

### Travail quotidien :

- Un travail en collaboration : comment ?
- Et si nous nous échangeons nos bonnes adresses ? (Création d'un agenda commun)
- Le droit de copie des documents et le CFC

Cette liste non exhaustive peut servir de point de départ à vos discussions, mais toutes vos idées et initiatives sont les bienvenues.

Réf. C01 Version 1
Date : 09/09/98

Projet : mise en réseau des centres de documentation
Liste de diffusion

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

### 3. Liste des documentalistes du Pôle :

BENANT Corinne	<i>Agence de l'Urbanisme</i>	urba-dev@lyon.fnau.org
BONNET Thierry	<i>ENTPE</i>	Thierry.Bonnet@entpe.fr
BOURGEOIS Frédérique	<i>Economie et Humanisme</i>	ehlyon@lyon.archi.fr
BUICHON Françoise	<i>CETE Isle d'Abeau</i>	Francoise.buichon@cetelyon.equipement.gouv.fr
DE LA PERRIERE Ghislaine	<i>CERTU</i>	servdoc@certu.fr
GERARD Chantal	<i>CNRS/UMR 5600</i>	Chantal.Gerard@univ-lyon3.fr
JOLY Monique	<i>Doc'INSA</i>	Monique.Joly@insa-lyon.fr
MARCHAND Marie- Pierre	<i>CCI Lyon</i>	ccidoc@lyon.cci.fr
MESNARD Olivier	<i>Espace Ville</i>	olivier.mesnard@entpe.fr
REGNIER Jean-Jacques	<i>LET</i>	JJRegnier@let.mrash.fr
REVERDY Delphine	<i>SEMALY</i>	doc@semaly.fr
ROSSIGNOL Odile	<i>INRETS</i>	rossignol@inrets.fr
SALSON Chantal	<i>Laboratoire RIVES/ENTPE</i>	chantal.salson@entpe.fr
SCHERRER Franck	<i>IUL</i>	franck.scherrer@univ-lyon2.fr
TROUCHE Thierry	<i>INSEE Rhône-Alpes</i>	Oe28159@DR69A.insee.atlas.fr
VALLET Jocelyne	<i>CAUE Rhône</i>	caue69@imagnet.fr
VERGNAUD Michèle	<i>Ecole d'Architecture Lyon</i>	vergnaud@lyon.archi.fr
ZAZOUI Fathia	<i>INGUL</i>	fzazoui@ingu.asso.fr

Si vous souhaitez donner accès à la liste pour d'autres personnes de votre service, vous devrez en avertir le propriétaire de la liste afin qu'il puisse donner les autorisations nécessaires à l'inscription de toute personne ne figurant pas ci-dessus.

Réf. C01 Version 1
Date : 09/09/98

<i>Projet : mise en réseau des centres de documentation</i>
<b>Liste de diffusion</b>

Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon
---

#### **4. Informations sur le projet...**

Le projet de mise en réseau des centres de documentation du Pôle de Compétence en Urbanisme a fait l'objet d'une étude réalisée par deux stagiaires durant l'été. Les résultats de cette étude seront présentés lors d'une réunion avec le bureau du Pôle et les documentalistes du groupe Internet le 14 septembre prochain.

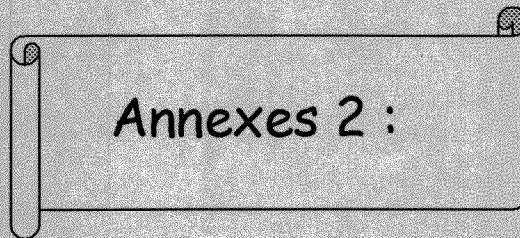
La liste de diffusion est une première étape vers la création d'un véritable réseau interprofessionnel, basé sur l'échange et la communication. L'objectif est de partager et valoriser les compétences de chacun, en s'investissant dans un réseau fédérateur regroupant les professionnels de l'Urbanisme à Lyon.

Les prochaines étapes sont en cours d'étude ou de réalisation :

- La création d'un site WEB (Présentation des organismes, Présentation des centres de documentation, Actualités du Pôle, Journal du Pôle...)
- L'accès aux catalogues documentaires via un réseau Extranet, avec la possibilité d'interroger plusieurs bases simultanément.

Dominique CATHALA  
(Stagiaire en DESS Informatique Documentaire)  
pour le Pôle de Compétence en Urbanisme à Lyon  
Téléphone : 04 72 04 77 00  
E-Mail : Cathala@entpe.fr





Annexes 2 :



Questionnaires (enquêtes de Véronique Pelot) :

**PREMIER QUESTIONNAIRE (ANALYSE DE L'EXISTANT).....105**

**DEUXIÈME QUESTIONNAIRE (ENGAGEMENTS ET PERSPECTIVES FUTURES).....116**

## QUESTIONNAIRE

### RAPPEL DU PROJET :

☞ Il consiste en la **mise en réseau documentaire des centres de documentation du Pôle de Compétence en Urbanisme** grâce aux nouvelles technologies de communication.

- ☞ **Objectifs** :
- Développer le partage des connaissances et des savoirs faire en urbanisme tout en respectant les spécificités et les fonctionnalités de chaque entité documentaire du Pôle de Compétence en Urbanisme.
  - Identifier, localiser et faciliter rapidement l'accès à l'information (en terme de ressources documentaires).
  - Développer des actions de collaboration et de coopération documentaires (prêt, acquisition, gestion, recherche d'information...).

- ☞ **Scénarios envisagés** :
- un accès EXTRANET entre les membres du réseau documentaire du Pole de Compétence en Urbanisme.
  - un accès Internet et donc une ouverture tout public ( ?).

Ce projet sera conduit par deux stagiaires<sup>8</sup> encadrées par le « **Groupe Internet** » des documentalistes du Pôle (**Agence d'Urbanisme, CAUE, CERTU, ENTPE-RIVES, INGUL, INRETS, INSA, UMR 5600** ).

- ☞ La **démarche** sera la suivante :

En premier lieu, Véronique PELOT réalisera **l'état des lieux** (analyse de l'existant, des besoins et des attentes de chaque entité du réseau documentaire) puis, Dominique CATHALA analysera techniquement les **propositions et solutions pour une interconnexion des centres de documentation**.

☞ La première partie de l'étude préalable à la mise en réseau sera menée au moyen d'un **questionnaire, adressé aux unités documentation du Pôle**, pour vous permettre de prendre connaissance des renseignements qui seront demandés.

Ensuite, **V. PELOT prendra rendez-vous pour remplir le questionnaire et répondre aux différentes interrogations**.

---

<sup>8</sup> Date des stages : V. PELOT, du 4 mai au 28 août 98. (à mi-temps).  
D. CATHALA, de juin à septembre 98.

*4.1.1.1. FICHE D'IDENTITE*

Nom de l'organisme :

Sigle :

◆ **Coordonnées :**

Adresse de l'organisme :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Site web :

◆ **CONTACT**

Nom :

Prénom :

Compétence :

Téléphone :

E-mail :

◆ **IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE :**

Statut de l'organisme :

Missions de l'organisme :

Existe t-il un service documentation ?

Depuis, quand ? :

Si oui, combien de personnes travaillent au centre de documentation ?

## 4.2. ANALYSE DE L'EXISTANT DOCUMENTAIRE

1-Quels sont les thèmes couverts par le fonds documentaire ?

2-Quels sont les différents types de documents présents au centre de documentation ?

- ✓ Monographies
- ✓ Périodiques
- ✓ Littérature grise
- (actes de congrès, de colloques, rapport de recherche, thèses, mémoires,...)
- ✓ Autres (à préciser)

2.1-Ces documents sont ils :

	Monog raphie(s)	Péριο dique(s)	Littéra ture grise	Autre préciser) (à
Consulta ble(s)				
Emprunt able(s)				
Confiden tiel(s) (accessible au public interne uniquement )				

3-Le fonds documentaire est-il informatisé ?

Questionnaire sur la mise en réseau documentaire du Pôle de Compétence en Urbanisme 4 Mai 1998

3.1-Si oui, depuis quand ?

3.2-Combien de documents sont recensés à ce jour dans la base de données ?

3.3-De quel type de document(s) s'agit-il ?

	Monographie(s)	Périodique(s)	Littérature grise	Autre (à préciser)
Nombre de notices				

4-Quelle est la périodicité de chargement des notices bibliographiques dans la base ?

- Mensuelle
- Trimestrielle
- Autre (à préciser)

5-Quel traitement est effectué sur le document ?

-Bulletinage informatique pour les périodiques

-Analyse du document :

◆ Notice bibliographique : ➡ Simple

➡ Avec un résumé (informatif, indicatif,...)

➡ Avec une liste de descripteurs

➡ Un résumé en fonction du document

6-Quels sont les outils utilisés pour l'analyse du document ? (Citer les outils)

Thesaurus

Thesaurus maison

Lexique

Liste d'autorité

7-Quels sont les champs présents dans la notice ? (joindre des exemples de notices bibliographiques)

8-Quels sont les types de documents qui ne sont pas recensés informatiquement ?

8.1-Il y a t- il une gestion manuelle pour localiser et identifier ces documents ?

8.2-Constituent-ils un fonds mort ou vivant ?

8.3-Ces documents sont-ils :

-Consultables

-Empruntables

-Confidentiels

9-Quels sont les prestations documentaires réalisées par le centre de documentation ?

-Bulletin d'acquisition

-Recherche bibliographique

-Revue de presse

-Dossier documentaire

-Profils, Diffusion sélective de l'information

-Autre(s) (à préciser)

10-Quels sont les outils disponibles sur place pour envisager une démarche de recherche d'information en terme de base de données (Minitel, Base de données, CD-ROM,...) ?

11-Quels sont les titres de périodiques auxquels vous êtes abonné ? (joindre la liste)

12-Quels sont les titres de périodiques reçus à titre gracieux ? (joindre la liste)

13-Quelle est la place du centre de documentation au sein de l'entreprise ? (ses missions, ses objectifs, son autonomie,...).

### 4.3. ANALYSE DE L'EXISTANT INFORMATIQUE

14-Quel est le logiciel documentaire que vous utilisez actuellement ?

14.1-Depuis quand l'avez vous ?, sous quelle version ?.

14.2-Est-il accessible en monoposte ou multiposte ?

14.3-Quel est le fournisseur de ce logiciel (coordonnées) ?

14.4-Sous quel environnement fonctionne t-il ?

- ➔MAC
- ➔PC
- sous Windows 95
- autre

14.5-Votre logiciel documentaire a t-il une interface Web ?

14.6-Envisagez vous de le changer prochainement ?

◆ Si oui, un choix a t-il été fait ?

◆ Pour répondre à quels besoins ?

◆Si non, quelles tâches aimeriez vous qu'il exécute ?

15-Disposez vous, au centre de documentation, d'autres postes informatiques ?

15.1-Si oui, quelle est la configuration de ce(s) poste(s) informatique(s) ?

16-Avez vous un accès Internet ?

16.1-Si oui, il y a t-il un site ou un projet de site web au sein de votre organisme ?



16.2-S'il existe un site, quelles sont les pages web existantes ?

17-Quelles sont les fonctionnalités que vous utilisez le plus sur le Net ?

- » Courrier électronique
- » Envoi de fichiers joints
- » Consultation de sites webs
- » Tranfert de Fichiers (FTP)

18-De quel logiciel de navigation disposez vous?

19-Quel logiciel de messagerie utilisez vous ?

20-Avez vous un accès permanent ou limité à Internet ?

21-Quel est votre prestataire ou fournisseur d'accès ? (coordonnées, prix, services,...)

22-Si vous n'êtes pas connecté, pensez vous qu'Internet serait utile dans votre travail ?, si oui, pour quelle(s) raison(s) ?

#### 4.4. ANALYSE DES BESOINS ET DES ATTENTES

23-Qu'attendez vous de ce projet ? (à court terme, à long terme)

24-Souhaiteriez vous, si vous n'êtes pas déjà connecté, une formation Internet ?

25-Si vous surfez déjà sur le net, souhaiteriez vous approfondir vos connaissances liées à ces nouvelles technologies de communication ?

26-Quels seraient, selon vous, les avantages et/ou les contraintes de ce projet de mise en réseau documentaire des centres de documentation du Pôle de compétence en Urbanisme?

AVANTAGE(S)	CONTRAINTE(S)

27-Pensez vous que ce projet pourrait faciliter la collaboration et la coopération au niveau documentaire entre les centres de documentation du Pôle ? (acquisition, prêt, gestion, recherche d'information...)

28-La direction envisage t-elle de communiquer et de se faire mieux connaître en créant son site Internet ?

➔ **Question facultative :**

29-Quelle est l'attitude (stratégique et financière) de la direction sur les questions suivantes ?

SCENARIOS PROPOSES	ATTITUDE DE L'ORGANISME CONCERNE
<p>Créer un <b>site Web</b> présentant « le <b>Pôle de Compétence en Urbanisme</b> »</p>	
<p>A partir de ce site, <b>proposer un accès au site propre de chaque entité du Pôle</b></p> <p>(présentation de l'organisme, du centre de documentation,...)</p>	
<p>Envisager l'<b>accès au catalogue du centre de documentation</b></p>	
<p>Envisager une <b>recherche simultanée</b> dans les différents catalogues des centres de documentation avec identification des lieux ressources (<b>catalogue unique</b>)</p>	
<p><i>Internet et/ou Extranet</i></p>	

## 2ème phase du stage

- ➔ Analyse approfondie du questionnaire sur l'accès à l'information et à la documentation dans le cadre du projet de mise en réseau documentaire des centres de documentation du Pôle de Compétence en Urbanisme.
- ➔ Accès aux catalogues documentaires (Solution EXTRANET / évolution vers un INTERNET).

### Objectifs de la démarche :

-« Une mise en situation ».

- Dégager les engagements de chacun et envisager des perspectives futures (évolution du réseau documentaire du Pôle en Internet).

- Propositions pour une charte du réseau, « une charte partenariale ».

**Calendrier** : 29 juin/24 juillet

### Bilan et contexte :

☞ A préciser pour les personnes absentes lors de la réunion du 18/06/98.

- Phase d'enquête par questionnaire sur l'analyse de l'existant documentaire et informatique, sur vos attentes (à court terme, à long terme,...) et les contraintes d'une mise en réseau des catalogues...

- Dépouillement des avantages et des inconvénients...pour un projet EXTRANET.

- Réunion des documentalistes du Pôle de Compétence en Urbanisme le 18 juin 98 à l'Ecole d'Architecture de Lyon :

⊖ Présentation du travail respectif des deux stagiaires.

⊖ Recadrage des objectifs de stage de Dominique Cathala pour les propositions et solutions techniques

⊖ Prochaine réunion des documentalistes du Pôle de Compétence en Urbanisme : 19 novembre 1998 à l'INRETS.

**Questions envisagées pour mener les entretiens téléphoniques auprès des 21 centres de documentation enquêtés.**

**(2<sup>ème</sup> phase d'analyse du questionnaire)**

Prises de contact téléphoniques :

Questionnaire sur la mise en réseau documentaire du Pôle de Compétence en Urbanisme  
Deuxième enquête

Entretien téléphonique effectué le :

Identification de la structure :

Nom de la personne ressource :

A-INTER DOCUMENTALISTES DU POLE DE COMPETENCE EN URBANISME

**1- Informatisation du fonds documentaire :**

Depuis :

Nombre de notices bibliographiques :

**2- Envisagez vous de permettre un accès EXTRANET de votre catalogue documentaire ?**  
(en présupposant que les problèmes éventuels de configuration de matériel informatique ou d'interface web du logiciel seraient résolus).

**3- Un accès partiel ou total à votre catalogue documentaire ?**

**4- Si vous envisagez un accès total : quel(s) type(s) de document(s) ? (cf questionnaire)**

**5- Si vous envisagez un accès partiel : quel(s) type(s) de document(s) ? (cf questionnaire)**

**5.1-Pour quelles raisons envisagez vous un accès limité ?**  
(confidentialité des documents, gérer du prêt suppl. ...).

**6- Quel(le)s seraient les autorisations ou accords à obtenir pour vous permettre de mettre en réseau votre catalogue documentaire (en EXTRANET/Pôle DOC) ?, auprès de qui ?**

**7- Si votre catalogue est déjà accessible via une interface web :**

**Sont concernés : Doc Insa, Ecole D'Architecture de Lyon.**

**7.1- Quelle charge de travail supplémentaire cela implique t- il ? (votre expérience)**

**7.2- Quelles genres de difficultés rencontrez vous au quotidien pour organiser et gérer une interface Web de votre catalogue ?**

**8- Accès au document primaire :**  
(Les références bibliographiques des documents de votre fonds documentaire qui seraient accessibles en INTRANET)

**8.1- Ces documents seraient-ils empruntables ?**

**8.2- Ces documents seraient-ils consultables uniquement sur place ?**

Questionnaire sur la mise en réseau documentaire du Pôle de Compétence en Urbanisme  
Deuxième enquête

8.3- Est possible de faire des photocopies de sommaire ou d'articles de périodiques qui intéresserait une documentaliste ?. (payant ?, gratuit ?)....

9- Echanges et coopérations documentaires / Travail en Réseau

Etes-vous intéressé(e) pour :

- Participer et animer la liste de discussion (demande d'aide, de conseil, recherche d'information, informer de nouveaux produits documentaires que vous avez réalisés,...

- Elaborer des produits documentaires en commun (bibliographie,...°) à l'occasion de besoins ponctuels des centres de documentation ; des besoins permanents peuvent aussi être identifiés (énumérer les thématiques/problématiques récurrentes ).

- Signaler l'état des collections des revues spécialisées que vous possédez.

- Autre(s) suggestion(s) ?

B- PROFESSIONNELS DU POLE DE COMPETENCE EN URBANISME

☛ Pour les personnes travaillant au sein des structures du Pôle (chargés d'études, chercheurs,...) :

1- Selon vous, est-il envisageable de les laisser consulter les catalogues en ligne sans passer par la documentaliste ?.

2- Dans le cas d'une demande d'ouvrages (suite consultation par le chargé d'étude, préféreriez vous prendre la responsabilité du prêt demandé par le chargé d'étude ?.(assurer le suivi et la relance pour le bon retour du document auprès du service concerné).

C- EVOLUTION DU RESEAU

1- Quelles seraient, selon vous, les modifications nécessaires à envisager pour passer d'un accès EXTRANET vers un accès INTERNET de votre catalogue documentaire ?.

2- Quelles seraient les modifications de contenu à apporter concernant la présentation du centre de documentation si le réseau s'ouvre vers l'extérieur (INTERNET) ?.

3- A très long terme, on peut envisager de scanner les documents pour permettre une consultation on line (Full text). Qu'en pensez vous ?.

## ⊕ Questions supplémentaires :

1- Avez vous un serveur interne ou externe (hébergement des pages webs, liste de discussion,...) ?.

2- S'il est interne : est-il sous unix ou sous Windows NT ?.

3- S'il est externe : quel est votre prestataire ?, quels sont ses prix ?.

4- Sur

quel logiciel se trouve votre liste de discussion : (ex : list-serv, major-dom, smart list, sympa,...), chez quel prestataire est-elle hébergée ?.

5- La personne ressource en informatique ?.